

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 23 JANVIER 2014

VOLUME 161

ROSA FANIZZI et ODETTE GAGNON
Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU

INTERVENANTS :

Me GÉRALD SOULIÈRES pour M. Jean Lavallée
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le procureur général du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me LUCIE JONCAS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me MICHEL DÉCARY et Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me LAURENT THEMENS pour le Fonds de solidarité
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me ANDRÉ DUMAIS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	10
JEAN LAVALLÉE	16
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	16
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FÉLIX RHÉAUME	219
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	247
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN	288
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUMAIS	318

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
113P-1298 : Structure de partenariat concernant le 300 Saint-Paul	17
113P-1299 : Organigramme corporatif du 300 Saint- Paul	19
113P-1300 : Contrat de vente et documents relatifs à l'acquisition du terrain au 300 Saint-Paul, en liasse	22
113P-1301 : Documents relatifs au rachat des parts de Développement immobilier BVD dans le 300 Saint-Paul	33
113P-1302 : Convention de développement du 300 Saint-Paul du 11 septembre 2008	36
113P-1303 : Documents relatifs à l'embauche de professionnels pour le projet du 300 Saint-Paul, en liasse	38
113P-1304.1 : Écoute électronique 09-0064-35 du 2 avril 2009	41

113P-1304.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0064-35 du 2 avril 2009	41
113P-1305 :	Tableau de suivi des placements de la FIPOE de 1995 à 2012	58
113P-1306.1 :	Écoute électronique 08-0881 - 1228 du 1 ^{er} mai 2008	66
113P-1306.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0881 - 1228 du 1er mai 2008	66
113P-1307 :	Rapport financier de la FIPOE du 31 décembre 2008	76
113P-1308 :	Rapport financier de la FIPOE du 31 décembre 2009	76
113P-1309 :	Assemblée du conseil exécutif de la FIPOE du 10 septembre 2012.	107

113P-1310 :	Page 1 du tableau des entités - FIPOE DP 3901	112
113P-1311 :	Graphiques de progression des finances de la FIPOE	118
113P-1312 :	Prix d'une chambre à la pourvoirie Aventure Joncas	133
113P-1313 :	Procès-verbal du conseil exécutif de la FIPOE du 21 février 2003	136
113P-1314 :	Procès-verbal du conseil exécutif de la FIPOE du 28 mai 2003	142
113P-1315 :	Procès verbal du conseil exécutif de la FIPOE du 18 février 2005	146
113P-1316 :	Note des vérificateurs reliés à Aventure Joncas	157
113P-1317 :	Tableau des prêts accordés par la FIPOE à la société Aventure Joncas entre 2003 et 2011	159

113P-1318 :	Photos en liasse du séjour à la Pourvoirie Joncas	165
113P-1319 :	Registre des entreprises du Québec - 9129-1039 Québec inc. ou Gestion JMP	169
113P-1320 :	Communiqué de la FTQ Construction au sujet de la construction de la nouvelle tour du Complexe FTQ	170
113P-1321 :	Plausibilité de rendement du 6650 Couture pour la FIPOE	178
113P-1322 :	Tableau de suivi des prêts accordés par la FIPOE à 9129-1039 Québec inc. pour le projet de condos du 6650 Couture	179
113P-1323 :	Tableau de suivi des ventes des unités du 6650 Couture et des dépôts des sociétés de Raynald Desjardins à la FIPOE	188

113P-1324 :	Écoute électronique 08-0881-1228 du 1er mai 2008	196
113P-1324 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0881-1228 du 1 ^{er} mai 2008	197
113P-1325 :	Lettres du 1er et 7 novembre 2011 provenant de Desj & compagnie et de Groupe Samara en lien avec les condos du 6650 boulevard Couture, en liasse.	201
113P-1326 :	Chèques de remboursement des 24 et 30 novembre 2011 de la FIPOE à Desjardins & Compagnie et Groupe Samara, en liasse	210
113P-1327.1 :	Écoute électronique 08-0459-2931 du 9 mars 2009	214
113P-1327.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459-2931 du 9 mars 2009	214
113P-1328 :	PLQ - Tableau des contributions politiques de Jean Lavallée et de sa conjointe depuis 1996	222

113P-1329 :	PLQ - Capital BLF confirme la clôture d'un placement privé	231
113P-1330 :	Article Le Devoir Enquête publique Marois veut ratisser large 21 octobre 2009	282
113P-1331 :	Delagrave, Louis- Etude comparative relations du travail dans la construction (Canada) - Mars 2006	328
113P-1332 :	57e congrès de l'ACRGTQ, président, perspectives, nouveaux membres, 2001- 2002	344

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-troisième
2 (23e) jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 M. JEAN LAVALLÉE :

9 Bonjour.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, je
12 vous prie.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
15 Commissaire. Cainnech Lussiaà-Berdou pour la
16 Commission.

17 Me GÉRALD SOULIÈRES :

18 Bonjour. Gérald Soulières pour monsieur Jean
19 Lavallée.

20 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

21 Bonjour. Marie-Claude Michon pour le procureur
22 général du Québec.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

25

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
3 construction du Québec.

4 Me LUCIE JONCAS :

5 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial
6 (International).

7 Me SIMON LAPLANTE :

8 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
9 constructeurs de routes et grands travaux du
10 Québec.

11 Me GASTON GAUTHIER :

12 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

13 Me MICHEL DÉCARY :

14 Bonjour. Michel Décary pour le Parti libéral du
15 Québec. Et si vous me permettez, je vais ajouter
16 une note. J'ai représenté, dans les années
17 soixante-dix (70), soixante-neuf (69) à soixante-
18 quinze (75) à peu près, la FIPOE et donc j'ai connu
19 monsieur Lavallée. En conséquence, je ne me sentais
20 pas à l'aise d'interroger monsieur Lavallée, donc
21 maître Rhéaume va l'interroger, mais je voulais
22 simplement informer la Commission des motifs pour
23 lesquels maître Rhéaume interrogera.

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Merci, Maître Décary.

1 Me FÉLIX RHÉAUME :

2 Alors, bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
3 du Québec.

4 Me ROBERT LAURIN :

5 Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.

6 Me LAURENT THEMENS :

7 Bonjour. Laurent Themens, Fonds de solidarité.

8 Me PIERRE POULIN :

9 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
10 criminelles et pénales.

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Alors, parlant de contre-interrogatoire, je vais
13 prendre la balle au bond. Est-ce que, lorsque le
14 témoignage ou l'interrogatoire par maître Lussiaà-
15 Berdou sera terminé, il y a des parties qui veulent
16 interroger monsieur Lavallée?

17 Me FÉLIX RHÉAUME :

18 Bien, comme maître Décary vient de vous le
19 mentionner, on va effectivement avoir des
20 questions.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Le Parti libéral.

23 Me FÉLIX RHÉAUME :

24 Oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Oui.

3 Me LUCIE JONCAS :

4 Le Conseil provincial également.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Parfait.

7 Me SIMON LAPLANTE :

8 Je vais parler au nom de maître Houle sur cette
9 question. Maître Houle devait... devait être à
10 Québec à partir de mercredi cette semaine, mercredi
11 et aujourd'hui, il ne pouvait absolument pas, a
12 manqué la première journée du Congrès de l'ACRGTQ
13 pour être le plus longtemps présent à la
14 Commission. Il aurait des questions dans la... dans
15 la mesure que... il pourrait être prêt à procéder
16 dès lundi matin, donc dans la mesure qu'il peut
17 procéder lundi matin, il aura des questions.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Je suggère qu'il vous envoie les questions parce
20 que je ne crois pas que monsieur Lavallée sera là
21 lundi matin.

22 Me SIMON LAPLANTE :

23 D'accord.

24 LA PRÉSIDENTE:

25 O.K. Alors, mieux vaut... C'est bien que vous me

1 le... que vous nous en informiez, de cette façon-
2 là, il pourra communiquer avec vous.

3 Me SIMON LAPLANTE :

4 Excellent, Madame.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Parfait.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Le Parti québécois aura un contre-interrogatoire
9 d'environ trente (30) minutes. Nous avons convenu
10 avec le Parti libéral que je procéderais au contre-
11 interrogatoire de monsieur Lavallée après le Parti
12 libéral. Je suis disposée à le commencer, à
13 commencer tout de suite après le Parti libéral.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Parfait.

16 Me MÉLISSA CHARLES :

17 Pour notre part, Madame la Présidente, je ferai des
18 vérifications et je vous reviendrai un peu plus
19 tard durant la journée.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Parfait.

22 Me ROBERT LAURIN :

23 FTQ Construction aura des questions.

24 Me LAURENT THEMENS :

25 Pour notre part, nous n'avons... on n'a pas

1 déterminé encore si on aura des questions, mais si
2 on en a, ce sera très bref.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Parfait.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Pourriez-vous vous lever pour l'assermentation,
7 s'il vous plaît?

8

9

10

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-troisième
2 (23ième) jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN LAVALLÉE, électricien retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Monsieur Lavallée,
12 bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** On s'est laissé hier sur le dossier TIPI, donc
15 on parlait un peu de monsieur Vincent. Vous nous
16 aviez indiqué, un peu plus tôt dans la semaine, que
17 à votre connaissance monsieur Vincent avait été
18 impliqué, si ma mémoire me sert bien, là, dans à
19 peu près trois dossiers, vous avez parlé de Lévis,
20 Place Telus et TIPI. Je voudrais qu'on passe
21 brièvement au projet de la Tour Telus, donc de
22 Place Telus à Québec. Dans votre souvenir, c'est
23 quoi ce dossier-là?

24 R. J'ai pas été impliqué, j'ai passé au vote, puis...
25 quand que ça a eu lieu, mais je suis pas tellement

1 Groupe Doyon qui comprend deux personnes... trois
2 personnes, mais une qui a été caviardé, dont
3 monsieur Vincent. Ça vous rafraîchit pas la
4 mémoire?

5 R. Oui, mais je suis pas tellement familier avec le
6 dossier.

7 Q. **[8]** Vous avez... à l'époque, vous siégiez... quand
8 le dossier était approuvé, vous siégiez toujours
9 quand même sur le comité consultatif?

10 R. Oui.

11 Q. **[9]** Est-ce qu'on a coté le document, Madame la
12 Greffière?

13 LA GREFFIÈRE :

14 1298.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 1298.

17 Q. **[10]** Monsieur Vincent et vous n'avez pas discuté de
18 ce dossier-là?

19 R. Très peu.

20 Q. **[11]** Est-ce que c'est vous qui aviez - comment dire
21 - est-ce que monsieur Vincent vous avait approché
22 avec l'idée que SOLIM serait intéressée à ce
23 dossier-là?

24 R. Il m'avait approché, mais j'avais dit : « Rencontre
25 Guy », puis les rencontres se sont faites avec Guy

1 Gionet.

2 Q. **[12]** Il vous avait expliqué un peu de quoi il
3 s'agissait?

4 R. Oui, mais très vaguement.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Madame la Présidente... Madame Blanchette, pardon,
7 onglet 42, s'il vous plaît. 41, pardon.

8 LA GREFFIÈRE :

9 1299.

10

11 113P-1299 : Organigramme corporatif du 300 Saint-
12 Paul

13

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Q. **[13]** Il s'agit de l'organigramme... je pense que
16 c'est... oui, c'est l'organigramme... Il s'agit de
17 l'organigramme montrant la structure corporative
18 entre les différents intervenants après la
19 sortie... Vous vous souvenez pas, à un moment
20 donné, qu'il a été question de restructurer cette
21 transaction-là afin que monsieur Doyon... enfin,
22 que le nom de monsieur Doyon n'apparaisse plus...
23 est-ce que, ça, ça vous dit quelque chose,
24 n'apparaisse plus...

25 R. Non.

1 Q. **[14]** ... dans la structure?

2 R. J'ai pas... La discussion s'est faite avec Guy
3 Gionet. Moi, j'ai pas participé à... au détail de
4 ça.

5 Q. **[15]** Est-ce que vous saviez combien monsieur...
6 quelle somme d'argent monsieur Vincent devait
7 investir? Est-ce que vous vous souvenez de ça?

8 R. Je me rappelle pas de ça.

9 Q. **[16]** Si je vous disais que chacun des
10 partenaires... chacun des trois partenaires, qu'on
11 voit sur cette pièce-là, au niveau de développement
12 immobilier BVD, devaient investir, entre eux, au
13 total, environ cinq cent mille dollars (500 000 \$)
14 pour acquérir cet immeuble sept millions (7 M)? Ça
15 vous dit rien non plus?

16 R. Non, j'ai pas participé du tout.

17 Q. **[17]** Donc, ce que vous nous dites c'est que
18 monsieur Vincent vous a approché au départ, vous
19 l'avez renvoyé vers monsieur Gionet?

20 R. Oui, c'est Guy qui a fait...

21 Q. **[18]** Tout s'est fait sans vous?

22 R. Oui, sans moi.

23 Q. **[19]** Suite à cet investissement initial, est-ce que
24 vous vous souvenez du moment où monsieur Vincent a
25 dû quitter cette transaction-là?

1 R. Non, j'ai...

2 Q. **[20]** Vous avez pas été impliqué dans ça non plus?

3 R. Non.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Madame Blanchette, si vous pouvez exhiber la pièce
6 108P-1115.1... bien, point 2. En fait, point 2, là.
7 À la ligne 27.

8 Q. **[21]** Vous vous souvenez pas que monsieur Gionet
9 vous ait justement fait rapport et expliqué,
10 notamment, que monsieur Vincent souhaitait que le
11 financement soit en partie confié... puisqu'il
12 fallait une institution financière pour financer à
13 hauteur d'environ deux point cinq millions (2,5 M).
14 Que cette institution financière soit la caisse
15 populaire à laquelle oeuvrait monsieur Marcel
16 Champagne?

17 R. Non.

18 Q. **[22]** On peut le voir à la ligne 27, là :

19 Denis voulait qu'on le donne à celui
20 qui donnait un coup de main dans le
21 TIPI mais j'ai parlé à j'ai dit :
22 « Écoute, Denis, il me semble que si
23 on fait ça on va être plus dans la
24 marde et nous autres pis ton chum
25 parce que Laurent Gaudreau invoque

1 dans sa requête que ton chum Marcel a
2 fait ça justement pour avoir un
3 financement avec nous autres », c'est
4 donc comme lui donner raison.

5 R. J'ai pas souvenance de ça.

6 Q. [23] Vous avez...

7 R. J'ai pas... j'ai pas participé, comme je vous dis,
8 le... tout le dossier a été réglé par Guy Gionet.

9 Q. [24] Vous avez pas souvenance, mais...

10 soudainement, de ce dossier-là, vous avez pas
11 souvenance, hier c'était pas le cas.

12 R. Non, non.

13 Q. [25] Ça vous dit absolument rien?

14 R. Non.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Pour dépôt, Madame Blanchette, à l'onglet 42.

17 LA GREFFIÈRE :

18 1300.

19

20 113P-1300 : Contrat de vente et documents relatifs
21 à l'acquisition du terrain au 300
22 Saint-Paul, en liasse

23

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Q. [26] Il s'agit des documents... contrat de vente et

1 documents relatifs à l'acquisition du terrain du
2 300, Saint-Paul. Où on peut voir - si, Madame
3 Blanchette, vous allez à la page 4, sous la
4 rubrique - Prix, un petit peu plus bas, peut-être
5 au milieu de la page environ - un prix de vente de
6 cinq millions six cent mille dollars (5,6 M\$). Que
7 si on va voir à l'avant-dernière page, on a... oui,
8 c'est la suivante. On a... en haut, là, on a trois
9 chèques, une série de trois chèques ou de trois
10 bordereaux de chèque. En haut, un au nom de Gestion
11 Vincent et autres pour cinq cent mille... cinq cent
12 sept mille cinq cent quatre-vingt-quatre dollars
13 (507 584 \$). Et ensuite, plus bas, Caisse
14 Desjardins de Loretteville, deux point cinq
15 millions (2,5 M) et puis Fonds immobilier de
16 solidarité, trois millions (3 M). Donc, vous avez
17 appris quand même qu'à un moment donné monsieur
18 Vincent a été racheté?

19 R. Oui, j'ai pas participé du tout.

20 Q. **[27]** Je vous dis pas le contraire, mais vous
21 parliez souvent à monsieur Vincent?

22 R. Pas dans ces dossiers-là.

23 Q. **[28]** Peut-être pas dans ces dossiers, généralement?

24 R. Oui, j'y parlais, mais on parlait pas de... de
25 dossiers.

1 Q. **[29]** Donc, vous avez pas été avisé du tout à aucun
2 moment que monsieur Vincent se retirait du dossier
3 Telus?

4 R. Quand je l'ai su c'était... c'était négocié déjà,
5 j'avais pas participé à ça.

6 Q. **[30]** D'accord. Mais vous êtes au courant qu'à un
7 moment donné il s'est... il a été racheté puis il
8 s'est retiré?

9 R. Oui. Oui.

10 Q. **[31]** O.K.

11 R. Bien oui, c'est tout ce que j'ai su.

12 Q. **[32]** Vous avez aucune idée des circonstances dans
13 lesquelles c'est arrivé?

14 R. Non.

15 Q. **[33]** Mais pas pourquoi on rachetait monsieur
16 Vincent?

17 R. Supposément ce que j'avais entendu dire c'était par
18 rapport que le Fonds ne voulait plus faire affaire
19 avec lui par rapport aux déclarations dans les
20 journaux. C'est tout ce que j'ai entendu dire.

21 Q. **[34]** Donc, vous avez compris qu'il y avait une
22 volonté de le retirer du dossier?

23 R. Oui.

24 Q. **[35]** De le tasser si on peut dire?

25 R. Oui, puis qu'il y aurait eu une entente.

1 Q. **[36]** Il y aurait eu un « deal » pour qu'il se
2 retire sans faire trop de vagues?

3 R. Pardon?

4 Q. **[37]** Qu'il se retire sans faire trop de... sans
5 faire de bruit?

6 R. Oui, oui, qu'il y a eu une entente.

7 Q. **[38]** C'est bien vous qui avez... c'est grâce à vous
8 que Denis Vincent... est-ce que Denis Vincent est
9 venu vous voir avec le dossier déjà ou c'est un
10 dossier que vous connaissiez puis vous avez proposé
11 à monsieur Vincent de rentrer dedans?

12 R. Non, je connaissais pas le dossier, puis je le
13 savais pas.

14 Q. **[39]** Monsieur Vincent est arrivé avec cette
15 transaction-là vous voir en disant : « J'ai un truc
16 intéressant »?

17 R. Oui, puis, là, je l'ai... je l'ai passé à Guy
18 Gionet, c'est Guy qui faisait les discussions là-
19 dessus et nous faisait une recommandation.

20 Q. **[40]** Est-ce que vous avez été mis au courant dans
21 la mesure où on vous laisse sortir monsieur Vincent
22 qu'une première étape aurait été de se débrouiller
23 pour que son nom n'apparaisse pas?

24 R. Non, comme je vous dis dans ces dossiers-là j'ai
25 pas été impliqué du tout, puis quand il y en a eu

1 d'autres aussi, je pense, de sortis puis j'ai
2 jamais été impliqué dans ça.

3 Q. **[41]** Madame Blanchette, si vous m'exhibez l'onglet
4 44 à la pièce 108P-119. Vous nous avez expliqué que
5 monsieur Vincent était un bon gars, un bon petit
6 gars de Grand-Mère, je pense vous avez dit hier. Si
7 on va à la ligne 18 d'abord. On voit monsieur
8 Bolduc s'exprime sur le dossier en disant
9 qu'initialement chez SOLIM on avait laissé passer
10 cette transaction-là parce que monsieur Vincent
11 était un peu devenu un partenaire silencieux, là,
12 il était en retrait à l'intérieur du groupe BVD.

13 Monsieur Bolduc revient sur la question de
14 savoir, bien oui, O.K., mais en même temps toute la
15 question de dire - est-ce qu'on favorise des
16 transactions, c'est une bonne transaction, mais il
17 y a ça dans, là, il y a des détails sur, comment
18 dire, les fonds qui sont mis par chacune des
19 partenaires. Un peu plus loin à la ligne 31, on
20 parle de monsieur Vincent, là, on dit juste avant à
21 30, pardon :

22 [...] J'vas poser la question à Gionet
23 mais tsé, là là, c'est c'est justement
24 un type de dossier qui peut nous
25 sauter dans'a face. À cause de le...

1 l'association avec Denis Vincent tsé.

2 C'est pas, j'te dis pas que c'est

3 une mauvaise transaction. Réponse de monsieur

4 Arsenault :

5 Ouain, mais y'a pas, y'a pas y'a pas

6 de casier judiciaire ce gars-là?

7 J'pense pas mais c'est toute la

8 question de dire est-ce qu'on favorise

9 les amis ou pas, tsé.

10 Et monsieur Arsenault qui répond :

11 Ah, parce que c't'un chum à Johnny,

12 ouain.

13 Bin oui. C'est d'même qu'y est rentré

14 ce dossier-là là.

15 Y'est rentré par Johnny mais si, nous

16 autres on est sûr que c't'une bonne

17 affaire, c't'une bonne occasion.

18 Moi j'pense que oui. Moi j'pense que

19 oui. Mais là, tsé le risque

20 réputationnel commence à nous faire

21 mal.

22 Si votre opinion à vous c'est que monsieur Vincent

23 a pas de problème, est-ce vous avez d'autres

24 éléments dont monsieur Bolduc ou monsieur Arsenault

25 vous aurait parlé qui ferait que le risque

1 réputationnel?

2 R. Non.

3 Q. **[42]** Donc, eux s'inquiètent pour vous absolument
4 pour rien, là?

5 R. Bien selon moi oui. Selon moi.

6 Q. **[43]** Est-ce que c'était pas un peu prévisible rendu
7 là, que l'association avec monsieur Vincent
8 risquait de poser problème?

9 R. Non, à cause que pour moi c'était un gars qui fait
10 son travail correctement puis comme je vous disais
11 hier il est pas associé avec les Hells, c'est les
12 journaux qui ont fait des déclarations que moi je
13 pense qui sont erronées.

14 Q. **[44]** Mais le conseil d'administration a quand même
15 décidé qu'il fallait sortir monsieur Vincent coûte
16 que coûte?

17 R. Bien oui, mais j'ai pas objecté à ça. Personne ne
18 s'est objecté. Il y a même eu une entente pour que
19 ça sorte de façon correcte.

20 Q. **[45]** On est clair, les apparences ont été sauvées.
21 Ma question c'est, où je m'en vais c'est plutôt de
22 savoir, est-ce que c'est pas à cause de son
23 association avec vous qu'on veut le sortir?

24 R. Bien non.

25 Q. **[46]** Parce qu'on trouve qu'il y a beaucoup d'amis

1 de Jean Lavallée qui ont des dossiers à SOLIM?

2 R. Je peux pas deviner, mais ceux qui ont des
3 dossiers, mais c'est possible qu'il y en a, mais je
4 ne suis pas au courant de ça.

5 Q. **[47]** On a peur que vous réagissiez si monsieur
6 Vincent se fait sortir du dossier?

7 R. Bien non, c'est l'inverse. Quand il m'a dit ça,
8 j'ai dit : « Écoute, qu'est-ce que tu veux que je
9 fasse? » Il a dit : « On va essayer de s'arranger
10 pour que ça fonctionne. » Il n'y a pas eu de
11 magouille dans ça, il n'y a pas eu de chicane non
12 plus.

13 Q. **[48]** Si on va à 108P-1120, Madame Blanchette, ligne
14 14, une conversation entre monsieur Arsenault,
15 monsieur Bolduc et monsieur Gionet. Monsieur Gionet
16 dit :

17 Si on sort de là Telus, puis si Telus
18 saute, tout le monde va nous actionner
19 d'avoir fait... en tout cas, ça va
20 être de la marde légale.

21 Monsieur Arsenault : Ouain.

22 Monsieur Bolduc : Ça fait que là, moi
23 ce que je proposerais, c'est qu'on
24 sorte le « deal » de là. Pour
25 l'instant, on ne le passe pas, on

1 retire le dossier du conseil, on ne
2 dit pas pourquoi. Le problème, il ne
3 faut pas que Denis Vincent sache ça,
4 parce que là il va monter aux
5 brancards, parler à Johnny, puis là,
6 tu sais, je ne veux pas te donner de
7 troubles avec ça.

8 Paragraphe 18 :

9 Puis ça nous donnerait le temps de
10 dire à Denis Vincent : « Écoute bien,
11 là, il faut que tu sortes de là. Tu ne
12 peux plus rester à la face même du
13 dossier. »

14 Me GÉRALD SOULIÈRES :

15 Est-ce que le témoin peut avoir le texte? On ne l'a
16 pas.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Excusez-moi. 18.

19 « Tu ne peux plus rester à la face
20 même du dossier. Organise-toi avec ton
21 partenaire comme tu voudras, mais nous
22 autres, là, il faut qu'on soit une
23 nouvelle compagnie, il faut qu'on ait
24 une nouvelle compagnie où tu
25 n'apparais pas du tout. »

1 Un peu plus loin, paragraphe 30 :

2 Ce qu'on ne veut pas...

3 À la fin du paragraphe.

4 ... c'est voir la face ou le nom de
5 Denis Vincent dans le document.

6 Et à 62... 61, pardon, beaucoup plus loin. Là, on
7 parle de vous, Monsieur Lavallée :

8 Là, Johnny... O.K., mais Johnny, est-
9 ce qu'il est au courant que ça doit
10 passer demain? Est-ce que t'es au
11 courant qu'il doit passer demain ou il
12 doit passer jeudi, qu'il doit passer
13 au conseil d'administration jeudi?

14 - Johnny n'est pas au conseil jeudi.

15 - Non, je comprends, mais... on ne lui
16 a pas envoyé d'information. Est-ce
17 qu'il est au courant?

18 - Il le serait, parce que Vincent est
19 probablement au courant qu'il y a une
20 autorisation qui s'en vient, parce
21 qu'il sait qu'il y a une demande
22 d'équité. Ça fait que probablement que
23 Vincent, O.K., sait que ça se passe.

24 Ça fait que là, il va peut-être

25 apprendre indirectement qu'on a retiré

1 le dossier. Il va falloir que Gionet
2 dise : « Écoute, le dossier n'est pas
3 mort, mais il faut le structurer
4 différemment.

5 Puis en bas complètement, à la ligne 80, on voit :
6 Ça coûtera ce que ça coûtera, mais il
7 faut nettoyer tout ça ou « cleaner »
8 ça, pour que quand quelqu'un pèse sur
9 un piton, il va arriver puis lui
10 dire : « O.K., c'est qui qu'on voit,
11 il n'y a pas... il n'y a pas de Denis
12 Vincent là-dedans. »

13 Si vous dites que Denis Vincent est d'une probité
14 sans tache, comme vous semblez penser qu'on
15 s'inquiète pour rien, pourquoi il faut le sortir
16 coûte que coûte?

17 R. Je ne sais pas, moi. Je vous dis que je n'ai pas
18 été mis au courant de rien dans ça. Quand que Denis
19 a dit « je vais sortir, puis on va... m'a
20 m'arranger avec eux autres, puis ça marche », c'est
21 tout. Il n'a pas fait de vague, il n'a pas crié à
22 nulle part. Je ne suis pas au courant du tout du
23 dossier.

24 Q. **[49]** Est-ce que vous savez qu'on a procédé au
25 rachat des parts de développement immobilier BVD?

1 R. Pas au courant de rien. Rien de ça.

2 Q. **[50]** Est-ce que monsieur Vincent vous a dit combien
3 il avait obtenu pour ces parts-là?

4 R. Non, il ne me l'a pas dit.

5 Q. **[51]** Si je vous dis qu'on a racheté, SOLIM a
6 racheté les parts de développement BVD pour un
7 point quatorze million (1,14 M) quelques mois
8 après?

9 R. Je ne sais pas.

10 Q. **[52]** Onglet 46, Madame Blanchette, pour dépôt.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Alors, 1301.

13 (09:58:44)

14

15 113P-1301 : Documents relatifs au rachat des parts
16 de Développement immobilier BVD dans
17 le 300 Saint-Paul

18

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

20 Q. **[53]** Monsieur Vincent ne vous a pas expliqué qu'il
21 s'était retrouvé en position de ce qu'on appelle
22 une nuisance, qu'on peut appeler une nuisance, en
23 refusant de réinjecter des fonds dans la
24 transaction?

25 R. Non.

1 Q. [54] Forçant ainsi un peu la main de SOLIM?

2 R. Non.

3 Q. [55] Obtenant notamment la compensation d'une part
4 le double du prix investi, alors que les travaux
5 dans l'immeuble n'étaient toujours pas faits? Ça ne
6 vous dit rien?

7 R. Non. Il ne m'a pas mis au courant.

8 Q. [56] Il ne vous a pas dit non plus qu'il avait
9 obtenu près de neuf cent mille dollars (900 000 \$)
10 de frais de gestion pour les quelques mois où il
11 avait été...

12 R. Je vous dis qu'il ne m'a pas parlé de ce dossier-
13 là. C'est un dossier qui s'est réglé, que je n'ai
14 jamais entendu parler, puis j'ai entendu dire
15 par... je ne me rappelle pas qui, là, mais que
16 c'était réglé, le dossier, puis il n'y avait pas eu
17 de chicane. À ce que je sache. À moins qu'il y ait
18 des choses autres qui se seraient passées, mais ça
19 n'a pas été dans les journaux, puis il n'y a pas eu
20 de chicane.

21 Q. [57] Quand on a commencé à sortir monsieur Vincent
22 des dossiers, vous ne vous êtes pas objecté à ça?

23 R. Pas dans ces dossiers-là, je ne me suis pas
24 objecté.

25 Q. [58] Dans quel dossier vous vous seriez objecté?

1 R. Je ne me suis pas objecté dans aucun dossier. Ça ne
2 me regardait pas, ils voulaient le sortir, puis lui
3 il disait : « Bien, s'ils ne veulent plus m'avoir,
4 ça ne me donne rien de me battre, m'a essayer de
5 régler ma sortie, puis que je sorte correctement. »
6 Vous ne pensez pas que Denis me contait tout ce
7 qu'il faisait à l'interne avec SOLIM?

8 Q. **[59]** J'ai tendance à le penser, oui.

9 R. Oui? Bien, je vous dis que non.

10 Q. **[60]** Il ne vous consultait pas régulièrement...

11 R. Non.

12 Q. **[61]** ... pour savoir comment s'y prendre?

13 R. Non. Non. Non.

14 Q. **[62]** Il ne vous tenait pas informé de ce qui s'en
15 venait au conseil pour lui?

16 R. Non.

17 Q. **[63]** Vous étiez quand même sur le comité toujours?

18 R. Oui, mais c'est pas... quand il arrive puis il y a
19 eu une entente, il y a pas de chicane.

20 Q. **[64]** Onglet 47, Madame Blanchette.

21 LA GREFFIÈRE :

22 1302.

23

24 113P-1302 : Convention de développement du 300

25 Saint-Paul du 11 septembre 2008

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Q. [65] Pour dépôt, il s'agit d'un extrait du bilan du
3 300 Saint-Paul, de la société en commandite du 300
4 Saint-Paul établissant, au trente (30) juin, soit
5 quelques... deux mille neuf (2009), pardon, soit
6 quelques semaines avant le départ de monsieur
7 Vincent, l'état d'avancement des dépenses pour
8 l'aménagement de l'immeuble qui indique un prix
9 de... un coût, pardon, de... d'aménagement incluant
10 le coût d'achat de six millions (6 M)... cinq
11 millions (5 M), libérant environ six millions
12 (6 M), pour le reste, il reste... excusez-moi,
13 douze millions (12 M) dépensé au total, six
14 millions (6 M) de coût d'achat, ça laisse environ
15 six millions (6 M) qui ont été dépensés pour
16 l'aménagement de l'immeuble, sur les vingt (20) qui
17 étaient initialement prévus, donc on est environ un
18 tiers de l'avancement des travaux.

19 Et qu'on voit au point 4.4.2. de la
20 convention de développement initiale qu'il est
21 prévu le Développement immobilier BVD reçoive des
22 honoraires de gérance équivalent à cinq point cinq
23 pour cent (5,5 %) du coût global du projet une fois
24 le projet, évidemment, complété, soit environ un
25 million quelques sur vingt (20). Plus au point 7.1.

1 un frais d'honoraires fixes de trois cent cinquante
2 mille dollars (350 000 \$).

3 Et on peut voir, si on retourne à la pièce
4 précédente, excusez-moi, je cherchais la page, là,
5 à la page je vous dirais 12, environ, Madame
6 Blanchette - je m'excuse, les documents ont pas été
7 paginés, c'est un petit peu difficile de naviguer -
8 où on a une facture avec un en-tête - Développement
9 immobilier BVD S.E.C., c'est peut-être juste après
10 ça, Madame Blanchette, un petit peu plus bas, après
11 le dernier chèque, voilà, où en date du sept (7)
12 juillet deux mille neuf (2009) alors que comme on
13 le disait tout à l'heure, les travaux vu les états
14 financiers intérimaires sont définitivement pas
15 complétés, on verse quand même, en plus du prix de
16 rachat des parts de Développement immobilier BVD,
17 on verse quand même neuf cent quatre-vingt-treize
18 mille dollars (993 000 \$) d'honoraires de
19 développement à monsieur Vincent et ses partenaires
20 et si on descend un peu, on voit un total, là, de
21 un million vingt et un (1,021 M) parce qu'on avait
22 déjà un acompte déjà versé. Tout ça, vous avez pas
23 été mis au courant de ça?

24 R. Non, j'ai jamais vu ces documents-là.

25 Q. **[66]** Est-ce que vous savez qu'en plus de tout ça,

1 de toute façon, l'ensemble du projet impliquait de
2 toute façon l'embauche de professionnels à grands
3 frais pour s'occuper justement de couvrir le
4 développement? Si on va à l'onglet 48, Madame
5 Blanchette.

6 LA GREFFIÈRE :
7 1303.

8
9 113P-1303 : Documents relatifs à l'embauche de
10 professionnels pour le projet du 300
11 Saint-Paul, en liasse

12
13 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

14 Q. [67] Qui est la convention de gestion intervenue
15 entre le promoteur qui est resté une fois le départ
16 de monsieur... en marge, pardon, de la présence de
17 Développement BVD qui prévoit, là, à la fin, si on
18 va à l'avant-dernière page... non excusez, oui
19 c'est du recto-verso alors ce n'est pas l'avant-
20 dernière, on va remonter un petit peu, on monte
21 encore, on monte encore, c'est la précédente,
22 voilà, ici, qu'on retienne les services d'un
23 gérant, d'un architecte, si on descend maintenant,
24 d'un ingénieur électromécanique, d'ingénieurs de
25 structures, et caetera, et caetera. Donc, de toute

1 façon, en parallèle à tout ça, on paie pour un
2 service qu'on paie par ailleurs.

3 (10:08:24)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que vous voulez dire que SOLIM se trouvait à
6 payer en double?

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Absolument. Les services étaient payés en double
9 pour la même chose.

10 Q. **[68]** Et, Monsieur Lavallée, ma question c'est :
11 Est-ce que vous n'avez pas été mis au courant
12 justement que tout ça était destiné à générer une
13 justification pour...

14 R. J'ai jamais vu ces documents-là, ça nous a... ça
15 m'a jamais été présenté. Je pouvais pas savoir...
16 quand même vous me demanderiez ce qu'il y a dans
17 ça, je le sais pas. J'ai jamais vu ces documents-
18 là.

19 Q. **[69]** Il fallait payer...

20 R. C'est... Bien, non, j'ai pas vu. Où ils nous ont
21 présenté ça? J'ai jamais vu ces documents-là.

22 Q. **[70]** Ce que je vous suggère, Monsieur Lavallée,
23 c'est que vous étiez au courant que pour sortir
24 Denis Vincent du dossier, Denis Vincent qui s'était
25 retrouvé dans une position de nuisance, on a payé

1 beaucoup, beaucoup d'argent puis...

2 R. J'étais pas au courant.

3 Q. [71] ... on a dû trouver une façon justifier un peu
4 toutes ces sommes et qu'on a... comment dire?
5 distribué ça entre des honoraires de gestion, qui
6 n'étaient pas encore dus, un prix de rachat élevé
7 pour les parts...

8 R. (Inaudible).

9 Q. [72] ... et, en plus, une option d'achat sur un
10 terrain situé ailleurs à (inaudible)?

11 R. C'est qui qui a négocié ça?

12 Q. [73] SOLIM.

13 R. Oui, mais avec qui, SOLIM?

14 Q. [74] Je vous le demande, c'est vous qui étiez à
15 SOLIM?

16 R. Je le sais pas. Je vous dis, jamais ça nous a été
17 présenté. Comment vous voulez que je sache ce qui
18 se passe dans ça? On a pas... on s'est pas mêlée
19 des dossiers... à cause, supposément, qu'il y avait
20 des ententes. Moi, j'ai jamais vu ça de ma vie ces
21 dossiers-là.

22 Q. [75] Mais monsieur Vincent...

23 R. Non, il m'en a pas parlé.

24 Q. [76] ... c'est quelqu'un qui est à la SOLIM...

25 R. Il m'en a pas parlé. C'est lui qui a négocié ses

1 affaires. Vous avez pas demandé à SOLIM... Guy
2 Gionet qui avait fait ça? D'où ça s'était négocié,
3 par qui ça s'était négocié? Ça a jamais été soumis
4 à nous autres ça.

5 Q. [77] Est-ce qu'on vous a expliqué qu'il y avait un
6 problème avec l'autorisation d'investissement au
7 départ?

8 R. Non.

9 Q. [78] Si on prend l'onglet 19. Une écoute
10 électronique.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1304.1, 1304.2.

13

14 113P-1304.1 : Écoute électronique 09-0064-35 du
15 2 avril 2009

16

17 113P-1304.2 : Transcription de l'écoute
18 électronique 09-0064-35 du 2
19 avril 2009

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Vous pouvez commencer à la faire jouer, là.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Oui, oui.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Madame Blanchette, s'il vous plaît.

3

4 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

5

6 R. Mais, là, je comprends plus.

7 Q. **[79]** Non, à la fin vous parlez du dossier du 10-35?

8 R. Oui, mais, qu'est-ce que ça a avec le dossier de
9 Québec?

10 Q. **[80]** Non, mais moi ce que je veux dire c'est que je
11 veux attirer votre attention sur la liste 62?

12 R. Ah.

13 Q. **[81]** Ça veut dire que vous étiez toujours consulté
14 en ce qui concerne tous les dossiers de monsieur
15 Vincent, y compris le 300 Saint-Paul?

16 R. J'étais consulté, Guy me parlait, mais on me
17 consultait pas tout le temps, il y a bien des
18 choses qui se négociaient entre eux, ils nous
19 l'amenaient après ça pour acceptation.

20 Q. **[82]** C'est que, là, vous nous dites que vous êtes
21 au courant, vous êtes pas au courant de rien, mais
22 vous étiez tenu au courant de tout?

23 R. Bien non j'étais pas tenu au courant de tout.

24 Q. **[83]** Vous êtes parti de quand de SOLIM encore?

25 R. Ah, la date exacte je le sais pas.

1 Q. [84] Environ?

2 R. Deux mille neuf (2009), peut-être.

3 Q. [85] Deux mille neuf (2009), oui, ça je suis
4 d'accord. Quel mois?

5 R. Ah, là, je le sais pas, je me rappelle pas de ça.

6 Q. [86] Avril?

7 R. Je sais pas, ça se peut.

8 Q. [87] Est-ce que vous avez attaché des dossiers
9 avant de partir?

10 R. Non. Les dossiers j'ai pas...

11 Q. [88] Vous arrangez pour que certains dossiers
12 passent, là...

13 R. Non.

14 Q. [89] ... avant que vous quittiez?

15 R. J'ai pas arrangé quelque chose, c'est je me
16 rappelle pas des dossiers de ce temps-là.

17 Q. [90] Si on va à la pièce 108P-1124, qui est à
18 l'onglet 51. Si on va à la ligne 31. Monsieur
19 Vincent qui parle avec monsieur Gionet :

20 Mais Lise elle avait tu d'l'air à dire
21 que Johnny y y'était pour sortir de
22 d'la?

23 Oui, oui.

24 Hein? Hein?

25 Oui. Oui. Oui. Du conseil de Solim.

1 Y va sortir de d'là?
2 Bin, c'est ça qu'y ont demandé. Y'ont
3 dit écoute, euh, y'a tellement de
4 marde, peut-être mieux que tu sortes
5 complètement.
6 Pis Johnny as-tu dit oui?
7 Bin ça y tentait pas là mais euh,
8 comme elle a dit, tsé un moment donné,
9 faut que t'aies du fun un peu aussi
10 là. Là si tout l'monde te check, tout
11 l'monde euh tout le monde a pas
12 confiance, tout l'monde euh, fa que
13 r'garde, tu t'en vas là, c'est bin
14 beau se battre mais tsé quand tu sais
15 que.
16 Ouain mais là y vont y vont vouloir
17 mettre qui à place?

18 Dit monsieur Vincent :

19 J'sais pas.

20 Mosneiuier Vincent a nouveau :

21 Pis euh, kecé j'voulais dire, euh, là
22 Yvon y fait des siennes avec des
23 dossiers là.

24 Monsieur Gionet :

25 Ah, mets-en.

1 Puis ensuite, on saute quelques lignes, à la ligne
2 51, monsieur Vincent qui dit :

3 Moi j'vas voir Johnny en fin de
4 semaine, m'as attacher trois, quatre
5 dossiers là, pour qu'il puisse euh
6 dealer avant de sortir, tsé.

7 R. Il peut dire ça, mais...

8 Q. [91] O.K. Monsieur Vincent :

9 J'aurai pas l'choix han.

10 R. Comme je dis, il peut dire ça, mais je n'ai rien
11 fait. Je n'avais pas attaché de dossier. Comment
12 vous voulez que je fasse des... attacher des
13 dossiers avant de partir?

14 Q. [92] Puis à la ligne 57 :

15 Bin là on aurait attaché, on aurait
16 attaché Lévis, on aurait attaché 300,
17 St-Paul.

18 Puis là, monsieur Gionet répond :

19 Bin ça y' est déjà attaché, le 300
20 [Saint-Paul], y'a pas de problème.

21 Vous partez pour quelle raison de la SOLIM,
22 Monsieur Lavallée?

23 R. À cause qu'ils ne voulaient plus me voir. S'ils ne
24 veulent plus me voir, qu'est-ce que ça me donne de
25 me chicaner?

1 Q. [93] Mais pourquoi ils ne veulent plus vous voir?

2 R. Je ne le sais pas, moi, pourquoi. À cause que peut-
3 être, ça fait trop longtemps que je suis dans le
4 milieu, puis il y en a qui ne veulent pas... qui
5 m'en veulent, puis il y a des jaloux.

6 Q. [94] On veut votre place, on est jaloux de votre
7 place?

8 R. Bien, ça doit. Il y a quelque chose, à cause que
9 j'ai toujours essayé d'aider.

10 Q. [95] Qu'est-ce qui l'intéresse tant que ça, qu'est-
11 ce qui intéresse tant que ça les autres dans votre
12 place?

13 R. Je ne le sais pas ce qui les intéresse, peut-être
14 que... ils se font des idées.

15 (10:19:23)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [96] Ils se font des idées sur quoi?

18 R. Sur SOLIM, sur... Je ne le sais pas, moi, pourquoi
19 on a voulu me tasser.

20 Q. [97] Quel genre d'idées peuvent-ils se faire?

21 R. Je ne le sais pas, Madame, mais je vous dis, ça
22 doit être quelque chose comme ça. Je ne le sais pas
23 quoi dire là-dessus. Moi, ils m'ont dit, ils ne
24 voulaient plus me voir. Je m'étais en allé. Je n'ai
25 pas fait de... le « yable ». Puis je partais, là,

1 bientôt, après.

2 Q. **[98]** En quoi être président de la SOLIM pouvait
3 être avantageux?

4 R. Bien, c'est un titre qui... être le président d'un
5 organisme comme ça, ce n'est pas mauvais.

6 Q. **[99]** Outre le titre...

7 R. Bien, il n'y avait rien...

8 Q. **[100]** ... est-ce que ça apportait des avantages?

9 R. Non. Il n'y a pas un sou noir qui m'est payé, il
10 n'y a pas d'avantage à être le président. C'est
11 tout du bénévolat.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

13 Q. **[101]** Peut-être une petite parenthèse, parlant de
14 bénévolat, puisque vous amenez ça. Généralement,
15 durant votre carrière, vous avez gagné votre
16 salaire de FIPOE?

17 R. Oui.

18 Q. **[102]** C'est tout?

19 R. Oui.

20 Q. **[103]** Rien d'autre?

21 R. Non.

22 Q. **[104]** Vous n'avez jamais eu d'autre source de
23 revenu?

24 R. Des affaires personnelles, oui. Des immeubles puis
25 des affaires personnelles.

1 Q. **[105]** Ça c'est des placements que vous avez fait
2 avec le salaire que vous tiriez de FIPOE, si je
3 comprends bien?

4 R. Bien, c'est sûr. Je ne garrochais pas par les
5 fenêtres. Ça fait que quand j'avais de l'argent, je
6 l'investissais.

7 Q. **[106]** Les immeubles que vous avez acquis, vous avez
8 expliqué qu'il y avait deux fois huit puis une fois
9 seize (16) portes, c'est ça?

10 R. J'avais trente-deux (32).

11 Q. **[107]** Trente-deux (32) appartements, deux blocs de
12 huit et un bloc de seize (16)?

13 R. Oui.

14 Q. **[108]** Que vous aviez revendu en deux mille onze
15 (2011), le bloc de huit, les deux blocs de huit,
16 pardon?

17 R. Oui.

18 Q. **[109]** Et que vous avez gardé le bloc de seize (16)
19 aujourd'hui?

20 R. Oui.

21 Q. **[110]** Mais quand on a commencé l'interrogatoire, il
22 y a une semaine maintenant, vous nous aviez
23 expliqué aussi que vous aviez été en partenariat
24 dans l'immobilier aussi, avec un terrain que vous
25 aviez acheté avec du monde?

1 R. Oui.

2 Q. **[111]** Ça...

3 R. Une terre qu'on a achetée, qu'on était quatre dans
4 ça.

5 Q. **[112]** Vous avez acheté la terre?

6 R. Oui.

7 Q. **[113]** Est-ce que vous avez développé la terre ou
8 juste acheté?

9 R. On ne l'a pas développée, on l'a vendue à un
10 promoteur.

11 Q. **[114]** Vous l'avez revendue à un promoteur?

12 R. Oui.

13 Q. **[115]** En quelle année, environ?

14 R. Ça c'est en... alentour de quatre-vingts (80).

15 Q. **[116]** Les années quatre-vingts (80)?

16 R. Oui.

17 Q. **[117]** Combien ça s'est revendu?

18 R. Est-ce que vous avez le droit de me poser ces
19 questions-là? C'est mes affaires personnelles, ça,
20 une affaire en quatre-vingts (80).

21 Q. **[118]** Oui.

22 R. Vous avez le droit de faire n'importe quoi, ici?

23 Q. **[119]** Bien là, vous me dites que c'est en quatre-
24 vingts (80)?

25 R. Bon. O.K. Combien je l'ai vendue, qu'est-ce que ça

1 a à voir avec la Commission?

2 Q. [120] Monsieur Lavallée, il y a des allégations qui
3 sont faites...

4 Me GÉRALD SOULIÈRES :

5 C'est une objection à répondre à la question,
6 comprenez-le comme ça. Si vous avez des arguments,
7 soumettez-les à la Commission.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

9 Madame la Commissaire, il y a des allégations qui
10 sont faites que monsieur Lavallée a encaissé des
11 pots-de-vin. Ça transparaît d'un certain nombre de
12 témoignages et d'éléments de preuve qui sont
13 déposés. À ce moment-là, je pense que ça nous
14 autorise à explorer au moins avec monsieur Lavallée
15 s'il s'est anormalement enrichi dans le cours de sa
16 carrière, et ça peut crédibiliser la thèse selon
17 laquelle peut-être il a échangé les faveurs qu'il
18 était en mesure de consentir par sa position de
19 président de SOLIM et de membres du conseil
20 d'administration du Fonds contre des avantages
21 monétaires.

22 (10:23:11)

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Madame la Présidente, j'interviens pas beaucoup
25 mais ici, je me dois d'intervenir parce que je

1 pense, effectivement que monsieur Lavallée a raison
2 et son procureur. Quel que soit le montant qu'il
3 ait vendu la terre, ça ne donne aucun indice et
4 aucune relation avec le mandat de la Commission.
5 S'il y avait des éléments dans le dossier qui
6 avaient été mis en place pour établir que ça
7 pourrait avoir un lien avec des argents reçus de
8 façon illicite, je comprendrais à la rigueur, mais
9 de la façon que les questions sont posées et
10 amenées, on en est carrément dans les finances
11 personnelles de monsieur Lavallée et ça, c'est sa
12 vie privée, ça n'a rien à voir avec la Commission.
13 Si vous avez, et j'invite très respectueusement les
14 procureurs, si vous avez des éléments sur lesquels
15 on pourrait s'appuyer qui mèneraient effectivement
16 à... à se préoccuper des finances personnelles,
17 même si c'est une situation, de façon à démontrer
18 que c'est une situation exceptionnelle, jusqu'à
19 maintenant, on s'est pas préoccupé des finances, en
20 tout cas, pour le volet qui m'intéresse, des
21 finances et des avoirs personnels des témoins. Je
22 vois pas ici pourquoi on le ferait.

23 Monsieur Lavallée explique, bon, dans les
24 grandes lignes, je me suis pas objecté
25 qu'effectivement ils ont acheté un terrain, là, ils

1 l'ont revendu, vous demandez combien, les éléments
2 sont pas là pour la... la mesure d'exception,
3 l'intervention d'exception dans sa vie privée et
4 ses finances personnelles et la Commission, je
5 termine là-dessus, a déjà mentionné comme principe
6 qu'on n'intervient pas dans la vie privée et pour
7 ce faire, à mon avis, il faudrait mettre en place
8 des éléments qui ne sont pas respectueusement
9 soumis.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Cela étant dit, Maître Laurin, je vous ai laissé
12 vous exprimer, mais vous n'avez pas l'autorité de
13 vous exprimer à la place du témoin ou de faire une
14 objection pour lui puisque vous représentez la FTQ.

15 Me ROBERT LAURIN :

16 Je représente la FTQ Construction et je vais mettre
17 clair avec la Commission, bien respectueusement,
18 qu'on est en train d'interroger celui qui était le
19 président d'une organisation que je représente et
20 le directeur d'une organisation que je représente
21 également...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui mais l'entité...

24 Me ROBERT LAURIN :

25 ... je vois pas en quoi on va m'empêcher...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... l'entité a un statut particulier et le témoin
3 est un témoin et il n'est plus, non plus, président
4 de la FTQ. Cela étant dit, je vais prendre ces
5 objections sous réserve et nous allons voir où cela
6 va nous mener. Supposons que le témoin, et je lance
7 tout à fait... supposons que le témoin posséderait
8 une fortune personnelle de quatre ou cinq millions
9 (5 M), est-ce qu'avec les allégations de... de
10 corruption ou de pots-de-vin qui auraient été remis
11 à monsieur Lavallée ou qu'on aurait tenté de lui
12 remettre des sommes, est-ce que vous pensez pas que
13 ça rentrerait dans le mandat de la Commission?

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Je le sais pas de quelle façon les procureurs de la
16 Commission ont l'intention de travailler,
17 l'exercice dont vous parlez demanderait un exercice
18 qui est complet et là, il faudrait faire l'analyse
19 systématique de la progression des revenus de
20 monsieur Lavallée, les circonstances dans
21 lesquelles, les immeubles achetés, les immeubles
22 vendus, les rendements, je pense pas que ça soit
23 l'exercice auquel vous vous apprêtiez à faire ou
24 que les procureurs s'apprêtent à faire. Si c'est
25 pas le cas et c'est de lancer quelques

1 insinuations, à mon avis, ça ne démontre rien.

2 Puis je verrais pas comment, en tout cas, à
3 moins que le témoignage se poursuive pendant
4 plusieurs jours, on va faire l'inventaire complet
5 et si on veut être juste pour le témoin et éviter
6 de dégager des insinuations, évidemment, pour
7 colorer le dossier, bien il faudrait faire un
8 exercice complet et je pense pas que c'est ce qu'on
9 a l'intention de faire, en tout cas, ce qui est
10 pas... c'est pas ça qui est annoncé.

11 Quant au témoin, je reviens là-dessus, moi
12 j'ai représenté... monsieur est interrogé sur les
13 agissements à l'époque où il était directeur
14 général et président et on peut difficilement me
15 dire que je peux pas, effectivement, intervenir. Si
16 on l'interrogeait sur autre chose, je n'ai pas, à
17 titre de participant, l'intérêt, vous avez raison,
18 pour m'objecter, mais là, on est en train
19 d'intéresser (sic) un représentant sur des
20 agissements de mes clients à l'époque où il était
21 un des dirigeants de mes clients. J'ai pas abusé
22 des interventions, vous l'avez remarqué, j'ai pas
23 fait beaucoup de... d'interventions, ni sur la
24 pertinence ni sur autre chose, ici je me permets
25 d'intervenir parce qu'on est carrément dans le

1 domaine privé de monsieur Lavallée et à moins
2 d'avoir des éléments qui justifient ce début
3 d'exercice... Et prendre sous réserve, je vais
4 terminer là-dessus. Je peux comprendre qu'un
5 tribunal va prendre une preuve sous réserve, va
6 l'évaluer puis décidera effectivement si c'est
7 utile pour sa décision. Ici, vous rendez pas de
8 décision judiciaire, vous l'avez répété. Et prendre
9 une preuve sous réserve alors qu'elle est
10 distribuée dans les médias et par les médias, dans
11 le public, ça... très respectueusement, ça nous...
12 ça nous mène nulle part parce que le dommage est
13 fait.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Alors, que ça vous plaise ou non, Maître Laurin, je
16 vais prendre cette objection sous réserve et
17 l'évaluer pour prendre en considération la
18 crédibilité de monsieur Lavallée.

19 Me ROBERT LAURIN :

20 Et vous me permettez avec respect juste de faire
21 un ajout rapide. L'allégation, il y en a une, c'est
22 monsieur Gaudreau et effectivement monsieur
23 Lavallée ne l'aurait pas encaissé. Jusque-là, la
24 porte s'ouvre pas tellement grande.

25 (10:29:14)

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Madame la Présidente, cela étant dit, à ce stade-ci
3 de toute façon, en faisant un aparté, donc je ne
4 suis pas exactement là dans mon interrogatoire, le
5 problème est... je n'ai pas de problème à suspendre
6 la réponse du témoin, on y reviendra une fois qu'on
7 aura terminé.

8 Q. **[121]** Je voudrais revenir maintenant, à partir de
9 maintenant, on en avait parlé au début puis
10 monsieur le Commissaire Lachance vous avait posé
11 des questions, vous avez géré votre propre local
12 aussi pendant toutes ces années-là, si je ne
13 m'abuse.

14 R. Oui.

15 Q. **[122]** Vous nous avez expliqué que vous aviez placé
16 de l'argent pour... ça faisait partie de vos
17 responsabilités, là, de...

18 R. Oui.

19 Q. **[123]** ... de directeur... de secrétaire financier,
20 de placer l'argent de votre local. Je pense, puis
21 je vais peut-être vous le redemander pour être sûr
22 de pas me tromper, là, que vous aviez expliqué les
23 types de placements que vous faisiez pour le compte
24 de FIPOE. On a, je pense, déjà un peu plus élaboré
25 sur la question des prêts que vous faisiez

1 conjointement avec SOLIM.

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[124]** Je pense que vous nous aviez expliqué que
4 vous prêtiez à SOLIM, c'est ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[125]** Et je vous ai demandé, moi, je pense, à un
7 moment donné, s'il vous arrivait aussi de prêter
8 directement à des entreprises.

9 R. Je prêtais directement à des sections locales...

10 Q. **[126]** O.K.

11 R. ... puis je prêtais aussi à des promoteurs.

12 Q. **[127]** Vous ne faisiez que du prêt.

13 R. Oui.

14 Q. **[128]** Est-ce que vous faisiez un type de prêts en
15 particulier?

16 R. Bien..

17 Q. **[129]** Je veux dire, j'exclus les sections locales,
18 là, je comprends que, les sections locales, c'est
19 du prêt direct, là. Mais, par exemple, si je vous
20 suggère, est-ce que vous faisiez du prêt mezzanine?

21 R. Oui.

22 Q. **[130]** Est-ce que vous faisiez exclusivement ça?

23 R. Non, j'avais aussi des prêts sur hypothèque.

24 Q. **[131]** Qu'est-ce qui vous guidait dans les choix de
25 transactions?

1 R. C'est les... les mezzanines, c'est... je l'ai
2 expliqué, c'est Guy Gionet qui... qui me guidait
3 puis qui me montrait des dossiers qu'il avait en
4 prêt mezzanine qui étaient intéressants, puis on
5 décidait lesquels que j'allais dedans.

6 Q. **[132]** C'est vous qui aviez approché monsieur Gionet
7 pour lui demander...

8 R. Oui.

9 Q. **[133]** ... s'il y avait des trucs intéressants. Si
10 on va à l'onglet 89.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1305.

13

14 113P-1305 : Tableau de suivi des placements de la
15 FIPOE de 1995 à 2012

16

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[134]** Ça, Monsieur Lavallée, c'est un tableau que
19 nous avons généré ici à partir des états financiers
20 de la FIPOE et qui est un suivi des placements
21 effectués par FIPOE, là, entre quatre-vingt-quinze
22 (95) et deux mille douze (2012). Un tableau au
23 sujet desquels... duquel, pardon, j'avais quelques
24 petites questions. On voit en quatre-vingt-seize
25 (96), par exemple, que... si on monte... Oui, on

1 peut agrandir un peu, en haut à gauche... en fait,
2 non, plutôt à la ligne C, ça va être plus simple.
3 Un petit peu au centre. Oui, voilà. Je sais pas si
4 vous voulez centrer là-dessus. Je prends quatre-
5 vingt-quinze (95), quatre-vingt-seize (96), là,
6 FIPOE, à ce moment-là, a... on voit quatre millions
7 cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-
8 dix dollars (4 157 290 \$) de placements. Qui sont,
9 on le voit au-dessus, à cent pour cent (100 %) des
10 prêts sans risque. Donc, déposition bancaire, la
11 déposition de couverture dans des banques à charte,
12 là, placements traditionnels. L'argent qui est
13 placé comme ça chez FIPOE vient d'où?

14 R. Des cotisations syndicales.

15 Q. **[135]** Donc, l'excédent des cotisations, j'imagine?

16 R. Bien oui, c'est... quand on a des excédents on...
17 on la met à la banque. On les plaçait, dans ces
18 années-là.

19 Q. **[136]** Est-ce que c'est exact que vous avez une
20 limite, je pense, de soixante-quinze pour cent
21 (75 %) de cet excédent-là...

22 R. Ah! ça c'est un fonds.

23 Q. **[137]** Ça c'est un fonds distinct?

24 R. C'est un fonds qu'on doit mettre de côté pour ce
25 que je vous expliquais, là, lorsqu'il y a grève,

1 pour payer certains... certaines dépenses. Et des
2 excédents de... qu'on met de côté.

3 Q. **[138]** Donc, soixante-quinze pour cent (75 %) des
4 excédents annuels ou jusqu'à soixante-quinze pour
5 cent (75 %) des excédents annuels peuvent être mis
6 dans ce fonds-là?

7 R. Oui.

8 Q. **[139]** Est-ce que ce fonds-là est inclus dans
9 l'ensemble des placements?

10 R. Oui.

11 Q. **[140]** En quatre-vingt-dix-neuf (99), on voit que...
12 et vous l'avez mentionné tout à l'heure par rapport
13 à la première catégorie de placements à risque, on
14 commence à prêter à des associations syndicales. On
15 voit qu'il y a un cent cinquante mille dollars
16 (150 000 \$) qui apparaît, là.

17 R. Oui.

18 Q. **[141]** Qu'est-ce qui se passe, en quatre-vingt-dix-
19 neuf (99), pour motiver... vous commencez à prêter
20 à d'autres locaux?

21 R. C'était une décision de congrès qu'on avait eue.
22 Que j'avais dit que vu qu'on avait de l'argent,
23 s'il y en a, des locaux, qui avaient de la misère,
24 qu'on pourrait les aider. Puis on leur chargeait
25 pas d'intérêt.

1 Q. **[142]** D'accord. Donc, il y avait des... des locaux
2 qui se retrouvaient en difficulté...

3 R. En difficulté puis c'était pour leur donner un coup
4 de main.

5 Q. **[143]** Ces difficultés financières là, vous ne les
6 connaissez pas? C'est-à-dire que vous n'avez pas...
7 vous n'avez pas ces mêmes difficultés?

8 R. Non.

9 Q. **[144]** Vous, à la FIPOE...

10 R. Non.

11 Q. **[145]** De ce côté-là tout va bien?

12 R. Oui.

13 Q. **[146]** Est-ce que vous savez pourquoi certains
14 locaux ont des difficultés financières, d'autres...

15 R. Je le sais pas.

16 Q. **[147]** Non, mais généralement, j'imagine que ça se
17 discute aussi...

18 R. Non.

19 Q. **[148]** Est-ce que c'est une question d'absence de
20 travail, c'est une question de mauvaise gestion
21 interne, c'est une question de...

22 R. Si c'est une mauvaise gestion, je le sais pas.

23 C'est qu'ils viennent nous voir puis ils nous
24 disent : « On a des problèmes », puis j'ai pas...

25 « Ça marche pas, il y a du chômage puis on a de la

1 misère à arriver. » Manque de travail à bien des
2 places, mais...

3 Q. **[149]** Il y a des locaux plus riches que d'autres?

4 R. Oui.

5 Q. **[150]** Ça, vous trouvez pas que ça crée un
6 déséquilibre, dans le sens où... dans la mesure où,
7 par exemple, à la FTQ Construction, l'accès à
8 certaines fonctions est un jeu politique?

9 R. C'est à cause chaque local est autonome. On fouille
10 pas dans leur... dans leur structure. On n'a pas de
11 raison de leur dire quoi faire. Ça fait que chaque
12 local est très autonome.

13 Q. **[151]** Mais vous prêtez à certains locaux?

14 R. Oui, à cause qu'ils sont en problème.

15 Q. **[152]** Vous prêtez pas à tous, vous prêtez à
16 certains?

17 R. Non, bien, il y en a qui doivent pas en avoir de
18 besoin, c'est pour ça.

19 Q. **[153]** Vous prêtez à tout le monde qui en a de
20 besoin puis qui vous le demande?

21 R. On a prêté quasiment à tout le monde, oui, je
22 pense. Il y en a pas... il y en a pas beaucoup, là,
23 peut-être quatre, cinq locaux qui ont... qui
24 étaient en trouble, là.

25 Q. **[154]** Est-ce que vous exigez les garanties?

1 R. Non. On n'exige rien.

2 Q. **[155]** Donc, vous prêtez puis c'est tout?

3 R. Oui.

4 Q. **[156]** Une fois qu'un local est endetté envers vous
5 comme ça, est-ce que vous avez pas un ascendant,
6 inévitablement, sur lui?

7 R. Bien non, on...

8 Q. **[157]** Vous devenez son créancier?

9 R. Non, on n'a jamais procédé comme ça. On fait ça
10 pour les aider puis c'est des confrères puis on
11 n'essaie pas d'ambitionner sur eux autres.

12 Q. **[158]** Vous avez jamais utilisé...

13 R. Non.

14 Q. **[159]** ... ces prêts-là...

15 R. Non.

16 Q. **[160]** ... pour dire, par exemple, je sais pas moi,
17 les élections s'en viennent, tu vas voter pour la
18 FIPOE?

19 R. Non, jamais.

20 Q. **[161]** Non?

21 R. Non.

22 Q. **[162]** Vous pensez pas qu'il y a un risque que ça,
23 même si vous le demandez pas, ça soit un peu...

24 R. Non.

25 Q. **[163]** ... une reconnaissance, un local qui est

1 endetté qui se dit, bien là...

2 R. Non, on n'a jamais procédé de même puis on n'a
3 jamais exigé quoi que ce soit.

4 Q. **[164]** Si on va à la deuxième page, Madame
5 Blanchette. Je vous donne un exemple. Si on prend
6 sous-prêts des associations syndicales, la première
7 ligne, prêt à l'Association des manoeuvres?

8 R. Oui.

9 Q. **[165]** On voit qu'en quatre-vingt-dix-neuf (99)
10 c'est ce syndicat-là qui vous emprunte de l'argent
11 la première fois. Et ce prêt va être remboursé
12 jusqu'en deux mille trois (2003), ensuite il est
13 remboursé, apparemment, et il y a un nouvel emprunt
14 qui est fait en deux mille six (2006) qui augmente
15 considérablement en deux mille sept (2007), en deux
16 mille huit (2008), pouf, en deux mille neuf (2009)
17 il semble être remboursé, en deux mille dix (2010)
18 il disparaît, puis là il n'y a plus rien. Ces
19 prêts-là, est-ce qu'ils ont une échéance prévue ou,
20 comme vous dites, ils remboursent comme ils
21 veulent?

22 R. Non.

23 Q. **[166]** Comment ça fonctionne?

24 R. Il y a pas d'échéance prévue.

25 Q. **[167]** Il y a pas d'échéance.

1 R. Quand ils ont les moyens de rembourser, ils
2 remboursent.

3 Q. **[168]** Est-ce qu'il vous est arrivé de dire non à
4 certains locaux?

5 R. La plupart du temps c'est... c'est oui.

6 Q. **[169]** O.K. Mais ça veut dire que ça vous est arrivé
7 de dire non?

8 R. Non, jamais.

9 Q. **[170]** Donc, c'est tout le temps oui?

10 R. Oui.

11 Q. **[171]** Suggestion que je vous fais. Monsieur Grondin
12 c'est le président de l'Association des manoeuvres
13 ou le directeur général, peut-être?

14 R. C'est le directeur général.

15 Q. **[172]** Le gérant d'affaires. En deux mille huit
16 (2008)... en deux mille sept (2007) il vous doit
17 deux cent quatre-vingt mille dollars (280 000 \$),
18 en deux mille huit (2008) cent cinquante mille
19 (150 000), ça c'est une année électorale. Monsieur
20 Grondin vote pour monsieur Dupuis, non?

21 R. Bien oui, mais ça...

22 Q. **[173]** Et après?

23 R. On « checke » pas ça.

24 Q. **[174]** Son prêt a-t-il été rappelé?

25 R. Non, j'ai jamais rappelé de prêt.

1 Q. [175] À partir de deux mille dix (2010) il y a plus
2 rien?

3 R. À cause qu'il l'a remis.

4 Q. [176] Il l'a remis puis il en a plus besoin, c'est
5 tout?

6 R. Ça doit.

7 Q. [177] Si on met, Madame Blanchette, l'onglet 27,
8 l'écoute électronique.

9 LA GREFFIÈRE :

10 1306.1, 1306.2.

11

12 113P-1306.1 : Écoute électronique 08-0881 -
13 1228 du 1er mai 2008

14

15 113P-1306.2 : Transcription de l'écoute
16 électronique 08-0881 - 1228 du
17 1er mai 2008

18

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous pouvez commencer, Madame Blanchette.

21

22 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

25 Même chose, Madame la Présidente, la ligne 41, j'ai

1 oublié de, je pense, dans le suivi, de la faire
2 enlever. C'était dans un événement social qui
3 n'avait rien à voir avec le reste de la
4 conversation.

5 Q. [178] Je voulais juste voir avec vous, Monsieur
6 Lavallée, ici, quand on lit ce texte-là, vous vous
7 exprimez à la première personne. Est-ce que je dois
8 comprendre que monsieur Grondin, par ailleurs,
9 personnellement, vous doit de l'argent?

10 R. Non.

11 Q. [179] Ou le cent quatre-vingt mille (180 000 \$)
12 c'est des sommes...

13 R. C'est le local, c'est pas personnel.

14 Q. [180] Monsieur Arsenault aussi, si je comprends
15 bien, prête? En tout cas, là on voit que... il
16 vient de finir de rembourser.

17 R. Ça serait probablement, dans ce cas-là c'est la
18 FTQ.

19 Q. [181] Je ne sais pas, là. Est-ce que c'est les
20 métallos, est-ce que c'est la FTQ?

21 R. D'après moi c'est la FTQ. C'est dans le temps que
22 monsieur Arsenault était président de la FTQ.

23 Q. [182] Donc, la FTQ aussi fait la même chose?

24 R. Des fois, pour aider un local, ils leur prêtent de
25 l'argent.

1 Q. **[183]** Ce que vous me dites, c'est que d'aucune
2 façon, à aucun moment, ces prêts-là ne servent dans
3 le jeu de pouvoir, dans la joute politique, pour
4 l'accès à ces différents postes, à votre avis?

5 R. Non. Non. Jamais.

6 Q. **[184]** Ou pour garantir que la FIPOE soit, comme
7 elle a réussi à le faire au fil des années, presque
8 toujours représentée à la FTQ Construction, voire
9 même ayant toujours eu un président?

10 R. Bien oui, mais... c'est pas... ça a rien à voir
11 avec ça. On passe en élections, puis mise en
12 nomination, c'est élu au congrès. Il n'y a pas de
13 pression qui se fait par rapport aux argents qu'on
14 prête.

15 Q. **[185]** La dynamique entre les locaux n'est
16 absolument pas affectée par ça, à votre avis?

17 R. Non.

18 Q. **[186]** Si on revient au tableau général de la...
19 excusez-moi, je n'ai pas noté à quelle cote il
20 était, mais le tableau des prêts. 1305, merci. Si
21 on retourne à ce tableau-là, Monsieur Lavallée, on
22 voit en deux mille un (2001) ou, en fait... oui,
23 c'est ça, à partir de deux mille un (2001). Deux
24 mille (2000), deux mille un (2001), il y a une
25 transition. Si on monte, Madame Blanchette, à la

1 ligne... zoom, pardon, sur la ligne C, ou enfin,
2 exposition au risque, qui est sur la... oui, c'est
3 ça, c'est sur cette page-là. Si vous agrandissez
4 pour aller à la colonne, pardon, de la... les
5 années deux mille (2000), deux mille un (2001).

6 Je ne sais pas si on arrive à voir, là,
7 mais on voit que jusqu'en deux mille un (2001)...
8 jusqu'en deux mille (2000), pardon, quatre-vingt-
9 dix-sept (97 %) ou quatre-vingt-dix-huit pour cent
10 (98 %) des investissements de SOLIM sont sans
11 risque. Puis là, l'année suivante, c'est
12 complètement l'inverse, ou presque. On passe
13 soudainement à dix-sept pour cent (17 %) de
14 position sans risque et quatre-vingt-trois pour
15 cent (83 %) de position à risque.

16 Est-ce qu'il s'est passé quelque chose...

17 R. Non.

18 Q. **[187]** ... en deux mille un (2001)?

19 R. Non, ça me dit absolument rien.

20 Q. **[188]** Est-ce qu'il n'y a pas eu un gros prêt qui a
21 été consenti cette année-là, qui a provoqué...

22 R. Je le sais pas.

23 Q. **[189]** Si on voit au-dessus, dans les placements à
24 risque, on voit que vous avez prêté cinq millions
25 quatre cent mille (5,4 M\$) aux associations

1 immobilières et au Fonds immobilier de solidarité
2 FTQ.

3 R. C'est possible.

4 Q. **[190]** Je ne sais pas si on le voit dans la... Je ne
5 sais pas si vous le voyez, c'est sous la ligne deux
6 mille un (2001). Vous n'avez pas souvenir de...
7 parce que c'est, à l'époque, c'est quand même,
8 comme on voit, là, c'est l'essentiel des avoirs,
9 là, le total des placements de... de FIPOE à cette
10 époque-là est de sept millions (7 M) puis vous en
11 placez cinq millions quatre cents (5,4 M)?

12 R. Ça serait possiblement mais là, je peux pas vous
13 dire ça mais ça se peut que ça soit FTQ à cause je
14 leur ai prêté à un moment donné cinq millions
15 (5 M).

16 Q. **[191]** Vous avez prêté cinq millions (5 M) à la FTQ?

17 R. Oui.

18 Q. **[192]** C'était quoi les conditions de ce prêt-là?

19 R. Ils me prêtent... je leur ai prêté, eux, au taux
20 courant de la banque, six pour cent (6 %).

21 Q. **[193]** Est-ce que vous aviez des garanties pour ce
22 prêt-là?

23 R. Oui, j'avais la bâtisse qu'ils étaient en train de
24 construire.

25 Q. **[194]** Donc c'était déjà une première forme de prêt

1 mezzanine, si on peut dire, c'était un prêt...

2 R. Non, il était pas mezzanine, c'était un prêt, il y
3 avait pas de... de conditions autres.

4 Q. **[195]** Donc...

5 R. Ils m'ont remboursé quand ils ont eu leur... leur
6 financement.

7 Q. **[196]** O.K. Donc, c'était un prêt en attendant le
8 financement. Mais c'est un peu ça le prêt le
9 mezzanine, théoriquement?

10 R. Bien, c'est pas tout à fait ça, il y avait pas de
11 risque dans ça.

12 Q. **[197]** Il y avait pas de risque mais s'il y avait
13 pas de garanties autres qu'un édifice en
14 construction...

15 R. Oui mais c'était la FTQ.

16 Q. **[198]** D'accord.

17 R. C'était... j'étais pas inquiet de...

18 Q. **[199]** De recouvrer vos billes?

19 R. De recouvrer mes billes.

20 Q. **[200]** Est-ce que beaucoup de locaux ont prêté comme
21 ça à la FTQ à cette époque-là?

22 R. Je pense pas.

23 Q. **[201]** Qui se retrouvaient dans un rapport de
24 créancier/débiteur avec la centrale?

25 R. Je pense pas. Je penserais pas qu'il y en ait

1 beaucoup.

2 Q. [202] C'était relativement exceptionnel?

3 R. Oui.

4 Q. [203] Vous nous avez expliqué que vous preniez des
5 risques quand même assez... dans votre stratégie de
6 placements, si on peut dire, là, avec les prêts
7 mezzanines, que vous étiez conscient que c'était
8 risqué.

9 R. Que?

10 Q. [204] Vous étiez conscient qu'il y avait des
11 risques dans ces prêts-là?

12 R. Oui mais c'était calculé. On n'a jamais perdu.

13 Q. [205] Quel genre de rendement vous attendiez de ces
14 placements-là?

15 R. Entre dix (10) et quinze pour cent (15 %).

16 Q. [206] Et ça, c'est ce qui vous permettait de
17 justifier de ne pas placer dans une banque à
18 charte?

19 R. De trois... à trois puis à deux pour cent.

20 Q. [207] Donc l'idée, c'était d'aller chercher des
21 rendements plus élevés?

22 R. Oui.

23 Q. [208] Mais évidemment, à ce moment-là, en
24 contrepartie, c'est que vous faisiez courir un
25 certain nombre de risques aux avoirs de vos

1 membres?

2 R. Mais c'était calculé pareil, on n'était pas
3 inquiet. Tu peux en perdre un puis en réussir dix
4 (10), mais on n'en a pas perdu un.

5 Q. **[209]** Il y a quand même certain de ces placements-
6 là qui se sont mal passés? Vous dites: « On n'a
7 jamais perdu d'argent », vous en avez perdu de
8 l'argent, quand même?

9 R. Pas dans les placements avec SOLIM. J'ai perdu de
10 l'argent dans des... des investissements qu'on a
11 faits, là, mais pas dans les prêts mezzanines.

12 Q. **[210]** Donc, dans l'ensemble des prêts risqués que
13 vous avez faits, certains étaient avec SOLIM,
14 certains étaient en dehors...

15 R. Oui.

16 Q. **[211]** ... du partenariat avec SOLIM et en fait, ce
17 que vous me dites, c'est que ceux que vous avez
18 faits à l'extérieur ont généré des pertes?

19 R. Oui dans...

20 Q. **[212]** Bien, certains d'entre eux, je le sais pas,
21 là, je vous laisse me répondre.

22 R. Dans certains, comme Aventure Joncas.

23 Q. **[213]** Si je vous disais que sur la période quatre-
24 vingt-quinze-deux mille treize (1995-2013),
25 l'équilibre entre ces dossiers SOLIM et les autres

1 dossiers causant des pertes a ramené votre
2 rendement à quatre point quatre-vingt-seize pour
3 cent (4,96 %), un petit peu en bas de cinq pour
4 cent (5 %) et pendant la même période, si vous
5 aviez laissé l'argent dans des fonds mutuels ou
6 dans des placements sans risque, vous auriez pu
7 vous attendre à obtenir un rendement de l'ordre de
8 quatre point quatre-vingt-treize (4,93)?

9 R. Moi, j'ai... j'ai fait faire une étude par des
10 spécialistes puis on a eu un rendement sur cinq
11 ans, il me semble, de dix (10)... dix point cinq
12 pour cent (10,5 %). Je peux pas voir, là, où tu vas
13 chercher ça. Où vous allez chercher ça.

14 Q. [214] On va regarder un peu en détail les
15 placements problèmes, mais cette étude-là, vous
16 avez fait faire ça par... à quel moment?

17 R. V'là... v'là... v'là... avant le congrès, ça veut
18 dire v'là trois ans à peu près. Vous l'avez en
19 main, on l'a envoyée.

20 Q. [215] On l'a en main, vous nous l'avez envoyée?

21 R. Oui, vous l'avez, ça, la...

22 Q. [216] Est-ce que c'est le document de la compagnie
23 Médici?

24 R. De quoi?

25 Q. [217] Est-ce que c'est le rapport généré par la

1 compagnie Médici?

2 R. Je pense que oui.

3 Q. **[218]** Que monsieur Guérin avait demandé à votre
4 départ de FIPOE, là?

5 R. C'est ça. C'est ça.

6 Q. **[219]** Parfait. Effectivement...

7 R. Moi, j'étais pas là, mais je sais que... j'étais
8 plus là à ce moment-là, mais c'est... c'est ce
9 rapport-là.

10 Q. **[220]** On vérifiera ça. À partir de deux mille trois
11 (2003), est-ce que c'est exact que vous avez
12 commencé à prêter de l'argent à des entreprises
13 privées?

14 R. Au moment où qu'on est allé dans des prêts
15 mezzanines, là, depuis ce temps-là.

16 Q. **[221]** Donc, la première fois que vous commencez à
17 prêter à l'extérieur comme ça, à des entreprises
18 privées, c'est dans le contexte de SOLIM?

19 R. Oui.

20 Q. **[222]** Et ensuite de ça, vous avez décidé de -
21 comment dire - de voler de vos propres ailes puis
22 de faire des placements de votre côté?

23 R. On a essayé.

24 Q. **[223]** Et si je comprends bien ce que vous me dites,
25 ça s'est pas révélé aussi fructueux.

1 R. Il y en a que ça a marché, puis il y en a que ça...
2 que ça a mal été.

3 Q. [224] Madame Blanchette, je vais vous déposer, aux
4 onglets 90 et 91, deux rapports financiers de
5 FIPOE, là, au trente et un (31) décembre deux mille
6 huit (2008) et au trente et un (31) décembre deux
7 mille neuf (2009), puis après la pause, on entrera
8 dans certains détails.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Alors, 90, ce sera 1307 et 91, 1308. Vous allez les
11 déposer après la pause?

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Non, je les dépose tout de suite.

14 LA GREFFIÈRE :

15 O.K.

16

17 113P-1307 : Rapport financier de la FIPOE du 31
18 décembre 2008

19

20 113P-1308 : Rapport financier de la FIPOE du 31
21 décembre 2009

22

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Madame la Présidente, je vois qu'il est moins
25 quatre, je pense, mais je vais suspendre tout de

1 suite. Je vais réorganiser certaines choses et
2 revenir poser des questions...

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Parfait.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 ... après la pause.

7 Me GÉRALD SOULIÈRES :

8 On prend pour acquis qu'on va en avoir une copie
9 avant la suspension pour que le témoin puisse en
10 prendre connaissance. Ce serait une bonne chose, je
11 pense.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 C'est pas la procédure habituelle, là, mais...

14 Me GÉRALD SOULIÈRES :

15 Mais là c'est ses rapports, c'est comme une...

16 LA PRÉSIDENTE:

17 À partir du moment où il est déposé.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 C'est ça. À partir du moment où il est déposé, j'ai
20 pas de...

21 Me GÉRALD SOULIÈRES :

22 Oui.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Je veux dire, ça explique pourquoi il ne l'a pas
25 jusqu'à maintenant. Mais, oui, j'ai pas de problème

1 à ce que monsieur prenne connaissance des états
2 financiers.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Je vais vous dire aussi, Maître Soulières...

5 Me GÉRALD SOULIÈRES :

6 Je pensais que...

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Non, non. Oui, on s'en va. Mais, je voulais
9 simplement vous souligner qu'il n'est pas
10 impossible que nous débordions l'heure de... à la
11 fin de la journée, alors... si ça peut éviter à
12 monsieur Lavallée de revenir. Alors, vous en
13 discuterez avec votre client.

14 Me GÉRALD SOULIÈRES :

15 Ah! Bien, je pense que monsieur Lavallée serait
16 bien content.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Alors, c'est pour ça que j'essayais cette
19 semaine...

20 Me GÉRALD SOULIÈRES :

21 Parfait. Merci.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 ... d'étirer... non pas d'étirer...

24 Me GÉRALD SOULIÈRES :

25 Oui, oui, oui, oui.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 ... mais de finir un peu plus tard.

3 Me GÉRALD SOULIÈRES :

4 Ça va bien, là, il a pas l'air à avoir de problème.

5 Merci.

6

7 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

8

9 LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Jean Lavallée, vous êtes sous le même
11 serment.

12 R. Merci.

13 Me GÉRALD SOULIÈRES :

14 Ça me permet de pratiquer ce qu'on m'a dit de
15 faire, à savoir être certain que mon micro
16 fonctionne. On n'a toujours pas eu les documents,
17 Madame.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Alors, (inaudible) qui était là, alors je peux vous
20 le donner. Maître Lussiaà-Berdou, est-ce que le...

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Des copies excédentaires.

23 LA PRÉSIDENTE:

24 Non, mais... non, mais est-ce que croyez si...

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Si elle les a sur son bureau?

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Oui.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Non. C'est peut-être ça qui est en train de se
7 préparer, je ne sais pas. Mais, de toute façon...

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Madame la Greffière, pourriez-vous remettre cette
10 copie à...

11 Me GÉRALD SOULIÈRES :

12 Merci.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Celle-ci aussi, Madame la Greffière, Roxanne.

15 Me GÉRALD SOULIÈRES :

16 Mais, en fait, moi, c'était plus pour que le témoin
17 puisse les consulter pendant la pause...

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Oui, bien...

20 Me GÉRALD SOULIÈRES :

21 ... puis qu'on puisse fonctionner peut-être plus
22 rapidement puis...

23 LA PRÉSIDENTE:

24 On va fonctionner...

25

1 Me GÉRALD SOULIÈRES :

2 Quant à moi, je vais pouvoir suivre.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 O.K.

5 Me GÉRALD SOULIÈRES :

6 Merci.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 On vous écoute, Maître Lussiaà-Berdou.

9 (11:28:31)

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Oui.

12 Q. **[225]** Donc, Monsieur Lavallée, par rapport à ces
13 états financiers-là, en fait, je voulais juste
14 attirer votre attention sur certains passages. Par
15 exemple, si on prend ceux de deux mille huit (2008)
16 à la page 11, on constate, là, que pour une année
17 comme celle-là, vous avez un certain nombre de
18 prêts à des entreprises privées. Or, on voit que le
19 vérificateur financier, au moment de son
20 inspection, là, si on va dans... ça, c'est... O.K.
21 Excusez-moi, Madame Blanchette, c'est la page 11
22 telle que paginée dans le document.

23 Donc, si vous voyez dans... dans le coin
24 supérieur droit, normalement, vous devriez... Ah!
25 Oui. Alors, ils ont caviardé la pagination. Ça va.

1 Ah! Non. Là, on voit 10. Oui, je pense que vous
2 approchez. Ça, évidemment, vous faites des
3 placements et vous déposez... Est-ce que c'est
4 annuellement, vous faites un rapport au comité
5 exécutif, de vos travaux comme secrétaire financier
6 en ce qui concerne...

7 R. Tous les trois mois.

8 Q. **[226]** Tous les trois mois, il y a un suivi qui est
9 fait là-dessus.

10 R. Oui.

11 Q. **[227]** Les états financiers sont préparés, pour
12 l'année deux mille huit (2008), un peu plus tard
13 dans l'année. Puis pour cette année-là, si on
14 descend dans la page, vous voyez qu'il y a une note
15 qui se retrouve de façon fréquente dans les états
16 financiers. On dit :

17 Au douze (12) juin deux mille neuf
18 (2009) [...]

19 donc soit six mois après que les vérificateurs
20 financiers... enfin, après la date de l'année
21 financière de FIPOE, là, qui se termine au trente
22 et un (31) décembre, on dit :

23 Au douze (12) juin deux mille neuf
24 (2009)...

25 donc six mois après ou à peu près, date du rapport

1 des vérificateurs

2 ... certains prêts sont venus à
3 échéance avant cette date, totalisant
4 six millions huit cent soixante-dix-
5 sept mille et soixante-quinze dollars
6 (6 877 075 \$), n'ont pas été encaissés
7 en conformité avec les conventions de
8 prêts. La direction entend renégocier
9 ces ententes et est d'avis que les
10 prêts sont recouvrables dans leur
11 totalité et, par conséquent, aucune
12 provision n'a été prise à leur égard.

13 Au douze (12) juin deux mille neuf (2009), la
14 portion non-encaissée sur les prêts à renégocier
15 totalisait trois millions huit cent soixante-dix-
16 sept mille soixante-quinze (3 877 075 \$). Ce qui
17 veut dire qu'entre le premier (1er) janvier et le
18 douze (12) juin, trois millions (3 M\$) de prêts ont
19 été renégociés, ont reporté, mais il reste trois
20 millions huit cent soixante-dix-sept mille
21 soixante-quinze dollars (3 877 075 \$) de prêts dus,
22 non encaissés, donc en défaut. Et qu'à la fin de
23 l'année, il y en avait à peu près sept millions
24 (7 M), de ces prêts en défaut. Ma question c'est :
25 Est-ce que vous faites le suivi de vos prêts?

1 R. Je me rappelle pas si j'ai fait le suivi dans ce
2 cas-là, mais habituellement, oui.

3 Q. **[228]** Cette mention-là, elle est présente dans
4 plusieurs... plusieurs années, presque dans tous
5 les rapports annuels?

6 R. Oui, c'est possible qu'on l'ait revu seulement qu'à
7 la fin de l'année.

8 Q. **[229]** Est-ce que c'est pas vrai qu'en parallèle,
9 vous comptabilisez, par contre, les revenus
10 d'intérêts qui sont dus sur ces prêts-là mais que,
11 quand vous faites rapport à votre conseil
12 d'administration, au comité exécutif, vous leur
13 dites que vous faites des rendements que vous
14 calculez comme si les débiteurs payaient leur prêt
15 alors qu'en réalité, ils ne les paient pas?

16 R. Oui, mais ils finissent par les payer.

17 Q. **[230]** Oui, mais en attendant ils ont un bon congé?

18 R. Oui, mais on leur charge pareil.

19 Q. **[231]** Monsieur Accurso est un de vos importants
20 débiteurs?

21 R. Oui, mais...

22 Q. **[232]** Vous avez plusieurs prêts avec des compagnies
23 de monsieur Accurso?

24 R. Il y en a d'autres aussi.

25 Q. **[233]** Oui, il y en a d'autres aussi. Qui d'autres?

1 R. Bien, il y a Prével, il y a Cholette, il y a
2 Courbec.

3 Q. **[234]** Courbec, c'est la compagnie... qui est-ce qui
4 est dans Courbec?

5 R. Leclerc.

6 Q. **[235]** Il est pas tout seul dans cette compagnie-là,
7 non?

8 R. Je pense... en tout cas, c'est... c'est lui qui
9 nous fait les rapports puis tout.

10 Q. **[236]** Mais votre neveu est dans Courbec aussi?

11 R. Mais il est pas dans la compagnie, il travaille là.

12 Q. **[237]** Il travaille pour cette entreprise-là.

13 R. Il travaillait là mais là il travaille plus là.

14 Q. **[238]** Il est pas dans l'entreprise, ce que vous
15 dites?

16 R. Pardon?

17 Q. **[239]** C'est un salarié de Courbec, c'est pas un...

18 R. Non, non, c'est pas un actionnaire.

19 Q. **[240]** C'est pas un actionnaire du tout?

20 R. Non. Puis il est plus là, il travaille pour une
21 autre compagnie.

22 Q. **[241]** Vous nous avez parlé tout à l'heure du
23 rapport de Médicti qui a été fait après votre
24 départ. Vous dites que c'est... dans ce rapport-
25 là... on va faire la vérification mais vous dites

1 que dans ce rapport-là on vous... on vous indique
2 des rendements de dix point quelques pour cent,
3 est-ce que c'est ce que vous disiez par rapport à
4 notre allégation selon laquelle les rendements
5 étaient plus autour de cinq. À quelle date,
6 exactement, est-ce que vous avez fait faire ce
7 rapport, est-ce que vous savez?

8 R. Ça, je suis... je suis pas au courant à cause que
9 j'étais déjà à la retraite.

10 Q. **[242]** O.K.

11 R. Et c'est mon... celui qui m'a remplacé qui a fait
12 préparer ça pour le... le passer au congrès. Mais
13 je peux pas vous donner des détails là-dessus, je
14 suis pas au courant de...

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Madame Blanchette, si on peut afficher l'onglet
17 124.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[243]** Peut-être, avant qu'on change, bien sûr des
20 questions sur cet aspect-là, mais... Je voudrais
21 savoir un peu comment ça fonctionne la FIPOE. Est-
22 ce que vous avez des assemblées générales
23 annuelles?

24 R. À tous les mois.

25 Q. **[244]** Vous avez... Générales, j'entends...

1 R. Oui, assemblée tous les mois. On a vingt (20)...
2 une vingtaine d'assemblées par mois à travers le
3 Québec. Puis on a, une fois à tous les trois mois,
4 un conseil exécutif puis, une fois par année, on
5 réunit tout le monde.

6 Q. **[245]** Une fois par année vous réunissez tous vos
7 membres, c'est ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[246]** Est-ce qu'il y a un moment dans l'année ou
10 soit de vos assemblées générales aux mois ou, bien
11 non, annuelles où vous présentez vos informations
12 financières détaillées aux membres électriciens de
13 la FIPOE?

14 R. Ça, on l'amène à tous les... les mois, à
15 l'assemblée du mois, tous les trois mois à
16 l'exécutif puis à... une fois par année, le conseil
17 exécutif.

18 Q. **[247]** Oui, mais ma question c'est : Est-ce qu'il y
19 a des... on leur présente ça, c'est-à-dire qu'on
20 leur dit la situation financière...

21 R. Oui.

22 Q. **[248]** ... de leur local... Donc, ils savaient tous,
23 tout le monde était bien que dans les faits, là,
24 vous faisiez des prêts de ce genre-là...

25 R. Oui.

1 Q. **[249]** ... que vous avez investi dans Aventure
2 Joncas que...

3 R. Oui.

4 Q. **[250]** On voit, plus tard, que vous avez perdu de
5 l'argent dans Joncas...

6 R. Oui, à tous les mois.

7 Q. **[251]** C'est su de tous les électriciens au Québec
8 ça, cette affaire-là?

9 R. Oui, c'est... c'est à travers les assemblées de
10 chaque région. Mais c'est pas vrai qu'il vient dix-
11 huit mille (18 000) électriciens dans les
12 assemblées, c'est ceux qui se présentent aux
13 assemblées.

14 Q. **[252]** Oui, bien sûr, il faut être présent si on
15 veut entendre quelque chose, ça je peux comprendre
16 ça, là.

17 R. Oui.

18 Q. **[253]** Mais la question c'est : Dans ces assemblées-
19 là, est-ce qu'on a donné suffisamment d'information
20 pour que tout le monde comprenne bien...

21 R. Oui.

22 Q. **[254]** ... que là, là, pour un syndicat, vous avez
23 des activités de placements assez inhabituelles?

24 R. Oui.

25 Q. **[255]** Tout le monde savait ça?

1 R. Oui.

2 Q. **[256]** Tout le monde savait ça?

3 R. Oui.

4 Q. **[257]** Bon. Est-ce qu'en plus de savoir ça il y a
5 des gens qui ont pu parfois dire soulever des
6 doutes que dans ça c'était peut-être pas nécessaire
7 de faire ça, là?

8 R. Non.

9 Q. **[258]** Jamais?

10 R. Jamais.

11 Q. **[259]** Bon, sur quatorze mille (14 000) membres,
12 quinze mille (15 000) membres il y a jamais eu une
13 personne qui...

14 R. Non.

15 Q. **[260]** ... a osé dire que ce qui était là, c'est pas
16 une activité normale pour un syndicat?

17 R. Non.

18 Q. **[261]** Eh monsieur! Je peux vous dire ces gens-là
19 écoutaient peut-être pas très bien ce qui se
20 passait?

21 R. Ah, bien.

22 Q. **[262]** Mais vous vous avez parlé de ça longuement
23 avec tout le monde...

24 R. Ah, oui.

25 Q. **[263]** ... avec chacune de ces assemblées-là?

1 R. Ah, oui. Oui.

2 Q. **[264]** Il y a des témoins de ça?

3 R. Bien chaque assemblée...

4 Q. **[265]** Est-ce qu'il y a des procès-verbaux qui sont,
5 moi j'ai cherché un peu des procès-verbaux dans
6 votre syndicat où justement il y avait des moments
7 où on présentait ça et j'ai absolument rien vu?

8 R. Ah, bien.

9 Q. **[266]** Dans le procès-verbal on dit pas que monsieur
10 Lavallée a présenté la solution financière du
11 local, on dit rien de ça?

12 R. Je les ai l'autre bord, mais j'en ai, il y a des
13 rapports financiers que j'ai ici qu'on... qu'on
14 donne à tous les mois à l'assemblée du mois, il y a
15 un procès-verbal qui est lu puis toute ce qui a été
16 discuté à l'exécutif est apporté à l'assemblée du
17 mois, puis les sujets sont tous mis à l'ordre du
18 jour.

19 (11:39:27)

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Q. **[267]** Dans la mesure où vous prêtez des sommes qui
22 sont les sommes de... qui appartiennent en fait à
23 vos membres, est-ce que vous pensez que c'est
24 une... c'est de la bonne gestion de ces avoirs-là
25 que de laisser les prêts tomber en défaut de pas

1 recouvrer ces prêts-là ou exercer les garanties si
2 vous en avez?

3 R. Mais... mais dans l'ensemble il doit y avoir une
4 bonne gestion, on est rendu avec quatorze millions
5 (14 M). Si on avait pas bien géré, on aurait pas
6 l'argent qu'on a, là. Moi je suis félicité, pas
7 aujourd'hui à cause que je suis plus là, mais dans
8 le temps on était content de voir qu'on avait de
9 l'argent de côté puis qu'on produisait des
10 rendements intéressants. Personne me critiquait.

11 Q. **[268]** La question de ces rendements-là et de leur
12 hauteur exacte c'est une chose, cela étant dit, ça
13 change pas le fait qu'il se peut très bien que vous
14 ayez juste joué et gagné. Le risque c'est un
15 facteur important?

16 R. Oui, mais on l'explique le risque. Puis il y a des
17 risques, mais je vous disais tout à l'heure que
18 dans nos prêts mezzanines on a pas perdu un. Donc,
19 et que les rendements étaient de dix point quelque
20 la moyenne. Ils me fatiguent pas pour ça, c'est
21 l'inverse ils nous félicitent. Puis quand il y a
22 des pertes on le dit aussi dans le Joncas on l'a
23 expliqué. Et on a dit : « Écoutez, on s'est
24 trompé. » Si on avait rien fait on serait pas
25 trompé, mais on aurait pas eu les rendements qu'on

1 a obtenus.

2 Q. **[269]** Est-ce qu'il vous est déjà arrivé d'exercer
3 vos garanties sur certains prêts?

4 R. Non.

5 Q. **[270]** Jamais. Est-ce qu'il vous est arrivé de pas
6 être payé?

7 R. Bien oui.

8 Q. **[271]** De prendre des pertes sur des intérêts non
9 encaissés?

10 R. Oui.

11 Q. **[272]** Vous avez choisi plutôt, pourquoi vous... il
12 y a certains prêteurs qui sont disons impitoyables,
13 pourquoi vous vous avez choisi de donner des congés
14 comme ça?

15 R. Donner des congés?

16 Q. **[273]** Bien, c'est-à-dire des congés d'intérêts
17 pendant des longues périodes puis ensuite...

18 R. Ah, à cause que...

19 Q. **[274]** ... de ne pas encaisser des paiements de
20 prêts, d'attendre, d'attendre, d'attendre, voire
21 même de renégocier des prolongements de termes?

22 R. Bien ça dépend des situations. Mais habituellement
23 si on a des rendements intéressants, c'est pas à
24 cause qu'on a des pertes partout.

25 Q. **[275]** Vous auriez pu perdre beaucoup d'argent, non?

1 R. On aurait pu en perdre, mais on a été, on a choisi
2 le bon cheval puis...

3 Q. **[276]** Non, mais le reproche qui peut être fait,
4 c'est d'examiner les choses a posteriori puis
5 constater peut-être que les rendements sont moins
6 bons, là, vous nous dites que les rendements ont
7 été très bons?

8 R. Oui.

9 Q. **[277]** Mais, là, on peut faire l'exercice aussi par
10 rapport aux risques, là. Là, vous avez eu de la
11 chance, mais le fait qu'il y avait un risque que
12 vous puissiez perdre toutes ces sommes-là, est-ce
13 que c'était pas une raison qui aurait justifié de
14 ne pas le faire?

15 R. Bien non, regarde.

16 Q. **[278]** Plutôt qu'une raison de le faire?

17 R. Mais ça a bien été.

18 Q. **[279]** C'est pas votre argent, Monsieur Lavallée,
19 c'est l'argent de vos membres?

20 R. Je sais que c'est pas mon argent, mais c'est moi
21 qui a le mandat de l'administrer. Je suis le
22 secrétaire financier.

23 Q. **[280]** Vous vous jugez que ce mandat-là inclut le
24 mandat de le risquer?

25 R. Bien, ça inclut tout pour moi, même le risque.

1 Écoute, si je n'avais rien risqué, j'aurais placé à
2 trois pour cent (3 %) à la banque, puis ça
3 aurait... au lieu d'avoir l'argent qu'on a là, on
4 en aurait quasiment pas.

5 Q. **[281]** Est-ce que c'est important à ce point-là d'en
6 avoir autant que ça?

7 R. Oui, c'est important, à cause, quand tu as une
8 structure comme la mienne, avec vingt-trois (23)
9 permanents puis une trentaine d'employés un peu
10 partout, si tu n'as pas d'argent, tu te réveilles
11 comme c'est arrivé des années qu'on a été obligé de
12 mettre du monde à pied. Là, à ce moment-là, ils
13 n'aiment pas ça.

14 Q. **[282]** Donc, vous aviez peur d'être à court pour
15 payer vos permanents?

16 R. Oui, à cause, c'est arrivé déjà.

17 Q. **[283]** En quelle année c'est arrivé déjà?

18 R. Dans les années quatre-vingts (80).

19 Q. **[284]** O.K. C'est quoi les frais de FIPOE? Là je
20 sais que vous n'êtes pas là depuis quelques années,
21 mais dans le souvenir que vous en avez, puis vous
22 avez géré ça pendant de nombreuses années, puis on
23 a les états financiers. Là, par contre, j'ai peur
24 du caviardage, donc je ne veux pas... au sens où je
25 ne suis pas sûr que les données sont disponibles

1 là-dessus.

2 R. Je ne me rappelle comment que...

3 Q. **[285]** Combien d'employés à votre souvenir?

4 R. Vingt (20) quelques plus une quarantaine
5 d'employés.

6 Q. **[286]** Bon. Disons, généralement, sans mettre des
7 montants, les postes de dépenses. On peut peut-être
8 voir, juste sur l'opération de la FIPOE, les postes
9 de dépenses de la FIPOE.

10 R. Bien, les postes, il y en a beaucoup.

11 Q. **[287]** À votre souvenir.

12 R. Regardez ici, je pense, j'en ai un.

13 Q. **[288]** Si vous avez deux mille dix (2010),
14 effectivement...

15 (11:44:37)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[289]** C'est un document que vous avez avec vous,
18 ça, Monsieur Lavallée?

19 R. Oui. C'est les états financiers.

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Oui, c'est une copie à lui des états financiers de
22 deux mille dix (2010), d'une autre année.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ah, parfait.

25

1 Me GÉRALD SOULIÈRES :

2 Parce que les états financiers qu'on m'a donnés,
3 deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009),
4 remarquez que si je l'avais su j'aurais gardé les
5 vôtres, ils sont presque entièrement caviardés. Ça
6 fait que ça ne nous donne absolument rien. Je ne
7 vois pas pourquoi ils m'ont donné à moi des choses
8 caviardées, parce que...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Non, non, je constate ça.

11 Me GÉRALD SOULIÈRES :

12 LA FIPOE, elle ne devrait pas avoir de secrets.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je constate ça et je pense que... je peux
15 comprendre, probablement, que c'est le nom des
16 personnes que l'on a voulu protéger, à qui on a
17 prêté.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Non, en fait...

20 Me GÉRALD SOULIÈRES :

21 Non, je ne pense pas, Madame.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Non?

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

25 Je pense qu'il y a aussi...

1 Me GÉRALD SOULIÈRES :

2 À tout événement... Excusez je veux pas qu'on parle
3 en même temps.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

5 Je pense qu'il y avait essentiellement les finances
6 de la FIPOE dans leur ensemble. Ce n'était pas
7 nécessairement des informations qu'on voulait
8 rendre publiques dans la mesure où pour la
9 démonstration ce ne serait pas nécessaire. Je pense
10 que c'est... Parce que moi je dois admettre que
11 j'ai la même copie que vous et qu'il y a un
12 caviardage très restreint aux noms. Mais là, je
13 pense que pour les fins de la diffusion publique,
14 on a caviardé beaucoup plus d'informations. Est-ce
15 que je me trompe?

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Ce avec quoi nous sommes d'accord, puisque
18 évidemment, les états financiers contiennent
19 beaucoup d'éléments dont il n'est peut-être pas
20 nécessaire...

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Puis j'ai compris tout à l'heure qu'on les
23 présentait en détail à chaque assemblée annuelle,
24 quasiment tous les mois. Donc, pourquoi il y a tant
25 de problèmes maintenant à être d'accord à les

1 rendre publics?

2 ME ROBERT LAURIN :

3 Pourquoi il y a des problèmes à les rendre publics?

4 On a collaboré avec la Commission en les déposant à

5 votre demande. On a donné des détails et de

6 multiples détails qui ne sont pas publicisés dans

7 grand public. Il y a une version des états

8 financiers de la FIPOE, si vous voulez en prendre

9 connaissance, sur le site, qui est mise sur les

10 sites actuellement, suivant les dispositions de la

11 loi. Ce n'est pas le détail des états financiers

12 que vous avez.

13 On aurait pu vous remettre uniquement ce

14 qui est plus sommaire, parce que pour les fins des

15 membres, il n'est pas nécessaire d'avoir de

16 multiples détails comptables. On vous a plutôt

17 remis une version qui est très élaborée. Et c'est

18 là-dessus, évidemment, que la question se pose. Ça

19 fait que quand vous nous dites, on les rend

20 publics, oui on les rend publics, mais on a donné à

21 votre demande des détails beaucoup plus

22 sophistiqués, parce qu'on a compris que la

23 Commission pouvait y vérifier des éléments sur

24 lesquels elle pouvait avoir des questions. Mais ce

25 n'est pas une raison pour donner le détail, le fin

1 détail des comptabilités qui sont faites et qui
2 vous sont fournies.

3 Si vous estimez qu'il y a là-dedans, ou les
4 procureurs estiment qu'il y a là-dedans des
5 éléments qui nous intéressent pour les fins de
6 votre mandat, on n'a pas de problème à ce qu'ils
7 soient utilisés. Mais de là à se servir de cette
8 situation pour...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je comprends.

11 R. Sept millions (7 M\$) par année.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

13 Q. **[290]** De dépenses?

14 R. De dépenses, de charges diverses. L'état de trente
15 et un (31) décembre, c'est sept millions cent
16 quatre-vingt-onze cinq cinquante-quatre
17 (7 191 554 \$).

18 Q. **[291]** Généralement, les gros frais, est-ce qu'on
19 s'entend que c'est les salaires?

20 R. Les salaires, mais il y a dans ça aussi les autos
21 et voyages, les garanties d'emploi, les... toutes
22 nos dépenses, les taxes, les assurances, la
23 promotion qu'on fait, des locations, des
24 équipements, tout, là.

25 Q. **[292]** C'est... la FIPOE, c'est une grosse machine,

1 si je comprends bien?

2 R. Oui.

3 Q. **[293]** Vous avez dit vingt (20)... vingt-cinq (25)
4 employés environ permanents?

5 R. Des... des gérants d'affaires, des agents
6 d'affaires environ vingt-cinq (25), les salariés,
7 le personnel de bureau, une quarantaine, une
8 trentaine.

9 Q. **[294]** Donc à peu près cinquante (50), soixante (60)
10 au total?

11 R. Cinquante (50), oui environ.

12 Q. **[295]** Vous avez des bureaux un peu partout dans la
13 province?

14 R. Une dizaine de bureaux.

15 Q. **[296]** Une dizaine de bureaux. Est-ce qu'ils sont
16 loués ou ils sont...

17 R. Il y en a qu'on est propriétaire puis il y en a que
18 c'est loué.

19 Q. **[297]** Donc, il arrive qu'il y ait des charges de
20 loyers?

21 R. Oui.

22 Q. **[298]** Et en ce qui concerne les services aux
23 membres, quels sont les autres frais qui pourraient
24 être générés par ça?

25 (11:48:37)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[299]** Juste... juste avant d'arriver aux services
3 aux membres, est-ce que je comprends que les dix
4 (10) bureaux sont occupés par... le total des
5 employés que vous avez, là...

6 R. Oui.

7 Q. **[300]** ... qu'ils soient permanents ou autrement,
8 c'est cinquante (50)?

9 R. Une cinquantaine.

10 Q. **[301]** Et ces cinquante (50) là sont répartis dans
11 dix (10) bureaux à travers la province?

12 R. Oui.

13 Q. **[302]** Parfait, continué Maître Lussiaà Berdou.

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

15 Q. **[303]** Et donc... donc, il y a une question...
16 j'imagine que les services aux membres génèrent une
17 partie de ces frais-là. Est-ce que c'est uniquement
18 des services de... de ressources humaines, en fait,
19 dans le sens où il y a, dans les dépenses de la
20 FIPOE, uniquement les salaires qui fournissent ces
21 services-là ou est-ce qu'il y a autre chose, des
22 installations en dehors des bureaux, forcément?

23 R. Ça comprend toutes les... les dépenses et inclut
24 les services aux membres.

25 Q. **[304]** Ce que vous me dites, c'est qu'en ce moment,

1 ça totalise aux alentours de sept millions (7 M)?

2 R. Sept millions cent quatre-vingt-onze (7,191 M).

3 Q. **[305]** En cotisations?

4 R. Puis en revenus, en deux mille dix (2010), on a eu
5 neuf millions cent trente (9,130 M).

6 Q. **[306]** Aux environs... un excédent d'environ deux
7 millions (2 M).

8 R. Deux millions (2 M).

9 Q. **[307]** Entre les entrées et les charges...

10 R. Oui.

11 Q. **[308]** ... et les opérations de la FIPOE?

12 R. Et d'ailleurs, nos états financiers, il faut les
13 fournir à la CCQ.

14 Q. **[309]** Oui. La nature de ces services aux membres là
15 c'est quoi? Vous en avez vaguement glissé un mot au
16 début, là, vous m'avez parlé de placement syndical?

17 R. Placement syndical, la consultation qu'ils font
18 auprès des représentants pour les services santé
19 sécurité, on est un peu comme un curé, un
20 représentant, ils viennent... ils viennent nous
21 consulter puis on leur donne des conseils puis
22 c'est surtout les services qu'on donne aussi en
23 santé sécurité, en assurance chô... emploi, tous
24 les services, là, qu'on leur donne.

25 Q. **[310]** Des genres de... un genre de service pour

1 couvrir tous les aspects de leur vie
2 professionnelle?

3 R. De l'ordre... oui.

4 Q. **[311]** Et ce service-là ça consiste à rencontrer
5 quelqu'un, c'est ce que je comprends, là?

6 R. Rencontrer le membre puis lui donner les conseils
7 dans ses démarches à l'assurance-emploi, on... on
8 les représente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[312]** Alors quand vous dites qu'on les représente,
11 ce que vous voulez dire, c'est que ça comprend
12 aussi...

13 R. Oui.

14 Q. **[313]** ... les services pour les frais d'avocat, les
15 frais professionnels d'avocat?

16 R. Oui, oui. Oui.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. **[314]** Puis ça, vous rendez ces services-là depuis
19 combien de temps?

20 R. Toujours. C'est pour ça qu'on réussit à garder nos
21 membres puis à augmenter le volume.

22 Q. **[315]** Donc la nature des services rendus à vos
23 membres n'a jamais vraiment changé, vous... vous
24 rendez les mêmes services aujourd'hui que vous
25 rendiez à l'époque, vous les rendez simplement à

1 plus de membres?

2 R. Oui mais on a, voilà vingt-cinq (25) ans puis
3 trente (30) ans, on donnait pas tous ces services-
4 là.

5 Q. **[316]** D'accord.

6 R. Ça s'est ajusté avec les années mais...

7 Q. **[317]** Vous avez raffiné votre...

8 R. On a raffiné notre système.

9 Q. **[318]** Depuis combien de temps vous diriez que le...
10 le... FIPOE rend les services qu'elle... qu'elle
11 rend aujourd'hui à l'ensemble de ses membres?

12 R. Ah, depuis une bonne vingtaine d'années.

13 Q. **[319]** Donc, depuis vingt (20) ans, la nature des
14 services rendus est stable?

15 R. Oui.

16 Q. **[320]** Mais FIPOE a augmenté sa représentativité
17 géographique? Elle a ouvert des bureaux?

18 R. Provinciale, le nombre de membres puis tout le
19 Québec. Avant on avait... un temps, on avait mille
20 huit cents (1800) membres, là on est rendu avec les
21 différents groupes qui sont avec nous autres, dix-
22 huit mille (18 000).

23 Q. **[321]** Depuis combien de temps vous êtes au... vous
24 êtes aux alentours de quinze mille (15 000) à dix-
25 huit mille (18 000) depuis un certain?

1 R. Oui.

2 Q. **[322]** Depuis combien de temps environ, dans votre
3 souvenir?

4 R. Bien, là j'ai... justement, je disais ça à mes gars
5 l'autre jour, je vous avais parlé de quinze mille
6 (15 000), mais ils ont dit : « Non, on est rendus
7 plus. Depuis quatre ans, il y a eu d'autres groupes
8 qui sont... les monteurs de lignes sont avec nous
9 autres, ceux qui font l'installation des systèmes
10 d'alarme. »

11 Q. **[323]** Donc, les monteurs de lignes qui avaient un
12 syndicat indépendant, si on peut...

13 R. Non...

14 Q. **[324]** ... ou, je ne sais pas, qui étaient
15 représentés autrement...

16 R. Non, il y a deux... il y a deux syndicats de
17 monteurs de lignes, celui des électriciens de la
18 FIPOE puis il y a un autre groupe qui est pas avec
19 nous autres, mais... c'est pas des ennemis, ils
20 étaient dans nos bureaux avant, les monteurs de
21 lignes de la section de Montréal.

22 Q. **[325]** D'accord. Donc, les monteurs de lignes,
23 certains d'entre eux ont décidé, à une époque, de
24 se greffer à la FIPOE?

25 R. Oui, c'est ça, « v'là » une vingtaine d'années.

1 Q. **[326]** Aussi. Donc, en fait, dans l'ensemble, FIPOE,
2 en ce qui concerne les groupes qu'elle représente,
3 est stable depuis vingt (20) ans, en ce qui
4 concerne l'éventail des services, est stable depuis
5 vingt (20) ans, mais va chercher des nouveaux
6 membres?

7 R. Tout le temps.

8 Q. **[327]** Tout le temps. Et moi... on avait des
9 chiffres, là, qui dataient... dans la pièce de...
10 qu'on a vu au début du témoignage, d'environ quinze
11 mille (15 000) ou un truc comme ça, là?

12 R. Oui, mais là...

13 Q. **[328]** Puis là, ce que vous me dites c'est que ça a
14 augmenté un petit peu récemment?

15 R. À dix-huit mille (18 000).

16 Q. **[329]** Mais on est légèrement... on est dans les
17 mêmes... les mêmes eaux depuis un certain temps?

18 R. On a augmenté de... une couple de milles.

19 Q. **[330]** Le rapport dont vous m'avez parlé, on revient
20 aux placements, il est à l'onglet 124... en fait,
21 non, c'est pas vrai. À l'onglet 124, je vais vous
22 exhiber... Madame Blanchette?

23 LA GREFFIÈRE :

24 1309.

25

1 113P-1309 : Assemblée du conseil exécutif de la
2 FIPOE du 10 septembre 2012.

3

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[331]** Un procès-verbal... un extrait de procès-
6 verbal d'une assemblée du comité consultatif de la
7 FIPOE de septembre deux mille douze (2012).

8 R. Voyez-vous, Monsieur Lachance, là, ça l'est le
9 rapport...

10 (11:55:41)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[332]** C'est un conseil exécutif, c'est pas une
13 assemblée générale ça ici.

14 R. Oui, mais ça c'est amené à l'exécutif... à
15 l'assemblée générale puis c'est... il faut que les
16 statuts soient... il faut que le sujet d'ordre
17 général ou interne soit voté à l'assemblée
18 générale.

19 Q. **[333]** Dans le document, regardez-le, c'est une
20 information très sommaire que vous avez là.

21 R. Oui, mais...

22 Q. **[334]** Allez voir ça, là.

23 R. Ça fait rien, on... on donne... On est pas pour...

24 Q. **[335]** C'est un conseil exécutif ça ici, là.

25 R. Pardon?

1 Q. [336] C'est un conseil exécutif.

2 R. Oui, mais ça c'est adopté les membres. Ce document-
3 là. Ça c'est à tous les mois. Il y a des... il y a
4 des mois qu'il est moins volumineux.

5 Q. [337] Parce que c'est de l'information assez
6 limitée, là. C'est de l'information assez limitée
7 que vous voyez là.

8 R. Oui, mais... c'est... c'est expli... l'ajout de
9 types de placements autorisés, on le marque. Les
10 placements, quand c'est un placement, il est
11 marqué. Mais c'est sûr qu'on peut pas tout
12 détailler. Mais c'est... ils sont mis au courant.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. [338] Dans ce document-là on voit que monsieur
15 Guérin explique, au point 1, là, qu'ils sont
16 maintenant dotés d'un... bien, enfin, il explique
17 pas ça, là, mais on voit, de ce qui est mentionné
18 là, qu'il y a maintenant un cadre de gestion des
19 investissements. Est-ce que je me trompe ou
20 cette... ce cadre de gestion des investissements a
21 été mis en place suite au rapport de Medici?

22 R. Oui. Je pense que oui.

23 Q. [339] Donc, il n'existait pas avant. Vous, quand
24 vous étiez là, vous n'aviez pas...

25 R. Non.

1 Q. [340] ... le cadre de gestion d'investissements?

2 R. Non.

3 Q. [341] Medici est intervenue pour réviser les... les
4 politiques de placements ou faire l'analyse poussée
5 des place... de la gestion des placements de FIPOE
6 après votre départ, est-ce que c'est...

7 R. Oui.

8 Q. [342] ... exact, au moment de la prise en charge
9 par monsieur Guérin?

10 R. Oui.

11 Q. [343] Il y avait donc quelque chose qui vous...
12 chez monsieur Guérin, le poussait à faire...

13 R. Oui...

14 Q. [344] ... l'analyse de tout ça?

15 R. ... améliorer la situation puis...

16 Q. [345] Donc, la situation avait besoin d'être
17 améliorée?

18 R. Oui.

19 Q. [346] Pourquoi?

20 R. Bien, moi, disons que j'avais tellement
21 d'occupations que j'avais pas pris le temps de
22 pouvoir analyser toutes les situations. Puis
23 Arnold, quand il est arrivé, il a une façon de
24 travailler puis il a dit : « M'a faire vérifier
25 ça », le congrès s'en venait, pour arriver des

1 modifications qui amélioreraient le système.

2 Q. [347] Là on voit qu'il amende ça, en deux mille
3 douze (2012). Parmi les amendements on voit qu'il
4 est... à la section 4.3, là, au troisième sous-
5 paragraphe, modification de la section 4.3. On
6 décide d'imposer des pourcentages cibles et pour la
7 catégorie, c'est juste au troisième petit point du
8 sous-point 1, c'est vraiment juste. Voilà, on
9 l'avait pas dans l'écran, mais...

10 La valeur marchande des fonds de la
11 FIPOE pour le Fonds général, le Fonds
12 de sûreté sont modifiés de la façon
13 suivante, le pourcentage cible pour la
14 catégorie immeuble est établi à vingt-
15 cinq pour cent (25 %) et le
16 pourcentage cible pour la catégorie
17 prêt aux sociétés privées passe de
18 cinquante pour cent (50 %) à vingt-
19 cinq pour cent (25 %).

20 Donc, monsieur Guérin clairement avec les conseils
21 que lui a reçus a décidé qu'il y avait trop de
22 risque à avoir autant de prêts à la société privée
23 que c'est pas judicieux puis on a ramené ça à
24 vingt-cinq pour cent (25 %) ?

25 R. Je sais pas, je le vois, là.

1 Q. **[348]** Vous le voyez, là, mais ce que je veux dire
2 c'est avant, est-ce que vous pensez pas que tout
3 ça, toutes ces démarches qui vont jusqu'en deux
4 mille douze (2012) pour encadrer et poser des
5 balises à la gestion financière de la FIPOE c'est
6 le résultat de la situation qui a été découverte à
7 votre départ?

8 R. Bien c'est sa façon à lui de gérer, puis chacun a
9 sa façon, puis lui suite aux recommandations que
10 Medici lui a faites, bien il est arrivé avec ce
11 résultat-là, j'imagine.

12 Q. **[349]** Vous le décririez comment votre façon de
13 gérer?

14 R. Elle devait pas être mauvaise.

15 Q. **[350]** Non, mais je veux dire c'est qu'il dit à sa
16 façon?

17 R. Il a sa façon à lui que vous voyez des
18 modifications qu'il a amenées. Moi... moi j'étais
19 pas nécessairement dans ce... ces résultats-là.
20 Donc, j'avais une façon puis qui était différente
21 et lui il a fait faire une étude pour arriver avec
22 des modifications qui pourraient améliorer la
23 situation.

24 Q. **[351]** Je vous donne un exemple peut-être de façon
25 de gérer différente, si on va à l'onglet 125.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1310.

3

4 113P-1310 : Page 1 du tableau des entités - PIPOE

5 DP 3901

6

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Ah, oui, excusez. Est-ce que 124 avait été déposé,

9 Madame?

10 LA GREFFIÈRE :

11 Oui. 1309, 125 c'est 1310.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[352]** Monsieur Lavallée, c'est un document qui a
14 été préparé par la FIPOE à notre demande et qui
15 fait état du fait que pour les dix-neuf (19), quand
16 on compte 16A, 16B et 16C, dix-neuf (19) prêts qui
17 ont été consentis par FIPOE alors qu'entre deux
18 mille trois (2003) et deux mille douze (2012), je
19 vais couper ça à février deux mille neuf (2009).
20 Donc, c'est plutôt quatorze (14) prêts consentis
21 entre deux mille trois (2003) et deux mille neuf
22 (2009) quoi que je vais ajouter le quinzième, parce
23 que vous êtes parti en juin deux mille dix (2010).
24 Ah, non, probablement que le quinzième.

25 Donc, de ces quinze (15) premiers prêts

1 essentiellement il y en a prêts ou investissements,
2 il y en a quatre qui semblent avoir fait l'objet
3 d'une résolution. On peut dire que
4 fondamentalement, mais ils sont jamais passés
5 devant le comité exécutif ou en tout cas, aucune
6 résolution n'a été prise pour les approuver. Est-ce
7 que ça c'est un exemple de votre style de gestion?

8 R. Non, mais il faut dire qu'à tous les mois je les
9 faisais passer à l'exécutif. Puis une fois au
10 conseil exécutif que toute la province est là, je
11 faisais adopter les résolutions.

12 Q. **[353]** Je vous suis pas, ce que vous me dites c'est
13 qu'il y a eu des approbations par le conseil
14 exécutif?

15 R. Je le faisais pas à tous les mois ça.

16 Q. **[354]** Vous le faisiez pas à tous les mois?

17 R. On le faisait au conseil exécutif.

18 Q. **[355]** Mais il vous faut une résolution normalement
19 pour approuver un prêt?

20 R. Il y en avait une faite au conseil exécutif puis
21 des fois il y en avait d'amenée, je le faisais pas
22 à tous...

23 Q. **[356]** Mais ça ce sont des résolutions du conseil
24 exécutif?

25 R. Oui, je sais, mais j'en faisais pas, quand je

1 faisais un prêt disons que j'avais un prêt qui
2 était en janvier, je l'apportais, mais si on
3 modifiait, des fois je le faisais juste aux trois
4 mois, quand j'avais le conseil exécutif.

5 (12:03:08)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[357]** Est-ce que ça veut dire que parfois vous
8 autorisez, vous avez fait des prêts puis obtenu la
9 résolution, l'accord du conseil exécutif après?

10 R. Oui, c'est arrivé, des fois.

11 Q. **[358]** Donc, vous avez une assez grande discrétion,
12 là? Sans même avoir l'approbation de votre conseil
13 exécutif, là, vous faites des prêts, vous? Vous
14 avez...

15 R. J'en avais... c'est arrivé quelquefois.

16 Q. **[359]** Bien, quelquefois, selon cette liste-là c'est
17 arrivé quelquefois avec un S, certainement, là.
18 Est-ce qu'on peut penser que dans le règlement
19 qu'on a lu il n'y a pas longtemps, qui dit que vous
20 en faites avec l'approbation du conseil exécutif,
21 que vous alliez contre votre règlement, si je
22 comprends bien?

23 R. Oui, mais des fois, moi je pensais que le faire à
24 tous les trois mois à l'exécutif...

25 Q. **[360]** Bien non, il fallait le faire avant de faire

1 le prêt.

2 R. Oui. Oui, je le sais.

3 Q. **[361]** C'est ça que disait votre règlement.

4 R. Je le sais.

5 Q. **[362]** Vous vous rendez compte à quel point vous
6 étiez quand même assez puissant? Vous étiez capable
7 de faire des prêts sans même vous sentir
8 l'obligation d'avoir l'approbation de votre conseil
9 exécutif, contrairement à vos règlements?

10 R. C'est à cause que je savais que l'exécutif était
11 pour l'approuver.

12 Q. **[363]** Est un bon « rubber stamping » puis aurait
13 dit oui automatiquement, c'est ça qu'on peut
14 comprendre de votre exécutif?

15 R. Ah non, non, non, non.

16 Q. **[364]** Bien, écoutez, c'est à peu près comme ça que
17 vous le qualifiez.

18 R. L'exécutif le faisait souvent, l'approuvait
19 souvent. Puis c'est arrivé quelques fois que je
20 débordais, à cause qu'on n'avait pas eu l'exécutif
21 en temps, ça fait que...

22 Q. **[365]** Non, mais c'est parce que honnêtement, selon
23 votre réglementation, là, ce n'est pas comme ça que
24 ça devait fonctionner.

25 R. Oui, je le sais.

1 Q. **[366]** Avant même de faire le prêt, ça vous prenait
2 l'approbation du conseil exécutif, mais vu que vous
3 considérez qu'il vous donnerait raison pareil,
4 vous l'avez fait?

5 R. Oui. Dans certains cas.

6 Q. **[367]** Dans certains cas. Et certains, ce n'est pas
7 juste un ou deux, là? C'était encore avec pas mal
8 de S, là, probablement? En tout cas, selon ce
9 document-là.

10 R. Je ne le sais pas. Je ne pense pas.

11 Q. **[368]** Mais est-ce que ça, ce n'est pas un reflet
12 quand même que dans votre local, puis peut-être
13 ailleurs aussi, mais dans votre local, pour
14 différentes raisons, là, fondées comme non fondées,
15 vous aviez tellement d'importance, tellement entre
16 guillemets de puissance, que vous vous sentiez pas
17 nécessairement dans l'obligation d'avoir leur
18 approbation? Et les autres vous ont laissé faire,
19 c'est ça qu'on voit.

20 R. Ce n'était pas la puissance. Ça fait tellement
21 longtemps que je suis là qu'il y a une confiance
22 qui existe. Quand bien même qu'un mois j'avais de
23 quoi à agir rapidement, puis je n'avais pas pu le
24 faire adopter, à ce moment-là je le faisais adopter
25 un mois ou deux mois après.

1 Q. **[369]** Vous savez, des fois, dans l'histoire, des
2 trop grandes confiances confiées à des gens ont
3 mené des fois à des situations assez difficiles.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[370]** N'oubliez pas, Monsieur Lavallée, vous avez
6 quand même de votre propre aveu indiqué que les
7 connaissances financières pour faire tout ça, vous
8 ne les avez pas vraiment au départ. Vous avez
9 besoin de l'aide...

10 R. Non, je ne suis pas un comptable, ça c'est sûr.

11 Q. **[371]** Donc là, vous profitez non seulement pas,
12 vous n'obtenez pas leur approbation, mais vous ne
13 profitez pas non plus de leurs conseils s'ils en
14 ont à formuler.

15 R. En tout cas, je n'ai pas été si pire pareil, hein?
16 Quand même je n'ai pas la connaissance.

17 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18 Q. **[372]** J'aimerais revenir là-dessus. Vous savez, on
19 a déjà vu que dans les faits votre rendement, vous
20 l'avez, n'oubliez pas, détourné de la SOLIM alors
21 que vous étiez président du conseil de la SOLIM.
22 N'oubliez pas ça, là. Vos prêts mezzanine, c'est
23 parce que vous avez tassé la SOLIM pour mettre la
24 FIPOE. Là, vous en faites belle presse, mais vous
25 oubliez votre grand conflit d'intérêts, là, que là

1 vous avez favorisé la FIPOE contre la SOLIM alors
2 que vous présidiez le conseil. N'oubliez pas ça,
3 là.

4 R. J'ai quand bien même réussi. Je n'ai pas fait de la
5 fraude, là. J'ai agi de bonne volonté, puis je n'ai
6 pas fait perdre d'argent à personne. Je n'ai pas
7 fait comme à la Caisse de dépôt, perdre quarante
8 milliards (40 G\$). Là on pourrait me blâmer.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[373]** Si on va à l'onglet 121, Madame Blanchette,
11 un petit tableau que la Commission a préparé pour
12 faire le suivi de la progression...

13 LA GREFFIÈRE :

14 1311.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Q. **[374]** ... des revenus et des dépenses de FIPOE.

17

18 113P-1311 : Graphiques de progression des finances
19 de la FIPOE

20

21 Q. **[375]** Il y a un premier tableau qui est la
22 progression des revenus et dépenses de FIPOE selon
23 les états financiers, puis il y a un autre tableau
24 à la deuxième page, qui est un tableau de la
25 progression des placements sur les revenus totaux.

1 J'ai surtout une question sur le premier tableau,
2 en commençant. Dans la mesure où le nombre de
3 membres a augmenté, disons marginalement, dans les
4 cinq dernières années, disons, il est passé de
5 quinze (15) à peut-être dix-huit (18), vingt (20),
6 qu'est-ce qui explique que les dépenses... parce
7 que ça explique ça, que les revenus, évidemment,
8 continuent à augmenter, mais pourquoi est-ce que
9 les dépenses de FIPOE continuent à augmenter aussi?
10 Vous nous avez dit tout à l'heure vous offrez pas
11 plus de services aux membres, que ça fait vingt
12 (20) ans environ que vous êtes installé un peu
13 comme vous êtes en ce qui concerne les services
14 offerts.

15 R. Bien j'ai pas l'analyse de ça, mais on... on a
16 engagé du personnel nouveau aussi, là.

17 Q. **[376]** Donc...

18 R. Il y a pas juste... c'est surtout du personnel
19 nouveau, on a... on a changé de bureau de place
20 puis on... on a déménagé et il y a bien des choses
21 qui font qu'on... on puisse augmenter le personnel.

22 Q. **[377]** Donc, vous nous dites que vous avez besoin
23 d'un coussin pour les mauvais jours donc c'est pour
24 ça que vous placez à risque pour obtenir des
25 rendements pour être sûr d'avoir de l'argent au cas

1 où il y aurait des... le cycle économique
2 deviendrait mauvais, mais en même temps, en ce qui
3 concerne une période où les choses vont bien, vos
4 membres augmentent et vos dépenses suivent la même
5 courbe. Vous dépensez autant que vos revenus
6 syndicaux. Vous avez besoin autant que ça d'engager
7 de nouvelles personnes? Combien vous avez de
8 représentant par membre environ?

9 R. Bien divise dix-huit (18) par vingt-trois (23) ou
10 vingt-quatre (24).

11 Q. **[378]** Donc c'est le personnel de soutien qui vient
12 autour parce que ces dix-huit (18) représentants-là
13 étaient déjà là depuis un certain temps?

14 R. Bien il y en a des nouveaux, là... là, depuis
15 quatre ans je suis plus là, mais je sais qu'il y a
16 eu des... des nouveaux représentants d'engagés puis
17 il y a eu toutes sortes de choses qui se sont
18 faites depuis quatre ans, là, et il y a
19 certainement des raisons pour... pour augmenter.

20 Q. **[379]** Ici, on voit, dans le tableau suivant, on
21 voit l'écart qui se creuse significativement entre
22 les revenus totaux et le totaux des placements, il
23 y a une exception vers la fin, là, mais dans
24 l'ensemble, vous commencez à avoir un coussin qui a
25 du sens, là, vous êtes capable de faire face à

1 plusieurs années de vache très très maigre. À quel
2 moment vous jugeriez qu'on arrête de...

3 R. Bien là, je suis plus là...

4 Q. **[380]** Puis qu'on baisse les...

5 R. ... j'ai pas de jugement à porter, là, c'est la
6 nouvelle direction qui va décider, mais dans le
7 temps que j'ai été là, j'avais besoin d'argent pour
8 pouvoir progresser puis augmenter, augmenter notre
9 membership.

10 Q. **[381]** Vous nous aviez dit...

11 R. Là, mais là, je le sais pas, là, moi, ce qui se
12 passe depuis trois, quatre ans.

13 Q. **[382]** Vous m'avez suggéré, au début de la semaine,
14 que si vous aviez atteint le dix millions (10 M),
15 là, peut-être que vous auriez envisagé de couper
16 les... le montant des cotisations.

17 R. Mais là...

18 Q. **[383]** Non, là aujourd'hui vous êtes plus là, je
19 suis d'accord.

20 R. Je peux plus être là, depuis quatre ans.

21 Q. **[384]** Vous voyez qu'en deux mille huit (2008), là,
22 quand vous êtes en...

23 R. Mais est-ce que... bien en deux mille huit
24 (2008)...

25 Q. **[385]** En deux mille huit (2008), là vous êtes

1 presque... vous êtes au deux tiers de entre quinze
2 (15) et vingt (20), là, vous êtes autour de seize
3 (16), dix-sept millions (17 M). Ça aurait pu être
4 une...

5 R. Ça aurait pu être une...

6 Q. **[386]** ... une de vos dernières décisions, là, de...

7 R. Oui, mais...

8 Q. **[387]** « Je vous remercie pour la gestion
9 extraordinaire des dernières années, voici un congé
10 de cotisations ».

11 R. J'ai déjà pensé à ça, mais je suis plus là. J'ai
12 pensé une secousse donner, réduire, à cause nous
13 autre c'est une cotisation au pourcentage ça fait
14 que si... si un matin tu en as assez, là, tu
15 pourrais réduire de un demi, un pour cent, quelque
16 chose de même, mais disons que je peux plus rien y
17 faire.

18 (12:11:57)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[388]** J'aimerais rajouter que le point c'est que
21 dans les faits, là, vous... compte tenu que vous
22 prenez des décisions sans en parler à votre conseil
23 exécutif, là, qui approuve automatiquement ou
24 presque après, vous êtes assis sur quinze (15)...
25 dix-sept millions de dollars (17 M\$), là, à votre

1 discrétion, c'est quand même beaucoup d'argent
2 concentré sur les... sur la décision d'une seule
3 personne, vous ne trouvez pas?

4 R. Mais là, là, c'est plus le cas, là.

5 Q. **[389]** Non, non, non, vous êtes plus là, je le sais
6 bien que vous êtes plus là, mais je veux dire que
7 vous avez connu des années, quand vous étiez là,
8 capable de gérer dix-sept millions (17 M) sans à
9 peu près prendre des décisions par rapport à ça,
10 sans en parler à personne, le faire automatiquement
11 de votre propre discrétion, c'est dans ce sens-là
12 qu'on parle que... si vous étiez mal intentionné,
13 je prétends pas que vous l'étiez, mais si vous
14 étiez mal intentionné, vous avez quand même pas mal
15 de pouvoir monétaire, là, vous.

16 R. Mais...

17 Q. **[390]** Dans ces années, là, là.

18 R. J'en parlais à du monde, j'étais pas tout seul, là,
19 j'ai un conseil exé... grosse structure la FIPOE.

20 Q. **[391]** Oui mais là, tout à l'heure, vous avez
21 reconnu que vous preniez des décisions de
22 placement...

23 R. Ah! C'est arrivé...

24 Q. **[392]** ... sans en parler.

25 R. C'est arrivé quelques fois.

1 Q. **[393]** Quelques fois. Et c'était pas juste deux
2 fois, là.

3 R. Ah!

4 (12:13:04)

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[394]** Vous avez prêté à monsieur Accurso...

7 R. Oui.

8 Q. **[395]** ... de façon assez importante. Parce qu'on
9 voit dans le tableau qu'il est à 1305. J'avais noté
10 un numéro de pièce qui était 1305, peut-être que je
11 me trompe. Le tableau, c'est l'onglet... c'est une
12 pièce déjà déposée, c'est l'onglet 89. Je me suis
13 peut-être trompé, là, j'ai peut-être mal noté le
14 numéro de pièce, là.

15 LA GREFFIÈRE :

16 89.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE:

20 C'est bien l'onglet 89.

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Et le numéro de pièce, est-ce que je suis aussi...

23 LA PRÉSIDENTE:

24 C'est 1305, 113P-1305.

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 O.K. J'avais vraiment l'impression que...

3 LA GREFFIÈRE :

4 89 est (inaudible).

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Non, non, non.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 1305.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 1305 à l'onglet 89.

11 LA GREFFIÈRE :

12 Ah! Bon.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[396]** Il y a même des années où, par rapport à
15 l'ensemble de... par exemple, deux mille sept
16 (2007), par rapport à l'ensemble des prêts aux
17 entreprises privées, on voit que monsieur Accurso
18 représente presque cinquante pour cent (50 %) des
19 prêts que FIPOE fait. Considérant la relation très
20 proche que vous aviez avec monsieur Accurso, est-ce
21 que monsieur Accurso vous considérait un peu comme
22 une banque privée d'appoint? Besoin d'argent, il
23 allait vous voir « j'ai un bon placement pour toi,
24 Johnny. »

25 R. C'est sûr qu'il venait me voir, puis tous les prêts

1 que j'ai faits avec la firme de monsieur... les
2 firmes de monsieur Accurso m'ont rapporté beaucoup,
3 beaucoup, beaucoup, beaucoup, j'en ai jamais perdu
4 un. Et j'étais... j'en parlais avec les membres,
5 puis ils le savaient, il y avait rien de caché.

6 Q. **[397]** Bien, c'est-à-dire qu'ils l'approuvaient pas,
7 pas tout le temps...

8 R. Non, non, ils l'approuvent...

9 Q. **[398]** ... mais ils le savaient.

10 R. ... ils l'approuvent.

11 Q. **[399]** Bah! La résolution du conseil exécutif est
12 pas tout le temps là...

13 R. Oui, mais...

14 Q. **[400]** ... mais ils le savaient.

15 R. ... ça finit que... elle est là.

16 Q. **[401]** À un moment donné, ils sont au courant.

17 R. Ça finit qu'elle est là.

18 Q. **[402]** Éventuellement, ils vont finir par le savoir.

19 R. Oui, rapidement.

20 Q. **[403]** Parlez-moi un peu d'Aventures Joncas. Vous
21 m'avez dit d'entrée de jeu au début...

22 R. Oui.

23 Q. **[404]** ... que c'est pas votre meilleur coup. Je
24 sais pas comment vous l'avez décrit, là, mais...

25 R. Non, puis s'il était à refaire, jamais je le

1 referais, mais j'ai fait ça, je vous l'ai expliqué.
2 On avait déjà eu une résolution de se partir un
3 village vacances famille, puis j'avais envoyé le
4 président du temps en Europe, ils ont des villages
5 comme ça. Puis quand qu'il était revenu, il dit :
6 « Johnny, va-t-en pas dans ça, ça va te coûter trop
7 cher. » J'ai dit : « C'est correct » et on a
8 attendu une quinzaine d'années. Puis à un moment
9 donné, avec l'évolution du temps, j'ai décidé avec
10 l'exécutif puis une résolution que j'ai été
11 chercher d'eux autres, d'investir dans Aventures
12 Joncas puis que les profits iraient pour alcoolisme
13 et autres toxicomanies. Mais, il y a pas eu de
14 profit, puis ça... on a frappé la crise, la forêt.
15 Avant, la forêt Bowaters s'occupait de faire de
16 l'entretien des chemins puis ça... tout a arrêté.
17 En tout cas, finalement, ça a été le pire coup de
18 ma vie que... que j'ai jamais fait.

19 Q. **[405]** Là vous dites que vous expliquez l'idée,
20 c'était donc avoir un endroit où les membres de
21 FIPOE pourraient aller passer du temps, là.

22 R. Oui.

23 Q. **[406]** Initialement, c'était un peu ça le...

24 R. C'était ça, puis...

25 Q. **[407]** ... c'était (inaudible) des villages

1 vacances.

2 R. ... puis avec les profits qu'on... qu'on faisait,
3 les surplus auraient été au club social sportif
4 pour alcoolisme et autres toxicomanies.

5 Q. **[408]** Parce que FIPOE investissait pas directement
6 dans le club social et sportif en ce qui concerne
7 l'acquisition de l'entreprise. FIPOE, elle prêtait
8 ou subventionnait le club social qui, lui, achetait
9 des actions?

10 R. Oui.

11 Q. **[409]** FIPOE, par ailleurs, par contre, prêtait de
12 l'argent à Aventure Joncas?

13 R. Oui, elle en a prêté, c'est ça que... c'est là
14 qu'on en a perdu puis que...

15 Q. **[410]** O.K., ça c'est venu après.

16 (12:18:09)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Excusez-moi, juste un moment.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[411]** Les routes, là, comment est-ce qu'on se
23 rendait à la... à cette pourvoirie-là?

24 R. C'était à cent kilomètres (100 km) de Mont-Laurier,
25 on prenait une route de forêt, c'est là que la...

1 les forestiers entretenaient cette route-là, la
2 compagnie Bowater. Puis quand la forêt a arrêté,
3 que ça a été mal, bien, là ils n'entretenaient plus
4 les routes, on avait quatre-vingt-quatre kilomètres
5 (84 km) de route à entretenir, entretenir les
6 chemins l'hiver, entretenir la route, réparation
7 des routes puis... ça a été catastrophique. Puis là
8 la... la... avec la crise qui arrivait, bien, là le
9 monde venait plus, il travaillait pas. L'Abitibi,
10 ça allait mal. Tout ça s'est écroulé, on a eu
11 beaucoup de misère.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. **[412]** Donc, ce club social et sportif que vous
14 créez, il est créé pour l'occasion ou il existait
15 avant?

16 R. Non, il existe.

17 Q. **[413]** Vous injectez deux cent cinquante mille
18 dollars (250 000 \$) qui constitue...

19 R. Par actionnaire.

20 Q. **[414]** Par actionnaire. Donc, c'est un sixième,
21 hein, si je ne m'abuse, deux cent cinquante mille
22 (250 000)?

23 R. C'est ça.

24 Q. **[415]** Vous nous avez nommé les actionnaires l'autre
25 fois. Dans l'ensemble, tout le monde n'est pas

1 syndicaliste ou du monde syndical, là, c'est pas
2 un...

3 R. Non, non, non. N'importe qui.

4 Q. **[416]** C'est donc une entreprise qui vise à... comme
5 vous l'avez dit, là, pour... pour les fins de la
6 redistribution des profits à un organisme...

7 R. C'est ça.

8 Q. **[417]** Est-ce que tout le monde, dans les six
9 partenaires, s'est engagé à redistribuer sa portion
10 des profits?

11 R. Non. Non.

12 Q. **[418]** Donc, c'est seulement le club social qui
13 (inaudible)...

14 R. C'est la FIPOE.

15 Q. **[419]** Donc, c'est un... une pourvoirie, donc ça
16 offre un service de pêche?

17 R. Pêche, de chasse. L'hiver, la motoneige... les
18 chiens, les chiens de traîneau.

19 Q. **[420]** Traîneaux à chiens.

20 R. C'était tout ce qu'une pourvoirie, là... de luxe, à
21 cause que c'était réellement luxueux.

22 Q. **[421]** Vraiment luxueux. Ça, d'ailleurs, ça vous
23 paraît pas un peu, comment dire, paradoxal? Vous
24 organisez ça... si l'idée vient... parce que j'ai
25 déjà vu des villages vacances, je sais pas si vous

1 avez déjà eu l'occasion, mais...

2 R. Non.

3 Q. **[422]** ... c'est plus sommaire. L'idée c'est que
4 tout le monde puisse y aller. Là, vous dites que
5 l'idée part de là : « On va faire une pourvoirie
6 pour les membres de la FIPOE », vous nous avez
7 expliqué qu'un électricien, dans votre vision,
8 gagnait vingt-sept mille (27 000), je pense c'est
9 un petit peu plus élevé que ça, là, mais... votre
10 idée c'est de faire une pourvoirie de luxe pour des
11 gens qui ont pas les moyens d'y aller?

12 R. Bien, les gens qui ont pas de source, vingt-huit
13 mille (28 000) par année, il y en a... il y en a
14 qui gagnent plus. Puis, pas rien que ça, une
15 pourvoirie de luxe, là, il faut s'entendre, ça
16 coûtait pas mille piastres (1000 \$) par jour aller
17 là.

18 Q. **[423]** Non, mais il faut se rendre, c'est assez
19 loin, vous venez de le dire?

20 R. Oui, oui, je sais mais, au début, il y en avait du
21 monde qui y allait mais quand la crise est arrivée,
22 bien, le monde ont arrêté d'y aller. Mais, au
23 début, là, on était quasiment plein à cinquante
24 pour cent (50 %).

25 Q. **[424]** Puis dans... Plein à cinquante pour cent

1 (50 %) ?

2 R. Oui.

3 Q. **[425]** Un taux d'occupation de cinquante pour cent
4 (50 %), vous jugez que c'est...

5 R. Bien, c'était bon...

6 Q. **[426]** C'est bon ça?

7 R. ... dans une pourvoirie pour commencer.

8 Q. **[427]** Je sais pas, là, je fais appel à votre
9 expertise de la pourvoirie parce que, moi, j'en ai
10 pas, là.

11 R. Non, bien, là...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[428]** Il y avait combien de places?

14 R. On avait huit... neuf, dix (10), environ quatre-
15 vingts (80) places.

16 Q. **[429]** Ça coûtait combien par semaine?

17 R. Ça dépendait du plan qu'ils prenaient. S'ils
18 prenaient un plan européen, ça pouvait coûter
19 quatre, cinq cents piastres (500 \$) par semaine.
20 S'ils avaient l'autre plan, il coûtait moins cher à
21 cause qu'on fournissait pas la nourriture.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Peut-être pour aider monsieur Lavallée, si on va à
24 l'onglet 116.

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1312.

3

4 113P-1312 : Prix d'une chambre à la pourvoirie
5 Aventure Joncas

6

7 R. Ça l'est ça.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[430]** Donc, si je me fie à ce document-là que vous
10 reconnaissez c'était...

11 R. Oui.

12 Q. **[431]** ... le dépliant. Donc, environ cinq cents
13 dollars (500 \$) par personne en occupation double,
14 donc...

15 R. Ça c'est les... en dernier.

16 Q. **[432]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

17 R. Au début c'était moins cher que ça, mais, là...

18 Q. **[433]** C'était moins cher?

19 R. Hein?

20 Q. **[434]** C'était moins cher au début vous dites?

21 R. Oui. Mais, là, en dernier il a fallu rajuster les
22 prix, on voulait essayer de... de... d'augmenter la
23 rentabilité, puis...

24 Q. **[435]** Donc, vous avez décidé d'augmenter les prix
25 parce que comme ça ça attirerait plus

1 d'électriciens de la FIPOE?

2 R. Bien pas plus d'électriciens, mais plus de monde,
3 puis il y a pas rien que des électriciens qui
4 allaient là.

5 Q. **[436]** C'est ça je comprends, en fait je pense,
6 Monsieur Lavallée, vous me corrigerez si je me
7 trompe, qu'il y en a pas beaucoup d'électriciens
8 qui sont allés?

9 R. Il y en a, mais pas comme on aurait aimé qu'il en
10 ait.

11 Q. **[437]** Bien, là, c'est sûr que même si vous réduisez
12 un peu les prix, ça reste quand même assez cher.
13 Est-ce que vous avez vérifié d'ailleurs quelle
14 proportion de vos électriciens étaient intéressés
15 par la chasse et la pêche?

16 R. Il y en a beaucoup qui étaient intéressés, mais vu
17 que c'était loin, puis c'était l'Abitibi,
18 c'était... il y en a beaucoup qui y vont dans les
19 pourvoiries.

20 Q. **[438]** C'est possible?

21 R. Beaucoup.

22 Q. **[439]** Moi j'ai pas vérifié, mais vous est-ce que
23 vous avez vérifié?

24 R. De quoi?

25 Q. **[440]** Avez-vous fait une étude pour vous assurer

1 auprès des membres de la FIPOE que ce projet-là
2 avait un intérêt pour eux dans l'ensemble que vous
3 auriez une clientèle de base qui était celle, si je
4 comprends bien, visée quand même en ce qui vous
5 concerne?

6 R. Les... les membres me disaient qu'ils voulaient ça.
7 On l'a fait, puis c'est pour ça que je vous dis, si
8 c'était à refaire, j'en ferais pas. Mais ça a été
9 une mauvaise décision. Mais ça m'avait été demandé
10 la pourvoirie.

11 Q. **[441]** Vous prévoyez, je vais rendre à César ce qui
12 revient à César, mais quand même un rabais pour les
13 membres de la FIPOE, est-ce que je me trompe?

14 R. Quinze pour cent (15 %).

15 Q. **[442]** Quinze pour cent (15 %).

16 (12:24:54)

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[443]** Qui vous avait demandé de faire la
19 pourvoirie?

20 R. C'était des discussions au conseil exécutif puis
21 avec des exécutifs, des travailleurs qui sont
22 membres de la FIPOE, puis dans les assemblées nous
23 demandaient mais c'était uniquement FIPOE, là.

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Q. **[444]** Si on va à l'onglet 93, Madame Blanchette.

1 Vous nous avez expliqué tout à l'heure qu'on avait
2 mis deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$).

3 LA GREFFIÈRE :
4 1313.

5
6 113P-1313 : Procès-verbal du conseil exécutif de
7 la FIPOE du 21 février 2003

8
9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[445]** La réalité c'est que c'est pas ça que vous
11 étiez autorisé à mettre, est-ce que je me trompe?

12 R. Jusqu'à deux cent mille (200 000) il me semble que
13 la résolution disait.

14 Q. **[446]** Si on va à la page 19, si on va à la page 19,
15 non, au point 19, c'est l'avant-dernière page?

16 R. Pouvant aller jusqu'à deux cent mille (200 000).

17 Q. **[447]** Donc, ça pouvait aller jusqu'à deux cent
18 mille (200 000), mais vous avez quand même mis deux
19 cent cinquante (250 000) au départ, sans
20 approbation, si on descend, Madame Blanchette...

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[448]** ... c'est la motion 0302, on voit :

23 Les officiers du conseil exécutif de
24 la FIPOE autorisent le confrère Jean
25 Lavallée à faire les démarches

1 nécessaires et à signer tout document
2 relatif à l'acquisition d'un sixième
3 de la Pourvoirie Joncas pour un
4 montant minimum de cent mille dollars
5 (100 000 \$) pouvant aller jusqu'à deux
6 cent mille dollars (200 000 \$) si
7 nécessaire.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[449]** Donc, là, si je vous suis bien maintenant,
10 quand il y en a des résolutions, la plupart du
11 temps il y en a pas, mais quand il en a une, de
12 toute façon si besoin est vous passez outre?

13 R. C'est pas je passe outre, j'avais... j'avais un
14 mandat d'aller jusqu'à deux cent mille (200 000).
15 Puis je me suis rendu à deux cent mille (200 000),
16 puis après ça il y en a eu d'autres résolutions qui
17 ont passé. Puis j'ai prêté de l'argent, puis on l'a
18 perdu. Puis je vous le dis ça a été un mauvais
19 dossier, puis...

20 Q. **[450]** Mais on s'intéresse aussi à savoir pourquoi
21 c'est un mauvais dossier. Au départ vous le savez
22 que c'est un mauvais dossier, non?

23 R. Bien, non, si je l'avais su je l'aurais pas fait.

24 Q. **[451]** Écoutez, vous nous avez expliqué que vous
25 vous fiez aux gens qui vous parlent et qui vous

1 expliquent ces choses-là. Puis monsieur Marion nous
2 a dit lui que vous lui en avez parlé, vous avez
3 même approché SOLIM avec monsieur Accurso pour
4 qu'il finance ce projet-là?

5 R. Bien non, puis ni SOLIM, j'ai jamais approché SOLIM
6 pour ça, on était six, puis il y en a dans ça qui
7 avait les moyens aussi, là, c'était pas... c'était
8 pas une fin du monde, là.

9 Q. **[452]** Je ne vois pas le lien, là. Moi ce que je
10 vous dis c'est que monsieur Marion a témoigné à
11 l'effet que monsieur Accurso, vous-même et lui se
12 sont assis, et que vous lui avez proposé ou
13 présenté ce projet-là, pour que SOLIM le finance.

14 R. Je n'ai jamais présenté, demandé. J'en ai peut-être
15 jasé, mais je n'ai jamais demandé à SOLIM
16 d'embarquer dans la pourvoirie, puis je ne m'ai
17 jamais assis avec Accurso puis Marion pour ça.

18 Q. **[453]** Parce que monsieur Marion, lui, il nous a dit
19 qu'il trouvait que ce n'était pas un projet
20 d'affaires ou un investissement.

21 R. Bien, ça ne le regardait pas, ça, c'était nous
22 autres. Lui, il a beau dire ce qu'il voudra. Mais
23 c'était nous autres avec les autres actionnaires
24 que...

25 Q. **[454]** Mais là, on se place avant que vous décidiez

1 de faire le geste. Parce que là, la question,
2 Monsieur Lavallée, vous nous avez dit : « Je ne
3 suis pas un spécialiste des affaires. Je me fie aux
4 gens qui me donnent des conseils. Pour SOLIM, on me
5 présente des placements, je fais ces placements-là
6 sur les conseils de monsieur Gionet. » Là, vous
7 vous lancez, là, tout seul, de vos propres ailes,
8 pour investir dans Aventure Joncas. Vous commencez
9 par ne pas mettre l'argent de FIPOE. D'après
10 monsieur Marion, vous allez voir SOLIM avec ça.
11 SOLIM vous dit, bon, ce n'est pas un projet
12 immobilier intéressant. C'est sûr que son argument
13 c'est que ce n'est pas dans son mandat. Mais il a
14 des réticences et il en parle avec vous. Et vous
15 décidez de le faire quand même.

16 R. Mais je n'ai pas demandé à Richard Marion
17 d'investir dans ça avec SOLIM. J'ai parlé du
18 projet. Puis après, j'ai rencontré, j'avais des
19 personnes qui voulaient embarquer avec nous autres.
20 Puis là, j'ai été voir ce monde-là, puis à six on
21 pouvait facilement, on n'avait pas besoin de
22 personne pour le partir.

23 Q. **[455]** Est-ce que le club social FIPOE avait autre
24 chose à offrir à ses membres que Aventure Joncas,
25 en termes de loisirs?

1 R. Bien oui, il y a toutes sortes de... il y a des
2 clubs de bowling, il y a des... il y a le hockey,
3 il y a le ballon-balai, il y a toutes sortes
4 d'activités.

5 Q. **[456]** Vous faites toutes sortes d'activités? Avant,
6 parce que ça c'est une compagnie qui opère, qui
7 offre des services récréotouristiques, est-ce que
8 vous avez fait des études de marché pour voir si
9 ça...

10 R. Non, on n'en avait pas fait.

11 Q. **[457]** Vous vous êtes lancé un peu à l'aveugle?

12 R. Un peu, oui. Mais avec des gens qui connaissaient
13 ça, aussi. Karl Mongrain c'est un gars qui
14 connaissait ça. René Larouche, c'est un gars qui
15 connaissait ça.

16 Q. **[458]** Karl Mongrain et René Larouche, ils font quoi
17 dans la vie?

18 R. Ils étaient, un c'est un contracteur général, René.
19 Puis Karl Mongrain c'est un contracteur en
20 isolation. Il construit des maisons dans le Nord.

21 Q. **[459]** Vous étiez conscient quand même que c'était
22 un investissement très risqué?

23 R. Oui, mais... c'était demandé puis on était six. Ça
24 fait que là, si à six on n'était pas capables de
25 faire vivre ça, on avait un problème. Mais là,

1 comme je le dis, la crise nous a rejoints, puis on
2 ne pouvait pas deviner ça, tout allait bien dans la
3 forêt. Ça fait qu'on s'est trompés, c'est simple.
4 Il n'y a pas juste nous autres qui se trompent. Un
5 homme d'affaires qui des fois il fait une affaire
6 qui fonctionne, puis des fois il en fait une qu'il
7 perd de l'argent, ça fait que... Malheureusement,
8 dans ça on a perdu de l'argent. Puis là, ça a été
9 vendu à la SÉPAQ, le gouvernement, puis lui il
10 opère ça de façon différente.

11 Q. **[460]** Ça a commencé à aller mal assez rapidement,
12 est-ce que je me trompe?

13 R. Deux ans, deux ans après.

14 Q. **[461]** Si on va à l'onglet 94, c'est peut-être un
15 petit peu plus rapide que ça.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Est-ce que vous déposez l'onglet 116? C'est fait?
18 1313?

19 LA GREFFIÈRE :

20 1313.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 O.K. Quel onglet vous dites, Maître?

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 94, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 LA GREFFIÈRE :

4 1314.

5 (12:32:09)

6

7 113P-1314 : Procès-verbal du conseil exécutif de
8 la FIPOE du 28 mai 2003

9

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

11 Q. **[462]** Donc, si on va à la page... bien, en fait, on
12 a restreint le nombre de pages, mais au point 14
13 qui est dans la deuxième page. Là, vous présentez
14 un premier rapport suite à la première année
15 d'opération :

16 Déficit de 68 000 \$. Au niveau de la
17 construction, nous avons eu à faire
18 des achats non budgétisés pour un
19 total de 400 000 \$. En tout, il y a eu
20 un surplus de dépenses évalué à
21 175 000 \$ par actionnaire. Le confrère
22 Lavallée demande donc aux officiers
23 d'autoriser cette dépense.

24 Et là, on voit à la page suivant que bon le
25 confrère, appuyé par un autre confrère, autorise

1 FIPOE à faire la dépense de cent soixante-quinze
2 mille (175 000). Donc on a déjà un déficit
3 d'opérations de soixante-huit mille dollars
4 (68 000 \$), ce qui est pas disons, je vous le
5 concéderaï, nécessairement anormal pour une
6 entreprise qui débute, mais par contre il y a des
7 excédents de coûts de construction déjà de quatre
8 cent mille (400 000). Et là, on demande à chaque
9 actionnaire de remettre cent soixante-quinze mille
10 (175 000). Est-ce que je me trompe où vous avez
11 profité de l'occasion pour faire rétroactivement
12 approuver le cinquante mille dollars (50 000 \$) que
13 vous aviez mis en trop au départ?

14 R. Non, non, j'ai pas essayé de truquer rien, vous
15 voyez, c'est clair devant les membres, devant
16 l'exécutif.

17 Q. **[463]** Par ailleurs, on dit que...

18 R. Vous, on dirait vous essayez toujours de nous
19 donner quelque chose, arriver avec un argument
20 pareil comme si on était malhonnête. On n'est pas
21 malhonnête, on l'a fait de bonne foi, mais ça a pas
22 marché, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise
23 de plus?

24 Q. **[464]** Ce que je vous suggère, Monsieur Lavallée,
25 là...

1 R. Bon.

2 Q. **[465]** ... c'est un peu là qu'on s'en va, c'est que
3 sans nécessairement être malhonnête, vous avez
4 peut-être été un petit peu, disons, je sais pas le
5 terme exact mais donc vous avez utilisé les fonds
6 de FIPOE avec un petit peu trop de légèreté.

7 R. J'ai... j'ai été des mandats, vous voyez les
8 résolutions sont approuvées.

9 Q. **[466]** Vous pouvez me dire, on dit qu'il y a un
10 excédent de coût de construction de quatre cent
11 mille dollars (400 000 \$) et qu'il faut donc que
12 les actionnaires réinvestissent. Pourquoi est-ce
13 qu'il faut que vous réinvestissiez cent soixante-
14 quinze mille (175 000) dans la mesure où un sixième
15 de quatre cent mille (400 000) ça ne donne pas cent
16 soixante-quinze (175)?

17 R. Demandez-moi pas pourquoi, mais je sais, j'ai les
18 mandats...

19 Q. **[467]** Vous étiez président, à l'époque, là, c'est
20 votre projet, vous le présentez, c'est pour ça que
21 je vous le demande, oui.

22 R. Oui mais quand... la construction, là, on peut
23 budgéter puis il arrive des inconvénients puis il
24 faut changer le budget, on vient... on vient de
25 partir.

1 Q. **[468]** Ma question c'est pas celle-là. Ma question
2 c'est, normalement, quatre cent mille (400 000)
3 d'excédent de coût de construction...

4 R. Oui.

5 Q. **[469]** ... un sixième comme ac... vous êtes
6 actionnaire à seize point soixante-six pour cent
7 (16,66 %), vous avez un sixième des actions, le
8 club social a un sixième des actions?

9 R. Oui.

10 Q. **[470]** Donc, il faudrait réinvestir un sixième de
11 quatre cents (400), normalement?

12 R. Oui mais ils m'ont demandé de leur prêter le quatre
13 cents (400), je leur ai prêté.

14 Q. **[471]** Mais ça c'est un autre, je pense, montant,
15 parce que là, en l'occurrence, ici, vous demandez à
16 l'exécutif d'investir cent soixante-quinze mille
17 (175 000) pour couvrir le déficit d'opération...

18 R. Oui.

19 Q. **[472]** ... et j'imagine, aussi, votre part des coûts
20 de construction.

21 R. Quatre cent mille (400 000) dans la construction à
22 cause qu'on a eu un problème.

23 Q. **[473]** Et est-ce que je me trompe pas ou le club
24 social de la FIPOE a continué à invest... à
25 réinjecter environ vingt-cinq mille dollars

1 (25 000 \$) par année pendant cinq ans, amenant le
2 total de l'investissement du club social à trois
3 cent soixante-quinze mille (375 000)?

4 R. Peut-être. Il me semble c'est... je me rappelle pas
5 de... mais c'est sûr qu'on a été obligé de
6 réinvestir puis réinvestir puis ça marchait pas,
7 avant de décider de le vendre. Puis ça a été vendu
8 la fois que j'ai été parti, là, ils ont vendu à la
9 SÉPAQ, puis SÉPAQ, lui, à ce moment-là, il opère de
10 façon différente.

11 Q. **[474]** Onglet 95.

12 LA GREFFIÈRE :

13 1315.

14

15 113P-1315 : Procès verbal du conseil exécutif de
16 la FIPOE du 18 février 2005

17

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

19 Q. **[475]** Procès verbal du dix-huit (18) février deux
20 mille cinq (2005), beaucoup plus tard. Là, on a eu
21 des années d'opération, parce qu'évidemment, la
22 première année, il y a eu des travaux de faits, il
23 y avait de la construction, on a un déficit
24 d'opération mais on n'est pas... on n'opère pas. En
25 l'an deux mille cinq (2005), on a opéré, si on

1 descend, voilà, Joncas au point 15, après un an
2 d'opérations, déjà on nous annonce que le déficit
3 d'opérations global est de trois cent quatre-vingt-
4 trois mille dollars (383 000 \$) et qu'on espère
5 qu'en deux mille cinq (2005)... qu'en deux mille
6 cinq (2005), il pourrait diminuer jusqu'à cent
7 quarante mille (140 000 \$). Donc, dès le début vous
8 perdez beaucoup d'argent.

9 R. Bien, oui, je vous le dis. Où vous voulez en venir?
10 Je me couche à terre, puis je vous dis, j'ai mal
11 fait, puis on a... on a perdu un million neuf
12 (1,9 M\$) dans ça. Qu'est-ce que vous voulez que je
13 vous dise de plus?

14 Q. **[476]** Pourquoi vous...

15 R. Ça a été un mauvais, mauvais, mauvais placement.

16 Q. **[477]** Pourquoi vous vous êtes pas retiré?

17 R. Quoi? Retiré?

18 Q. **[478]** Pourquoi vous vous êtes pas retiré?

19 R. À cause qu'ils voulaient pas les autres.

20 Q. **[479]** Qui?

21 R. Il a fallu le « driver » jusqu'en dernier, la
22 FIPOE, puis réussir à trouver quelqu'un pour le
23 vendre. Je vous le dis que c'est une mauvaise
24 chose. Pourquoi vous perdez votre temps à essayer
25 de nous ridiculiser dans cette affaire-là.

1 Q. **[480]** Monsieur Lavallée, j'essaie pas de vous
2 ridiculiser.

3 R. Non, une chance. Je vous le dis que c'est une
4 mauvaise chose. On a perdu un million neuf
5 (1,9 M\$).

6 Q. **[481]** Vous avez perdu beaucoup plus que ça.

7 R. On a perdu un million neuf (1,9 M\$). Bon.

8 Q. **[482]** Vous avez eu l'occasion. Pourquoi vous dites
9 que vous pouvez pas sortir?

10 R. Pourquoi? On pouvait pas, il aurait fallu tomber en
11 faillite puis le laisser aller.

12 Q. **[483]** Pourquoi pas?

13 R. Au moins on a réussi à le vendre.

14 Q. **[484]** Pourquoi pas? Ça vous aurait coûté beaucoup
15 moins cher.

16 R. J'ai pas de leçon à prendre de vous autres. Je vous
17 le dis, je vous le dis que j'ai perdu deux millions
18 (2 M\$), puis ça a été une mauvaise affaire. Qu'est-
19 ce que vous voulez aller de plus? Que je pleure?
20 Qu'est-ce que vous voulez de plus? Je vous le dis,
21 c'est une mauvaise affaire. Arrêtez de m'en parler.

22 Q. **[485]** C'est un moment peut-être opportun pour
23 suspendre.

24 (12:39:37)

25

1 Me GÉRALD SOULIÈRES :

2 Dans le sujet, si vous me permettez, compte tenu
3 de... de votre mission de recherche de la vérité,
4 je voudrais juste faire remarquer qu'en deux mille
5 sept (2007), deux mille huit (2008), les
6 rendements, tels qu'ils apparaissent à la pièce
7 1311, ont augmenté, ce qui est assez peu courant en
8 deux mille sept (2007), deux mille huit (2008),
9 hein. Tout le monde a perdu de l'argent. Je peux
10 même vous dire que personnellement si j'avais su
11 que les rendements allaient augmenter, je pense,
12 j'y aurais confié mon argent. J'aurais été mieux là
13 qu'à la Banque Royale. Personne insiste là-dessus.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Alors...

16 Me GÉRALD SOULIÈRES :

17 Mon collègue insiste pas là-dessus. Deux mille sept
18 (2007), deux mille huit (2008), tout a planté, eux
19 autres, ils ont augmenté. C'est pas un si mauvais
20 administrateur.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Avez-vous terminé, Maître Soulières?

23 Me GÉRALD SOULIÈRES :

24 Oui, Madame.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Parfait. Ici, il est question d'argent qui
3 appartenait soit à des syndiqués ou soit à des gens
4 qui investissaient, alors c'est en partie de
5 l'argent public...

6 Me GÉRALD SOULIÈRES :

7 Je comprends à quoi vous voulez en venir? Quand on
8 laisse trop d'argent entre les mains de peu de
9 gens...

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Alors...

12 Me GÉRALD SOULIÈRES :

13 ... c'est risqué, je comprends très bien ça.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Bien, voilà. Merci.

16 Me GÉRALD SOULIÈRES :

17 Je comprends très bien ça.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Merci.

20 Me GÉRALD SOULIÈRES :

21 Tout à fait.

22 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

23

24 REPRISE DE L'AUDIENCE

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Jean Lavallée, vous êtes sous le même
3 serment.

4 R. Oui.

5 Me ANDRÉ RYAN :

6 Oui. Avec votre permission, Madame la
7 Commissaire...

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Oui.

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 ... très brièvement. Nous avons souscrit un
12 engagement hier, suite à une question qui a été
13 posée par mon collègue. Après vérification, je suis
14 en mesure de confirmer verbalement ce que nous
15 ferons par écrit avec tous les détails qui
16 s'imposent, que les cinq entreprises dans
17 lesquelles le Fonds Québec Alberta a investi
18 n'avaient pas de lien avec le Groupe Accurso au
19 moment où l'investissement a été fait. Dans le cas
20 de Gastier...

21 LA PRÉSIDENTE:

22 C'est en quelle année?

23 Me ANDRÉ RYAN :

24 En deux mille huit (2008), sauf erreur.

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Est-ce qu'elles étaient en voie d'être acquises
3 par...

4 Me ANDRÉ RYAN :

5 Notre compréhension - et c'est ce qui sera confirmé
6 dans un écrit - est que la transaction n'était pas
7 amorcée en ce qui a trait au Groupe Gastier au
8 moment où le placement a été fait par Québec
9 Alberta. Comme je vous dis, on aura tous les
10 détails demain, mais je tenais quand même à vous
11 rapporter l'information qu'on a été à même de
12 vérifier hier soir et ce matin.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Merci.

15 Me ANDRÉ RYAN :

16 Merci.

17 (14:03:46)

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Madame la Greffière, est-ce que vous avez confirmé
20 le serment de monsieur? C'est fait. Ah! J'ai manqué
21 ça. Madame la Présidente, je ne sais pas s'il y
22 aurait lieu de s'informer de l'ordre dans lequel
23 les... ou de prévoir l'ordre dans lequel les
24 interrogatoires se déroulent. Je souligne ça, c'est
25 en raison de la préparation des documents.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Oui. Mais, moi, je n'ai pas de problème. J'ai
3 toujours laissé l'ordre des interrogatoires aux
4 intervenants.

5 Me FÉLIX RHÉAUME :

6 Bonjour. Je crois avoir compris, d'après les
7 discussions avec mes collègues, que ce serait moi
8 qui commencerait pour le Parti libéral.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Vous allez suivre.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 J'irais en second.

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Et ensuite?

15 Me ROBERT LAURIN :

16 J'irais en troisième. J'avais mentionné que peut-
17 être j'avais des réserves, mais étant donné que
18 j'ai eu les documents un peu...

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Combien de temps croyez-vous en avoir?

21 Me ROBERT LAURIN :

22 Moi, j'en ai pour, ça va être court, vingt (20) à
23 trente (30) minutes, mais les documents ne me
24 posent pas de difficulté, donc...

25

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Parfait.

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Et plutôt qu'être le dernier à je sais pas à quelle
5 heure, j'essaie de me faufiler un petit peu avant.

6 Me ANDRÉ RYAN :

7 Je réitère un peu ce que maître Themens a
8 communiqué ce matin. Je serais très surpris que
9 nous ayons des questions.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Parfait.

12 Me ANDRÉ RYAN :

13 Cependant, nous demeurons à l'écoute pour le reste
14 du témoignage.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 O.K. D'autres personnes?

17 Me SIMON LAPLANTE :

18 Vous (inaudible).

19 LA PRÉSIDENTE:

20 O.K. Est-ce que...

21 Me SIMON LAPLANTE :

22 J'attends toujours la confirmation de maître Houle,
23 mais ce serait en dernier comme à son habitude.

24 LA PRÉSIDENTE:

25 O.K.

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Et pour notre part, Madame la Présidente, nous
3 n'avons pas de question.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 O.K. Et l'inter, il me semble, maître Joncas...

6 Me MÉLISSA CHARLES :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 ... avait manifesté son intention de poser des
10 questions, si je ne m'abuse.

11 Me MÉLISSA CHARLES :

12 Maître Joncas vient de me faire... elle vient de me
13 donner l'information disant qu'elle serait en
14 retour pour quelques minutes.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Bon. O.K. Parfait. Est-ce que ça vous convient?

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Est-ce que les partis... Parti libéral et Parti
19 québécois ont indiqué la durée?

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Le Parti libéral...

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Oui.

24 LA PRÉSIDENTE:

25 ... avait dit environ une demi-heure, je crois.

1 Me FÉLIX RHÉAUME :

2 Je dirais environ une demi-heure, peut-être...

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Oui. O.K.

5 Me FÉLIX RHÉAUME :

6 ... peut-être quarante (40) minutes, là, dans
7 ces... dans ces eaux-là.

8 Me ESTELLE TREMBLAY :

9 Même chose.

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Et le Parti québécois?

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Même chose.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Même chose. O.K. Parfait.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Est-ce que, moi, j'ai dit une demi-heure?

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Oui.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 C'est bon.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[486]** Madame Blanchette... On était... on s'était
24 laissé, Monsieur Lavallée, avant la pause du lunch,
25 sur vos propos enflammés, je dirais, sur le...

1 R. C'est la fatigue qui m'a...

2 Q. **[487]** Dans Aventure Joncas, je veux attirer votre
3 attention sur un certain nombre d'éléments et je
4 voudrais vos réponses là-dessus spécifiquement.

5 J'ai pris note, effectivement, de votre admission
6 que c'est pas nécessairement votre plus brillant
7 placement, mais j'ai quand même des questions
8 spécifiques sur certains événements. Madame
9 Blanchette, l'onglet 123.

10 LA GREFFIÈRE :

11 1316.

12

13 113P-1316 : Note des vérificateurs reliés à
14 Aventure Joncas

15

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[488]** On voit ici la première page d'un rapport
18 d'examen d'une firme de comptables qui s'est
19 penchée - mandatée par la FIPOE - sur... pas par la
20 FIPOE, elle est mandatée par Aventure Joncas pour
21 ses états financiers, là. Et on voit à la deuxième
22 page du document électronique qui est la page 7 du
23 rapport, une note indiquée par les analystes et
24 dans les lieux, au point « Continuité de
25 l'exploitation », à la fin du premier paragraphe,

1 on a une indication qui dit :

2 En effet, compte tenu de
3 l'accumulation de perte d'exploitation
4 [...]

5 Pardon. Juste avant :

6 L'utilisation des principes comptables
7 généralement reconnus fondés sur la
8 pérennité de la société risque d'être
9 inappropriée parce qu'il existe un
10 doute quant au bien-fondé de
11 l'hypothèse de la continuité. En
12 effet, compte tenu de l'accumulation
13 des pertes d'exploitation au cours des
14 derniers exercices et d'un fonds de
15 roulement négatif, la capacité de la
16 société de réaliser ses actifs et de
17 s'acquitter de ses dettes dépend de
18 son soutien continue des actionnaires.

19 Est-ce que quelqu'un a attiré votre attention sur
20 l'impact d'une telle note aux états financiers?

21 R. Non.

22 Q. **[489]** Personne vous a expliqué que ce genre de
23 mention-là indique que la vie de l'entreprise
24 est... inquiète les vérificateurs dès deux mille
25 huit (2008)?

1 R. Oui. Oui. Mais, qu'est-ce que je vous ai dit,
2 j'étais inquiet moi aussi.

3 Q. **[490]** Et qu'en deux mille neuf (2009), si on va à
4 la page... deux pages plus loin, au trente et un
5 (31) mars deux mille neuf (2009), ce paragraphe-là
6 est répété. Maintenant, en tenant compte du fait
7 que cette mention-là est aux états financiers, si
8 on va à l'onglet 96...

9 LA GREFFIÈRE :
10 1317.

11
12 113P-1317 : Tableau des prêts accordés par la
13 FIPOE à la société Aventure Joncas
14 entre 2033 et 2011

15
16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[491]** Qui est un tableau préparé par la Commission
18 pour faire le suivi des placements et des
19 rendements de la FIPOE dans le prêt accordé à
20 Aventure Joncas. On voit, à la deuxième page, si on
21 va dans la colonne de gauche, là, il y a des...
22 c'est pas particulièrement facile à voir - si vous
23 agrandissez - sur la gauche, il y a des chiffres
24 qui sont... il y a des dates qui sont en gras et
25 des montants qui sont en gras aussi, que... du

1 quatorze (14) octobre deux mille huit (2008),
2 première date postérieure au premier... à la
3 première mention... au premier rapport de mission
4 d'examen du vingt-quatre (24) septembre, jusqu'au
5 vingt-quatre (24) avril deux mille dix (2010), soit
6 deux ans plus tard, légèrement un petit peu moins,
7 la FIPOE va continuer à prêter à Aventure Joncas un
8 total de plusieurs centaines de milliers de
9 dollars. Je vais donner le calcul exact, là. À peu
10 près un peu plus de six cent mille dollars
11 (600 000 \$) à l'entreprise en dépit du fait que les
12 vérificateurs répètent, depuis déjà deux ans, que
13 la viabilité de l'entreprise est remise en cause.
14 Ma question c'est : Pourquoi... Parce que je
15 conçois que la... il y a une mention qui est faite
16 que les actionnaires... que la viabilité de
17 l'entreprise ou la survie dépend de l'injection de
18 fonds par les actionnaires. Mais la FIPOE n'est pas
19 actionnaire, elle est prêteur. Pourquoi la FIPOE
20 continue à prêter?

21 R. Bien, comme je vous ai dit, on s'en allait en
22 faillite puis je voulais pas que... qu'on fasse
23 faillite avec, je voulais la vendre. Là il y a
24 des... en deux mille onze (2011), je suis pas là;
25 douze (12), je suis pas là. Mais une des raisons

1 c'est que je voulais pas qu'on aille en faillite
2 puis le seul qui pouvait la sauver... sauver qu'on
3 aille en faillite, c'était la FIPOE.

4 Q. **[492]** Mais ça dépend comment on voit les choses.

5 Mais monsieur Accurso est partenaire, jusqu'en deux
6 mille douze (2012), il est aussi actionnaire?

7 R. On l'a rach... En deux mille douze (2012), je suis
8 plus là, je le sais pas ce qui s'est passé.

9 Q. **[493]** Ou en deux mille onze (2011), vous étiez
10 (inaudible).

11 R. Deux mille onze (2011), je suis pas là non plus. Ça
12 fait que, moi, au...

13 Q. **[494]** Non, mais vous êtes président d'Aventure
14 Joncas, là, on s'entend, là. Vous n'êtes plus à la
15 FIPOE mais vous restez président d'Aventure Joncas.
16 Alors, là vous me dites que vous êtes pas au
17 courant mais... ça...

18 R. Non, non, je suis pas au courant. J'ai été malade,
19 j'ai été opéré puis Aventure Joncas je l'avais
20 loin. Je voulais récupérer ma santé. J'étais pas au
21 courant de ça puis je voulais pas m'en mêler non
22 plus.

23 Q. **[495]** Mais, en décembre... vous avez quitté...

24 R. J'ai quitté en juin.

25 Q. **[496]** Deux mille dix (2010)?

1 R. Oui.

2 Q. **[497]** Bon. Tous ces prêts-là ont été faits avant
3 que vous partiez. Le dernier date d'avril deux
4 mille dix (2010). Si je ne m'abuse, vous avez été
5 opéré décembre de la même année, ce que vous avez
6 dit?

7 R. Oui.

8 Q. **[498]** Donc, là, la maladie... je comprends
9 qu'après, deux mille onze (2011), deux mille douze
10 (2012), peut-être vous êtes pas au courant.
11 J'imagine quand même que quelqu'un vous a avisé...
12 vous m'avez dit que ça avait été vendu, vous le
13 savez, donc vous avez au moins cette information-
14 là?

15 R. Oui, mais la date que ça a été vendu, je le sais
16 pas.

17 Q. **[499]** Vous savez que...

18 R. Ça vient de l'être, là.

19 Q. **[500]** Vous savez que monsieur Larouche et monsieur
20 Desjardins se sont retirés?

21 R. Oui, on a... on les a rachetés pour cent cinquante
22 mille (150 000) chaque, je pense.

23 Q. **[501]** C'est-à-dire qu'Aventure Joncas a racheté les
24 actions.

25 R. Oui.

1 Q. **[502]** Et, ensuite de ça, messieurs Mongrain et les
2 TUAC se sont retirés?

3 R. On l'a racheté aussi avant...

4 Q. **[503]** Et, ensuite de ça, monsieur Accurso s'est
5 retiré?

6 R. Oui. Puis l'autre aussi, Bolduc. Louis Bolduc.

7 Q. **[504]** Est-ce que vous vous souvenez d'ailleurs, à
8 ce sujet-là, au moment où monsieur Accurso... Vous
9 étiez là quand monsieur Accurso a vendu ses
10 actions?

11 R. Si quoi?

12 Q. **[505]** Quand monsieur Accurso s'est retiré de
13 l'entreprise, est-ce que vous étiez toujours
14 dans... toujours en... chez Joncas, au courant de
15 ce qui se passait, est-ce que vous avez participé à
16 ça?

17 R. J'ai pas participé à ça mais j'en avais entendu
18 parler.

19 Q. **[506]** Est-ce que vous savez pourquoi, trois mois
20 avant la vente... bien, le rachat des actions de
21 monsieur Accurso par l'entreprise, ces mêmes
22 actions-là ont été transférées par monsieur Accurso
23 à une autre de ses compagnies?

24 R. Je le sais pas.

25 Q. **[507]** Donc, en fait, ma... votre réponse c'est que

1 vous vouliez à tout prix éviter la faillite?

2 R. Oui.

3 Q. **[508]** Pourquoi?

4 R. À cause que c'est... dans ma tête à moi, c'est...
5 c'est pas une bonne réputation d'être en faillite
6 puis de faire des faillites.

7 Q. **[509]** Donc, vous étiez prêt à faire encourir à la
8 FIPOE une perte supplémentaire pour éviter
9 l'opprobre d'une entreprise qui ferait faillite?

10 R. Je voulais pas qu'on aille en faillite puis je l'ai
11 soumis au... à l'exécutif puis je leur ai dit :
12 « On va vendre... on va vendre à Sépaq - qui était
13 en discussion avec eux autres, ils ont dit - Vas-
14 y. »

15 Q. **[510]** Vous êtes allé souvent, vous, Monsieur
16 Lavallée, chez Aventure Joncas?

17 R. J'y ai été peut-être quatre, cinq fois. Cinq, six
18 fois, là, quelque chose comme ça.

19 Q. **[511]** Pas plus que ça? Est-ce que vous y avez amené
20 des gens?

21 R. Les membres de l'exécutif, on a fait des assemblées
22 de l'exécutif là.

23 Q. **[512]** Vous avez fait des assemblées de l'exécutif
24 là. Est-ce que vous êtes déjà allé à d'autres
25 occasions avec des amis ou...

1 R. Quelques fois mais je peux pas vous dire le nombre
2 exact. Puis pas souvent.

3 Q. **[513]** Est-ce que vous savez... vous avez souvenir
4 de qui, dans les gens qu'on a mentionnés ici, vous
5 avez déjà amené à Aventure Joncas?

6 R. Oui, une fois, Denis Vincent est venu. J'avais des
7 gens de mon exécutif. À l'ouverture, je pense que
8 monsieur Baronet a monté aussi, avec son avion.

9 Q. **[514]** Vous me dites, si on exhibe la photo à
10 l'onglet 100.

11 LA GREFFIÈRE :
12 1318.

13
14 113P-1318 : Photos en liasse du séjour à la
15 Pourvoirie Joncas

16
17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[515]** C'est bien ça, c'est l'avion de monsieur
19 Baronet?

20 R. Oui.

21 Q. **[516]** Si on va à la photo suivante. Ça c'est vous
22 dans un des chalets?

23 R. Oui.

24 Q. **[517]** Photo suivante.

25 R. Pierre Morin, membre de l'exécutif, puis Tony.

1 Q. **[518]** Monsieur Accurso.

2 R. Oui.

3 Q. **[519]** Ça c'est bien sur la terrasse du chalet?

4 R. Bien tu vois.

5 Q. **[520]** Bien je dis?

6 R. Oui, je pense que c'est la terrasse en arrière.

7 Q. **[521]** En tout cas ça semble ressembler au chalet
8 principal?

9 R. Oui.

10 Q. **[522]** Est-ce que c'est pas plutôt pour continuer à
11 bénéficier d'un endroit où amener certaines de vos
12 relations d'affaires?

13 R. Non.

14 Q. **[523]** Puis vos amis?

15 R. Non.

16 Q. **[524]** Aux frais partiellement des membres de la
17 FIPOE?

18 R. Non.

19 Q. **[525]** Que vous avez gardé Joncas?

20 R. Monsieur... monsieur Accurso, je sais pas quelle
21 fois que c'est ça, mais il payait. Pierre Morin,
22 l'exécutif, nous autres on payait. « Astheure », on
23 invitait pas du monde pour le plaisir de la chose,
24 puis pas les faire payer. Ceux qui venaient c'était
25 les membres de l'exécutif, ils payaient leurs

1 affaires, puis Tony payait son affaire.

2 Q. **[526]** Donc, tout le monde qui allait chez Joncas,
3 vous vous étiez invité à gauche, à droite, mais
4 vous quand les gens ils venaient chez Joncas, ils
5 payaient?

6 R. La plupart, là, je sais pas lesquels qui auraient
7 pas payé.

8 (14:17:43)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[527]** Qui payait pas?

11 R. Pardon? Je sais pas lesquels...

12 Q. **[528]** Qui ne payait pas?

13 R. ... c'est ça que je partais pour dire.

14 Q. **[529]** Vous ne savez pas?

15 R. Mais il y en a pas gros qui payaient pas.

16 Q. **[530]** Mais pour reprendre, il y en a pas gros qui
17 payaient ou qui payaient pas?

18 R. Qui payaient pas.

19 Q. **[531]** O.K. Mais pour reprendre les propos de maître
20 Lussiaà-Berdou, Tony Accurso qui vous amenait trois
21 fois par année en voyage, comme la preuve l'a
22 démontré hier, c'était pas des petits voyages, là,
23 quand il venait à la pourvoirie vous le faisiez
24 payer?

25 R. Oui, il était actionnaire lui aussi. Ça fait que

1 lui il payait, ses fils sont venus, ils payaient.

2 Q. **[532]** O.K.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Q. **[533]** J'aimerais vous parler d'un autre
5 investissement, si on va au tableau 1305, la pièce
6 1305, je pense que c'était peut-être l'onglet 89.
7 Si on va à la troisième page, j'aimerais que vous
8 me parliez un peu d'un prêt qu'on voit, on a une
9 série de... de blocs de caviardage, puis ensuite on
10 a un prêt à une société, douze pour cent (12 %),
11 recouvrable mars à juin deux mille cinq (2005), une
12 compagnie à numéros qui s'appelle 9129-1039 Québec
13 inc. et Gestion JMP. Est-ce que vous vous souvenez
14 de ce prêt-là?

15 R. J'essaie de voir, c'est à cause quand on dit les
16 Condos Laurin.

17 Q. **[534]** Peut-être, Madame Blanchette, exhiber
18 l'onglet 102 qui est un extrait du registre aux
19 entreprises du Québec pour la compagnie 9129-1039
20 Québec inc. qui porte aussi le nom de Gestion JMP.

21 LA GREFFIÈRE :

22 1319.

23

24 113P-1319 : Registre des entreprises du Québec -
25 9129-1039 Québec inc. ou Gestion JMP

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Pardon, Madame la greffière, 1519?

3 LA GREFFIÈRE :

4 1319.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[535]** 1319. Si on descend, on voit le premier
7 actionnaire et le nom des administrateurs à la
8 troisième page. Monsieur ici Jan Pompura...

9 R. O.K.

10 Q. **[536]** ... qui est président. Et on voit à la fin du
11 document, à la fin de la page 4 que autre nom
12 utilisé de cette compagnie c'est bien Gestion JMP?

13 R. Ça ça doit être le seize logements qu'on a
14 construit sur la rue Couture, ça se peut-tu.

15 Q. **[537]** Le 6650 Couture?

16 R. Oui.

17 Q. **[538]** Ça se pourrait très bien. Monsieur Pompura
18 c'était qui?

19 R. C'était le directeur du projet.

20 Q. **[539]** Avant d'être le directeur de ce projet-là,
21 vous l'aviez connu ailleurs monsieur Pompura?

22 R. Oui, je l'ai connu quand on a construit le building
23 de la FTQ, c'est lui qui était le gérant pour le
24 building FTQ.

25 Q. **[540]** Et, à ce moment-là, il travaillait pas pour

1 Q. **[546]** ... tour et on voit au dernier paragraphe :

2 La superficie totale de la nouvelle
3 tour est de deux cent vingt-trois
4 mille six cent trois (223 603) pieds
5 carrés. L'édifice a pour promoteur
6 l'Association immobilière FTQ et géré
7 par la Société Courbec. Les travaux
8 ont été réalisés par Construction
9 Marton.

10 Est-ce que c'est pour cette tour-là que vous aviez
11 prêté cinq millions quatre cent mille (5,4 M) à...
12 que FIPOE avait prêté cinq millions quatre cent
13 mille (5,4 M) à l'Association immobilière FTQ?

14 R. Je pense que oui, mais je ne suis pas sûr, c'est
15 une des deux, là, c'est certain. Mais je ne suis
16 pas sûr si... Oui, je pense, c'est celle-là.

17 Q. **[547]** Et la société Courbec, c'est bien celle qui
18 emploie votre neveu, Stéphane Lavallée?

19 R. Qui employait à ce moment-là.

20 Q. **[548]** Qui employait à ce moment-là. Est-ce que vous
21 savez qui a choisi de faire construire la tour en
22 question par les Entreprises Marton?

23 R. Je ne sais pas.

24 Q. **[549]** Vous n'avez pas participé à cette décision-
25 là?

1 R. Non.

2 Q. **[550]** Pareil pour la décision de confier la gestion
3 à la société Courbec?

4 R. Pareil, je n'ai pas... Ce n'est pas moi qui ai pris
5 part à ces discussions-là.

6 Q. **[551]** Est-ce que c'est à l'occasion, est-ce qu'à
7 l'occasion de ce chantier-là que vous avez discuté
8 avec monsieur Pompura de la possibilité de peut-
9 être faire des affaires ensemble par la suite?

10 R. Non. On n'en a pas parlé. C'est après que c'est
11 venu.

12 Q. **[552]** Au départ, est-ce que FIPOE avait
13 immédiatement envisagé de financer ce projet-là? Ce
14 n'est pas plutôt un projet qui aurait été du
15 ressort de SOLIM?

16 R. Mais c'est la... je n'ai pas financé le projet,
17 j'ai financé la FTQ.

18 Q. **[553]** Non, non, là je parle du... Excusez-moi, je
19 vous ai peut-être perdu, mais... Je suis revenu au
20 6650, Couture.

21 R. O.K.

22 Q. **[554]** Le 6650, Couture, est-ce que c'est un projet
23 que vous aviez immédiatement envisagé de financer,
24 ou est-ce que ce n'était pas plutôt un projet pour
25 SOLIM?

1 R. Non. Ça c'est la... c'est Jocelyn qui était venu me
2 voir, puis il m'avait demandé si on voulait
3 financer ce projet-là, qu'il s'en irait dedans avec
4 sa fille. Puis pour sa fille, puis qu'il aurait
5 Eddy Brandone qui allait là, il aurait... ou...
6 puis Johnny Bertolo qui irait là, il y avait Serge
7 Dupuis. En tout cas, il y en avait sept, huit.

8 « Bien, j'ai dit, si c'est pour vous donner un coup
9 de main, laisse-moi "checker". » J'ai vérifié avec
10 l'exécutif, ils m'ont dit : « C'est correct. » J'ai
11 fait ça pour leur donner un coup de main, à cause
12 qu'il y avait plusieurs membres de syndicats de la
13 FTQ Construction qui iraient dans ce condo-là.

14 Q. [555] Donc, je veux juste noter, vous avez dit,
15 donc, monsieur Bertolo, à ce moment-là, était à la
16 FTQ Construction?

17 R. Oui, il travaillait pour Eddy Brandone, les
18 vitriers.

19 Q. [556] Ça c'est, Johnny, c'est donc Giuseppe?

20 R. Oui, bien en tout cas...

21 Q. [557] Il y en a un c'est Joe, l'autre c'est Johnny,
22 je suis un peu...

23 R. Johnny. On l'appelait toujours Johnny. C'est celui
24 qui s'est fait tuer.

25 Q. [558] Ah, celui qui s'est fait tuer? Ça c'est

1 Giovanni, donc.

2 R. Oui, ça doit.

3 Q. **[559]** Richard Marion, quand il a témoigné, il nous
4 a indiqué que SOLIM avait été approchée
5 initialement pour faire ce projet-là, par vous-
6 même, notamment, pour participer, à tout le moins.

7 R. Peut-être, mais je ne me souviens pas d'avoir
8 approché SOLIM. Pourquoi que Jocelyn serait venu me
9 voir si on avait approché SOLIM? Je ne m'en
10 rappelle pas.

11 Q. **[560]** Bien, il semble que SOLIM, elle, ait
12 dit : « Écoutez, c'est un peu trop... -je vais
13 utiliser le terme incestueux, là- de monter un
14 projet où tous les acheteurs sont des gens de la
15 FTQ Construction. » Il nous a dit le treize (13)
16 novembre deux mille treize (2013), je ne sais pas
17 si vous voulez montrer la page, Madame Blanchette,
18 pages 68, 69. Treize (13) novembre deux mille
19 treize (2013), est-ce que j'ai un onglet pour ça?
20 C'est une bonne question. Je n'ai pas d'indication.
21 (14:27:23)

22 Me GÉRALD SOULIÈRES :

23 En fait, treize (13) novembre deux mille treize
24 (2013), vous référez à un témoignage (inaudible).

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

2 Oui, excusez-moi. Non, il n'y a pas d'onglet, c'est
3 un témoignage antérieur. C'est... erreur de ma
4 part.

5 Q. [561] Page 68, Madame Blanchette. Oui, c'est le
6 témoignage de monsieur Richard Marion. Il nous
7 indique à la ligne 280, la question 280 :

8 Q. [280] Monsieur Lavallée et monsieur
9 Accurso, probablement, si je me fie à
10 votre témoignage, vont vous présenter
11 ce projet. Expliquez-nous un peu le
12 déroulement de la rencontre?

13 R. Ce qu'on m'expliquait c'est que ce
14 serait un beau projet de
15 condominiums...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Baissez la page, s'il vous plaît, Madame
18 Blanchette. C'est-à-dire, ou levez-la.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

20 C'est que c'est dans le bas. Il faut continuer.

21 Oui.

22 Q. [562] ... que ce serait un beau projet de
23 condominiums. Je ne connaissais pas le
24 nom de la rue, même je ne m'en
25 souvenais pas. Mais vous me le dites,

1 c'est la rue Couture. Et puis il y
2 avait pas mal de gens de la FTQ qui
3 semblaient vouloir acheter des condos
4 à l'intérieur de ça. On m'avait parlé
5 de cette possibilité.

6 Q. [281] Donc, on vous présente ce
7 projet-là, vous entendez parler de
8 cette possibilité-là que des membres
9 de la grande famille FTQ, que ce soit
10 Construction ou non...

11 Là, on descend un peu, Madame Blanchette.

12 ... vont y habiter. Quelle est votre
13 réaction? Comment allez-vous traiter
14 ce dossier de demande?

15 R. Encore une fois, ce n'est pas un
16 « deal » d'affaires pour moi, c'est un
17 petit peu trop près du Fonds de la
18 FTQ. Écoute, conflit d'intérêts. Je
19 n'étais pas à l'aise.

20 Q. [285] Vous n'étiez pas confortable?
21 Vous, quand on vous amène ça, ces considérations-là
22 ne sont pas aussi... vous ne les partagez pas,
23 disons? Quand FIPOE est approchée?

24 R. Je n'ai pas fait de guerre là-dessus. J'ai dit tout
25 simplement, la FIPOE va voir s'ils sont d'accord à

1 y aller. J'ai dit oui. Vous savez, ce n'est pas un
2 péché, ça. L'Union des artistes a sa propre
3 bâtisse, ici, pour aider ses vieux membres qui ont
4 de la misère. Puis nous autres, moi, quand ils sont
5 venus me voir...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[563]** La question ce n'est pas ça, Monsieur
8 Lavallée. La question c'est : monsieur Marion se
9 considérait lui comme en conflit d'intérêts. Vous,
10 vous ne vous considérez pas en conflit d'intérêts?

11 R. Absolument pas. Puis comme je vous dis, il y a
12 d'autres... je me basais sur... sur le syndicat
13 des... Union des artistes qui fournit une bâtisse à
14 ses membres qui ont des problèmes, qui demeurent
15 là. Je vois pas le... je voyais pas de problème.
16 Moi j'ai fait ça pour aider puis depuis ce temps-
17 là, on me critique, les journaux. J'ai pas fait ça
18 pour me créer des problèmes, ça coûtait trois
19 millions sept cent cinquante (3,750 M) la bâtisse.
20 J'ai fait ça pour aider mes... mes confrères du...
21 du syndicat de la construction.

22 (14:30:08)

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

24 Q. **[564]** D'accord. Si on va à l'onglet 106, Madame
25 Blanchette.

1 LA GREFFIÈRE :

2 1321.

3

4 113P-1321 : Plausibilité de rendement du 6650

5 Couture pour la FIPOE

6

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Q. **[565]** Donc il y a un prêt qui est consenti à

9 l'entreprise pour trois point sept millions

10 (3,7 M), trois millions sept cent mille huit cent

11 soixante-six dollars (3 700 866 \$).

12 R. Oui. Oui. Oui.

13 Q. **[566]** On prévoit des intérêts à douze pour cent

14 (12 %) ?

15 R. Oui.

16 Q. **[567]** Et on envisage de faire des rendements de

17 quatre millions trois cent quarante-sept mille

18 trois cent quatorze et quatre-vingt-dix

19 (4 347 314,90).

20 R. Oui.

21 Q. **[568]** Je veux en profiter, Madame Blanchette, pour

22 exhiber et déposer le document à l'onglet 105, qui

23 est le suivi de prêts, en tout cas qui a été

24 préparé par nous...

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1322.

3

4 113P-1322 : Tableau de suivi des prêts accordés
5 par la FIPOE à 9129-1039 Québec inc.
6 pour le projet de condos du 6650
7 Couture

8

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

10 Q. **[569]** Donc, ce prêt-là est décaissé dans sa
11 totalité, on le voit aux premières colonnes... aux
12 premières lignes du côté gauche sous la rubrique
13 « Prêts », entre le deux (2) avril et le quatre
14 (4)... le sept (7) avril... deux (2) avril deux
15 mille quatre (2004) et le sept (7) avril deux mille
16 cinq (2005), qui est la période, j'imagine, durant
17 laquelle la construction a lieu. C'est une forme de
18 prêt mezzanine encore une fois, ça, Monsieur, dans
19 votre souvenir? Monsieur Lavallée, dans votre
20 souvenir c'est une sorte de prêt mezzanine aussi?

21 R. Bien c'est un prêt.

22 Q. **[570]** D'accord, non mais ce que je veux dire c'est
23 que est-ce qu'il était prévu qu'une institution
24 financière vienne prendre le relais ou vous prêtiez
25 pour l'ensemble du projet?

1 R. Oui.

2 Q. [571] Vous prêtiez pour l'ensemble du projet?

3 R. Oui.

4 Q. [572] Est-ce que vous connaissiez monsieur... bien
5 monsieur Pompoura, vous m'avez dit que vous l'aviez
6 rencontré à l'occasion de la construction des
7 tours?

8 R. Oui.

9 Q. [573] Est-ce qu'il a quitté Marton, éventuellement,
10 ou est-ce qu'il cumulait les fonctions?

11 R. Je pense qu'il est plus avec Marton, je pense, il
12 est pas avec Marton.

13 Q. [574] Est-ce que vous aviez déjà eu des demandes
14 d'investissement de la part de monsieur Pompoura?

15 R. Non mais je l'ai fait par rapport que c'était des
16 membres de la FTQ Construction qui allaient
17 demeurer là.

18 Q. [575] Donc c'était ça le... vous prêtiez pas
19 vraiment à monsieur Pompoura, vous prêtiez pour le
20 projet pour monsieur Dupuis et compagnie?

21 R. Oui.

22 Q. [576] Et vous dites que vous avez consulté les
23 membres de la FIPOE pour faire approuver le prêt?

24 R. Bien les membres... l'exécutif puis...

25 Q. [577] L'exécutif, pardon, oui. Bien je pense qu'on

1 a vu qu'il y avait une résolution, là, pour celui-
2 là. Est-ce que vous savez, parce que là, c'est
3 monsieur Dupuis qui vous a relayé l'information sur
4 le fait que les acheteurs étaient...

5 R. Oui.

6 Q. **[578]** ... des acheteurs de la FTQ Construction?

7 R. Oui.

8 Q. **[579]** Donc Serge Dupuis est à la FTQ Construction
9 aussi?

10 R. Oui.

11 Q. **[580]** Je comprends que la fille de monsieur Dupuis
12 c'est moins évident, là, elle était trop jeune,
13 là...

14 R. Oui mais...

15 Q. **[581]** Mais c'est la famille?

16 R. C'est la famille.

17 Q. **[582]** Est-ce qu'ils ont eu des...

18 R. Il y a eu Serge Dupuis puis il y avait aussi Yves
19 Bourrassa.

20 Q. **[583]** O.K.

21 R. C'est un autre membre de la FTQ Construction.

22 Q. **[584]** Qui était... un autre membre de la FTQ
23 Construction. On verra tout à l'heure les
24 acheteurs, vous pourrez nous indiquer. Ça c'est un
25 prix quand même assez... c'est un prêt quand même

1 assez risqué?

2 R. Bien je le trouvais pas risqué à cause que c'était
3 des... des membres de la FTQ Construction.

4 Q. **[585]** Parce que c'est une opération financière...
5 parce que là, je veux essayer de vous suivre, là,
6 le bailleur de fonds, le promoteur du projet, c'est
7 pas quelqu'un de la FTQ Construction, c'est un
8 ancien de chez Marton?

9 R. Oui mais les acheteurs c'était des gens de la FTQ
10 Construction.

11 Q. **[586]** Il y en avait combien pour les seize (16)
12 unités?

13 R. Il y en avait, je pense, une dizaine.

14 Q. **[587]** Une dizaine qui étaient déjà vendues?

15 R. Oui.

16 Q. **[588]** Toutes à des gens de la FTQ Construction?

17 R. Des gens de la FTQ Constructions qui les avaient
18 achetées. Comme exemple, je pense qu'Eddy Brandone
19 en avait deux ou trois. Serge Dupuis en avait un,
20 en tout cas, il y en avait une dizaine que...
21 alentour de dix (10), là, qui... qui venaient de...
22 de gars puis d'enfants de la FTQ Construction.

23 Q. **[589]** Mais vous, comme tel, vous étiez pas
24 promoteur, vous étiez juste prêteur du promoteur.

25 R. Oui.

1 Q. **[590]** Est-ce que vous avez assuré... bien vous
2 avez... vous vous êtes impliqué dans le...

3 R. Non.

4 Q. **[591]** ... la partie qui consiste... vous avez
5 confié l'argent à monsieur Pompoura à charge pour
6 lui de... vous le remboursez une fois les ventes
7 faites?

8 R. Oui.

9 Q. **[592]** Est-ce qu'il est prévu que les gens de la FTQ
10 Construction, qui comme ça, achetaient des unités,
11 reçoivent un prix spécial pour ces unités-là?

12 R. Non.

13 Q. **[593]** Est-ce que vous vous êtes assis avec monsieur
14 Pompoura, il vous a présenté un plan d'affaires par
15 rapport au prix qu'il envisageait de vendre les
16 condos?

17 R. Non, mais c'est surtout Johnny Bertolo qui...
18 qui... qui s'occupait, qui leadait ça puis que
19 c'était surtout lui avec Pompoura qui... qui
20 s'occupait de la vente.

21 Q. **[594]** Donc monsieur Pompoura et monsieur Bertolo
22 s'occupaient de la vente donc vous, grosso modo...

23 R. Bien...

24 Q. **[595]** ... vous saviez ce que vous saviez mais...

25 R. Oui.

1 Q. [596] ... vous aviez pas le... d'implication dans
2 le...

3 R. Non, dans le... la structure et le day-to-day du
4 projet, je m'en occupais pas, c'était... c'était
5 Bertolo avec Pompoura puis c'était eux autres qui
6 s'occupaient de ça.

7 Q. [597] Est-ce que vous avez cons... est-ce que vous
8 avez consulté quelqu'un, parce que là, de ce que je
9 comprends, je sais pas si vous en avez souvenir ou
10 pas mais j'ai eu l'impression, vers la fin, que
11 peut-être oui, là, qu'en ce qui concerne monsieur
12 Marion, il avait pas d'intérêt pour le prêt pour
13 des raisons de malaise. Est-ce que vous avez
14 discuté quand même avec lui, par ailleurs, de la
15 qualité du projet...

16 R. Non.

17 Q. [598] Est-ce que vous avez consulté quelqu'un pour
18 voir si c'était un projet qui avait une viabilité?

19 R. Comme je vous dis, j'avais pas consulté personne vu
20 que c'était quelque chose que je faisais pour des
21 membres de la FTQ Construction.

22 Q. [599] Mais pas les membres de la FIPOE?

23 R. C'était pas les membres de la FIPOE, il y en a pas
24 un qui est allé rester là. C'était des gens de la
25 FTQ Construction.

1 Q. **[600]** Vous avez pas proposé à des gens de la FIPOE
2 d'aller rester là, tant qu'à faire?

3 R. Non, les gens de la FIPOE, s'ils avaient voulu y
4 aller, ils auraient pu y aller mais il y a pas
5 personne qui est allé rester là.

6 Q. **[601]** Si on revient au tableau à l'onglet 106, qui
7 est maintenant déposé sous 1321. On a additionné le
8 montant des ventes pour ces condos-là puis on
9 arrive à un total de quatre millions deux cent
10 quarante-six mille deux cent quatre et soixante-
11 sept (4 246 204,67 \$). Ce qui veut dire qu'à
12 supposer même que toutes les unités soient vendues,
13 il était impossible pour Gestion JMP de vous
14 rembourser en entier en incluant les intérêts qui
15 étaient envisagés. Est-ce que, ça, vous aviez
16 conscience de ça avant de vous engager?

17 R. Non.

18 Q. **[602]** Est-ce qu'on vous avait présenté des chiffres
19 différents?

20 R. Non, c'est les chiffres qu'on a présentés mais...

21 Q. **[603]** Pour le prêt. Mais ce que je veux dire c'est
22 est-ce que vous envisagiez que FIPOE fasse un
23 profit avec ça? Tout à l'heure, le prêt... il y a
24 un rendement qui est prévu pour le prêt, je
25 comprends?

1 R. Oui, on envisageait mais, malheureusement, on n'a
2 pas eu ce qu'on pensait qu'on était pour récupérer.
3 On a radié une partie de... des intérêts. Mais on a
4 pas perdu sur le capital.

5 Q. **[604]** Si on regarde... Je cherche l'onglet. Vous
6 m'avez dit que les appartements ont été achetés,
7 vous m'avez nommé monsieur Dupuis et sa fille, vous
8 m'avez parlé de monsieur Bertolo?

9 R. Oui.

10 Q. **[605]** Vous m'avez dit que monsieur Brandone en
11 avait acheté plusieurs. Si je vous dis, un pour
12 lui, un pour son épouse et un pour chacune de ses
13 filles, est-ce que ça... ça vous paraît
14 correspondre à...

15 R. Oui.

16 Q. **[606]** Le frère de monsieur Dupuis?

17 R. Oui.

18 Q. **[607]** Et monsieur Bourassa, je pense, hein?

19 R. Oui.

20 Q. **[608]** Est-ce que vous savez que la famille du mari
21 de la fille de monsieur Brandone aussi avait acheté
22 des... ça vous dit quelque chose ça?

23 R. Oui, il était marié avec sa fille.

24 Q. **[609]** Ce monsieur-là et sa famille à lui en
25 auraient acheté aussi?

1 R. Oui, comment qu'il s'appelle?

2 Q. [610] Monsieur Cordileone?

3 R. Cordileone, c'est ça.

4 Q. [611] Est-ce que vous avez été mis au courant que
5 monsieur Vittorio Vincenzo Mirarchi...

6 R. Connais pas.

7 Q. [612] ... avait acheté un condo aussi?

8 R. Moi, je le connais pas.

9 Q. [613] Est-ce que vous connaissez un certain Paolo
10 Farrugia?

11 R. Non plus.

12 Q. [614] Non plus. Est-ce qu'à un moment donné on vous
13 a avisé de la forte présence de gens rattachés au
14 crime organisé...

15 R. Non.

16 Q. [615] ... dans cet édifice-là, dans les acheteurs
17 de cet édifice-là?

18 R. Non.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Est-ce que vous produisez l'onglet, vous l'avez pas
21 nommé?

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Non, c'est parce que je l'ai pas trouvé.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Je pense que c'est 107.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Peut-être l'exhiber. Vous avez peut-être raison,
3 mais j'ai une copie qui est pas celle de mon
4 classeur.

5 LA GREFFIÈRE :

6 107, je pense.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Ah! 113. Alors, c'est 113.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Alors, ça sera 1323.

11

12 113P-1323 : Tableau de suivi des ventes des unités
13 du 6650 Couture et des dépôts des
14 sociétés de Raynald Desjardins à la
15 FIPOE

16

17 R. Ceux que je connais dans ceux qui ont acheté.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Q. **[616]** Hum, hum?

20 R. Il y a ceux que je vous ai nommé, les autres je
21 suivais pas... je suivais pas ça qui qui
22 achetaient. Moi j'avais le notaire venait me voire,
23 puis il me faisait signer les transferts puis il
24 nous payait avec le chèque.

25 Q. **[617]** Donc, en fait ce que vous dites c'est que les

1 mainlevées sur les diverses unités au fur et à
2 mesure, vous les signez, à mesure que les ventes
3 avançaient?

4 R. C'est ça.

5 Q. **[618]** Donc, le fait que madame Antonina Creco qu'on
6 a en haut est à l'unité 402?

7 R. Je connais pas ça.

8 Q. **[619]** Que ce soit l'épouse de quelqu'un qui
9 s'appelle Antonio Pietrantonio, mieux connu sous le
10 nom de Tony Suzuki?

11 R. Non.

12 Q. **[620]** Vous avez pas été mis au courant de ça?

13 R. Bien non, je vérifiais pas ça, moi. C'est qu'on
14 m'amenait les unités qui étaient vendues avec le
15 chèque puis je le déposais dans le compte.

16 (14:42:56)

17 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

18 Q. **[621]** J'imagine que cet édifice-là lorsqu'on
19 vendait les condominiums, là, compte tenu que ces
20 gens-là c'était pas par une publicité dans les
21 journaux, là, qu'on annonçait la vente des condos,
22 c'est par le bouche à oreille dans les faits?

23 R. Le bouche à oreille.

24 Q. **[622]** Vous trouvez pas ça étrange que par le bouche
25 à oreille on retrouve dans les acheteurs des gens

1 du crime organisé, ça veut dire que...

2 R. Bien moi je...

3 Q. **[623]** ... ils ont... ils ont appris ça à quelque
4 part ces gens-là. Donc, c'est des gens proches,
5 proches des gens... des gens qui savaient que ça se
6 vendait ces condos-là. Ça vous trouble pas un peu
7 de voir ça?

8 R. Moi je le savais pas.

9 Q. **[624]** Non, je le sais...

10 R. Je m'occupais pas de ça.

11 Q. **[625]** ... que vous le saviez pas, je vous pose la
12 question, ça vous trouble pas un peu de savoir que
13 par la (sic) bouche à oreille les gens qui
14 voulaient avoir des condos, qui sont convaincus du
15 projet, finalement les acheteurs qu'ils ont trouvé
16 c'est des gens, certaines personnes du crime
17 organisé, c'est pas un peu troublant?

18 R. J'imagine qu'il y en a qui devait les connaître.
19 Mais moi j'ai pas...

20 Q. **[626]** Non, je sais vous saviez pas, quand vous
21 voyez le chèque vous savez pas qui vous faites
22 affaire nécessairement, mais aujourd'hui quand vous
23 apprenez ça, c'est pas un peu troublant...

24 R. Ah.

25 Q. **[627]** ... de voir des gens de votre entourage

1 connaître autant de personnes du crime organisé?

2 R. Ça me trouble, mais je peux pas rien y faire.

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Q. **[628]** Vous aviez aucune idée qu'une proportion
5 significative des appartements, parce que, là, je
6 pense à monsieur Bertolo dont vous nous avez dit
7 vous-même qu'il était... s'était fait tuer quelques
8 mois après. Donc, je constate que c'est son frère
9 qui apparaît comme acheteur plutôt que lui-même?

10 R. Ah, ça doit avoir été revendu.

11 Q. **[629]** Normalement ce sont les premiers acheteurs,
12 peut-être que finalement c'est son frère qui a
13 acheté?

14 R. Non, c'était... ça devait être lui qui l'avait au
15 premier, à cause que moi j'ai toujours su que
16 c'était Johnny qui était là, puis après qu'il a été
17 tué, bien j'imagine que c'est son frère qui a
18 racheté son condo.

19 Q. **[630]** Peut-être que je vous apprends quelque chose,
20 mais l'acte de vente porte le nom de monsieur
21 Giuseppe, on n'a pas d'acte de vente au nom de
22 Giovanni?

23 R. Ah.

24 Q. **[631]** Et on sait que la vente à Giuseppe est datée
25 du vingt-deux (22) juin deux mille cinq (2005), et

1 si je ne m'abuse, monsieur Bertolo l'autre a été
2 assassiné au mois d'août de la même année. Monsieur
3 Mark Cordileone a été rattaché à monsieur, l'oncle
4 ou le neveu d'Émilio Cordileone qui était un
5 mafieux notoire, pas mafieux notoire, mais qui a
6 été abattu, pardon, en janvier deux mille treize
7 (2013). Et d'un Dino Cordileone... que monsieur
8 Mark Cordileone est propriétaire d'un café où des
9 fusillades ont déjà eu lieu. Tout ça ça vous a
10 jamais été?

11 R. Non, apporté, jamais. Je connaissais personne de
12 ce...

13 Q. **[632]** Victorio Vincenzo Miracci c'est le coaccusé
14 de monsieur Desjardins, Raynald Desjardins par
15 rapport à l'assassinat d'un certain Salvatore
16 Montagna?

17 R. J'ai vu ça dans les journaux.

18 Me GÉRALD SOULIÈRES :

19 Assassinat qui a eu lieu et les accusations
20 beaucoup...

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Oui.

23 Me GÉRALD SOULIÈRES :

24 ... plus tard en deux mille cinq (2005).

25

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Oui.

3 Me GÉRALD SOULIÈRES :

4 Il faut lui donner les dates quand même, là.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Ça n'a pas de pertinence, Maître Soulières.

7 Me GÉRALD SOULIÈRES :

8 Mais, Madame, écoutez, c'est ça...

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Ça n'a pas de pertinence.

11 Me GÉRALD SOULIÈRES :

12 ... « misleading ».

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Soulières.

15 Me GÉRALD SOULIÈRES :

16 ... c'est ça « misleading the witness ».

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non, non.

19 Me GÉRALD SOULIÈRES :

20 C'est exactement ça.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Non, Maître Soulières.

23 Me GÉRALD SOULIÈRES :

24 On l'amène sur un fait puis ça a pas de sens, ça

25 correspond pas.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Soulières.

3 Me GÉRALD SOULIÈRES :

4 Ça marche pas.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Maître Soulières. Votre client a tout de même fait
7 affaires avec des personnes...

8 Me GÉRALD SOULIÈRES :

9 C'est pas ça que je nie, Madame.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... qui étaient liées au crime organisé.

12 Me GÉRALD SOULIÈRES :

13 Ça a tout l'air, là.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Alors, donc...

16 Me GÉRALD SOULIÈRES :

17 Est-ce qu'il savait, est-ce qu'il ne savait pas,
18 c'est ça qui est la question.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bien ça, ça...

21 Me GÉRALD SOULIÈRES :

22 Si... si on le relie à un meurtre, à une personne
23 qui a été tuée deux, trois ans après.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je pense pas que le... je pense pas que le...

1 Me GÉRALD SOULIÈRES :

2 Bien non, mais...

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Absolument pas.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 L'avocat n'a pas du tout l'intention de relier
7 monsieur Lavallée à un meurtre.

8 Me GÉRALD SOULIÈRES :

9 Pourquoi on en a parlé du meurtre, d'abord, si
10 c'est pas pour faire un lien entre les deux...

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

12 C'est pour établir...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Pour établir sa connaissance. On fait pas un
15 complice du meurtre, là.

16 Me GÉRALD SOULIÈRES :

17 Bien non, c'est sûr, voyons donc, c'est pas ça que
18 je vous dis non plus, là, quand même.

19 R. Non mais moi j'ai... j'ai jamais contacté ce monde-
20 là, j'ai... je les connaissais même pas. Les seuls
21 que je connaissais, c'est ceux que je vous ai
22 nommés puis c'était pour ça que j'ai... j'ai
23 accepté de financer.

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

25 Q. [633] Ma question, en fait, parce que là, monsieur

1 Soulières... Maître Soulières est intervenu mais je
2 faisais juste établir qui était monsieur Miracci,
3 ma question c'est est-ce qu'à l'époque vous saviez
4 que monsieur Miracci était membre du crime
5 organisé?

6 R. Toutes les... les seules personnes que je
7 connaissais, c'est ceux que je vous dis. Et
8 monsieur Accurso qui a acheté les... étant donné
9 qu'il était en train d'en construire, il a acheté
10 les... il en restait cinq puis j'ai dit: « Toi, tu
11 es équipé avec des vendeurs, tu vas être bon puis »
12 c'est tout.

13 Q. **[634]** Si on va à l'onglet 28 des écoutes
14 électroniques.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Est-ce que l'onglet 107 a été produit?

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Je m'interroge.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 O.K.

21

22 113P-1324 : Écoute électronique 08-0881-1228 du 1^{er}
23 mai 2008

24

25 113P-1324 : Transcription de l'écoute électronique

1 08-0881-1228 du 1^{er} mai 2008

2

3 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

4

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 Q. **[635]** Bon, je comprends que les condos auxquels
7 vous faites référence là, j'imagine que c'est le
8 6650 Couture?

9 R. Disons que oui.

10 Q. **[636]** Je voulais juste comprendre avec vous, vous,
11 normalement vous êtes prêteurs pour le dossier mais
12 Jocelyn Dupuis, lui, n'est pas... c'est juste un
13 acheteur de condos ultimement, monsieur Pompoura
14 est le promoteur. De quoi vous discutez exactement
15 quand vous faites un suivi, là, les affaires, ce
16 qu'il reste à payer, comment ça se fait que
17 monsieur Dupuis est impliqué là-dedans?

18 R. Bien c'est... c'est lui qui m'a amené le dossier.

19 Q. **[637]** Oui, je comprends bien mais est-ce qu'il a
20 des intérêts financiers dans... dans le projet,
21 lui, avec monsieur Brandone?

22 R. Non. Non, il a acheté un condo pour sa fille.

23 Q. **[638]** Oui.

24 R. Puis c'est pour ça.

25 Q. **[639]** Oui, vous vous êtes pas le vendeur de condos?

1 R. Non mais...

2 Q. [640] O.K.

3 R. C'est comme ça je l'ai... j'ai pris le dossier.

4 C'est lui qui m'a amené ça puis après ça, à
5 l'occasion, je le voyais puis il disait: « Comment
6 ça va? » Je disais: « Oui, ça marche. » C'est pour
7 ça que je disais... puis il en restait à vendre, je
8 disais: « Fais brûler des lampions parce qu'il faut
9 finir de vendre les condos. » Mais j'ai pas... Je
10 me suis jamais impliqué dans le day-to-day dans ça.

11 Q. [641] Donc les papiers dont vous parlez, ça c'est
12 relié uniquement au fait que vous le gardez au
13 courant de comment ça se passe?

14 R. Je sais pas pourquoi mais c'est juste une
15 discussion comme ça que j'ai avec.

16 Q. [642] Est-ce qu'à une époque... Parce que, moi, ce
17 que je comprends de ça, c'est que vous êtes prêteur
18 pour Pompura, Pompura fait ses affaires. Vous êtes
19 pas au courant de à qui vont les condos ?

20 R. Non.

21 Q. [643] J'aimerais attirer votre attention à ce
22 moment-là sur un document qui se trouve à
23 l'onglet... Mais, avant ça, on va aller au tableau
24 de suivi du prêt qu'on a à... qu'on a maintenant
25 produit sous la cote 1322, à la deuxième page. On

1 voit ici, là, qu'au onze (11) juillet deux mille
2 six (2006), vous avez reçu à la FIPOE un
3 remboursement de cent mille dollars (100 000 \$). À
4 cette date-là, si on croise avec le tableau de
5 vente des... de vente des condos, il ne reste que
6 cinq condos disponibles qui seront vendus
7 éventuellement le dix-sept (17) octobre à monsieur
8 Antonio Accurso, une de ses compagnies. Simplement,
9 le cent mille dollars-là (100 000 \$), c'est un
10 dépôt sur les ventes. Est-ce que, vous, vous
11 encaissiez des dépôts sur des ventes de condos?

12 R. Il y en a qui ont été faits, mais c'était rare.

13 Q. **[644]** Donc, c'est arrivé quand même...

14 R. J'encaissais.

15 Q. **[645]** C'est arrivé quand même que des acheteurs
16 potentiels...

17 R. Oui.

18 Q. **[646]** ... vous envoient...

19 R. Oui.

20 Q. **[647]** ... un chèque directement.

21 R. Bien, ils envoyaient ça à la FIPOE.

22 Q. **[648]** Ils envoyaient ça à la FIPOE. Oui, je
23 comprends, pas... pas à vous personnellement.

24 R. Oui.

25 Q. **[649]** Mais, ils n'envoyaient pas ça à monsieur

1 Pompura qui était le promoteur, c'est ça que je
2 veux dire.

3 R. Non.

4 Q. **[650]** Qu'est-ce qui s'était produit pour... est-ce
5 que vous aviez eu une entente avec monsieur Pompura
6 que...

7 R. Non, c'est arrivé de même. Je le sais pas ce qui
8 s'est passé, puis on n'avait plus des condos. Puis,
9 là, c'est quand qu'est arrivé le temps, il en
10 restait plus.

11 Q. **[651]** Mais, là, il en restait quand même cinq, là,
12 on est...

13 R. Oui, mais ils étaient... ils étaient vendus.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Q. **[652]** Qui les a achetés les cinq?

16 R. Tony Accurso.

17 Q. **[653]** Parce que vous étiez resté mal pris avec
18 cinq, si je comprends bien.

19 R. Non, non. J'y ai dit, j'ai dit que j'étais... il y
20 en avait cinq qui... qui se vendaient... qui
21 étaient dur à vendre. Lui, il était en train d'en
22 construire, puis il avait une équipe de vendeur, ça
23 fait que j'ai dit : « Veux-tu les prendre? » Il a
24 dit : « Oui ».

25 Q. **[654]** C'est ce que je disais, vous étiez mal pris

1 avec, puis c'est...

2 R. Bien, c'est sûr.

3 Q. **[655]** ... Tony Accurso qui a sauvé la mise, les a
4 achetés.

5 R. Bien, il doit avoir... je le sais pas s'il a fait
6 de l'argent avec, mais il doit... il les a payés,
7 puis après il les a mis à son équipe de ventes; je
8 le sais pas à qui il a vendu, rien.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[656]** Si on va à l'onglet 114 des pièces.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1325.

13

14 113P-1325 : Lettres du 1er et 7 novembre 2011
15 provenant de Desj & compagnie et de
16 Groupe Samara en lien avec les condos
17 du 6650 boulevard Couture, en liasse.

18

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[657]** On a ici deux lettres...

21 R. Oui.

22 Q. **[658]** ... datées du premier... la deuxième est du
23 premier (1er), la première sur le dessus, du sept
24 (7) novembre deux mille onze (2011), une de Groupe
25 Samara et une d'une entreprise qui s'appelle Desj &

1 Compagnie, elles contiennent à peu près le même
2 texte, là - si on les met côte-à-côte, on voit que
3 essentiellement, c'est la même chose - et on lit
4 ceci :

5 À qui de droit,
6 Depuis deux mille sept (2007), mon
7 entreprise a injecté des fonds dans la
8 FIPOE pour un montant total de quatre-
9 vingt-dix mille dollars (90 000 \$)...

10 À noter que la première lettre, elle, fait état
11 d'un montant de...

12 R. De cent mille (100 000 \$).

13 Q. **[659]** ... de cent mille dollars (100 000 \$)

14 ... concernant un projet situé sur la
15 rue Couture. L'entente avait été
16 préalablement prise avec monsieur
17 Lavallée. Le projet ayant été avorté,
18 Desj & Compagnie souhaiterait
19 récupérer sa mise de fonds puisque
20 celle-ci n'a pu prendre possession de
21 la bâtisse située sur la rue Couture,
22 tel qu'entendu par le passé. Par
23 maintes reprises, nous avons tenté de
24 communiqué avec monsieur Lavallée qui
25 n'a jamais su nous retourner notre

1 appel. Nous avons également appris que
2 celui-ci n'est présentement plus à
3 votre service. Par la présente, nous
4 aimerions que la FIPOE nous restitue
5 le dépôt de garantie, et ce, valorisé
6 au taux légal à votre discrétion.

7 Et caetera, et caetera, « Raynald Desjardins ».

8 R. Ça, ça a été envoyé à celui qui m'a remplacé à la
9 FIPOE. Quand j'ai parti c'était de l'argent qui
10 avait été déposé dans un compte mais...

11 Q. **[660]** Donc...

12 R. ... pas dans le compte de Jean Lavallée.

13 Q. **[661]** Si on retourne à l'onglet 1322, à la page où
14 on était, avec le montant de cent mille dollars
15 (100 000 \$) qui était en rouge. On comprend qu'au
16 dix-sept (17) juillet... au onze (11) juillet deux
17 mille six (2006), Groupe Samara dépose cent mille
18 dollars (100 000 \$) pour l'acquisition... ce que je
19 vous suggère, là, on déposera... je déposerai les
20 pièces ensuite, pour l'acquisition de condos. Parce
21 que c'est vous qui avez décrit ce montant-là comme
22 un dépôt, et c'est ce que Groupe Samara a fait
23 aussi. Et on voit, dans la colonne de droite un
24 peu, une succession de montants, en rouge aussi,
25 qui totalisent quatre-vingt-dix mille dollars

1 (90 000 \$)...

2 R. C'est ça.

3 Q. **[662]** ... qui eux sont déposés entre le seize (16)
4 février et le dix-huit (18) juillet... seize (16)
5 février deux mille sept (2007) et le dix-huit (18)
6 juillet deux mille huit (2008). Donc, jusqu'à près
7 de six cents (600) jours après la vente de la
8 dernière unité de condo. C'est-à-dire que les
9 quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$) auxquels
10 je fais référence, qui ont été appliqués dans vos
11 livres aux intérêts, eux ont été encaissés alors
12 qu'il y avait plus de condo disponible. Puisqu'en
13 octobre deux mille six (2006), les cinq derniers
14 ont été vendus, comme vous l'avez dit, à la
15 compagnie de monsieur Accurso. J'aimerais que vous
16 m'expliquiez, là, pour quelle raison vous encaissez
17 des chèques de monsieur Desjardins, qui... je peux
18 me tromper mais, à mon sens, en deux mille sept
19 (2007), quand même était déjà relativement connu,
20 peut-être pas autant qu'aujourd'hui, là, mais
21 relativement connu comme membre du crime organisé?

22 R. Oui, mais là ces chèques-là ont été déposés dans le
23 compte. Moi, j'ai pas eu affaire à ça.

24 Q. **[663]** Là vous me dites que vous savez pas que des
25 gens du crime organisé veulent acheter des condos

1 ou ont acheté des condos, à part ceux...

2 R. Non.

3 Q. **[664]** Mais vous avez ce monsieur-là qui fait des
4 dépôts?

5 R. Oui, mais j'étais pas au courant de ça. J'étais au
6 courant qu'il faisait des dépôts. Point à la ligne.
7 Mais après ça il est revenu à la charge, j'étais
8 plus là, ça a été fait dans le temps de...

9 Q. **[665]** Ah! bien, de façon... pour une fois, on peut
10 comprendre. Monsieur Desjardins, lui, n'ayant pas
11 eu ses condos, forcément, il vous a réclamé
12 l'argent.

13 R. C'est ça.

14 Q. **[666]** Et là vous étiez plus là, donc il l'a réclamé
15 à monsieur Guérin, votre successeur?

16 R. Oui.

17 Q. **[667]** Mais c'est assez clair, d'après sa lettre,
18 qu'il avait une entente avec vous pour acheter des
19 condos?

20 R. Bien, oui, mais c'était à lui de les payer.

21 Q. **[668]** Je comprends, mais vous n'êtes pas promoteur?

22 R. Bien, oui, mais... à l'occasion je m'en occupais
23 pareil.

24 Q. **[669]** Et, en plus, vous encaissez alors qu'il y en
25 a plus de condo?

1 R. Bien, j'ai pas... j'ai pas remarqué ça. C'est...

2 Q. **[670]** Vous remarquerez quand même que le problème
3 aussi c'est qu'une fois que vous... une fois que
4 monsieur Guérin se trouve obligé de rembourser, là
5 il y a un manque à gagner additionnel de cent
6 quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$)...

7 R. Non, ça...

8 Q. **[671]** ... sur le prêt?

9 R. Ils m'ont parlé de ça puis, point de vue comptable,
10 on me dit que c'est impossible. Il y a de quoi qui
11 se passe dans ça à cause que tout a été... le
12 remboursement fait... il devait le remettre à cause
13 qu'on avait pas les condos à fournir mais c'est
14 dans les documents qu'ils vous ont fournis.

15 Q. **[672]** Non, je comprends, mais ce que je veux
16 dire...

17 R. Bien, moi, si on me dit que, non, qu'il manque pas
18 une « cenne ».

19 Q. **[673]** Bien, là, à vos livres, on a... on le voit,
20 là, en bas, on fait...

21 R. Oui, oui.

22 Q. **[674]** ... une radiation pour mauvaise de cent
23 quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$). C'est
24 donc cent quatre-vingt-dix mille dollars
25 (190 000 \$) n'ont pas été... au moins cent quatre-

1 vingt-dix mille dollars (190 000 \$) n'ont pas été
2 encaissés sur le prêt, là. Je comprends que c'est
3 cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$) de
4 capital qui a pas été encaissé, là, qu'on a à
5 droite complètement sur la même dernière ligne,
6 deux cent vingt et un mille dollars (221 000 \$)
7 aussi de mauvaises créances sur des intérêts
8 impayés. Mais ça veut dire qu'au total, là, il y a
9 près de quatre cent mille dollars (400 000 \$)...

10 R. Moi, j'ai... j'ai parlé de ça au comptable chez
11 nous puis il explique que c'est une erreur qui se
12 fait en comptabilité chez vous, que... il manque
13 pas cent quatre-vingt-dix mille (190 000). Ça a été
14 payé puis ça a été remboursé.

15 Q. **[675]** On s'entend quand même que vous saviez, à ce
16 moment-là, quand même, que monsieur Desjardins
17 faisait des dépôts pour acquérir une unité de
18 condo?

19 R. Bien, je l'ai su là. Quand il a déposé. Moi, c'est
20 pas moi qui faisais... qui recevais les argents.
21 C'est pas de l'argent caché, ils l'ont tout mis
22 dans les... les dépôts puis ça...

23 Q. **[676]** Je comprends, mais monsieur Desjardins, lui,
24 dans sa lettre, il dit quand même qu'il avait une
25 entente avec vous.

1 R. Bien, une entente avec moi, c'est pas Jean Lavallée
2 qui faisait l'entente, je l'ai signée mais...

3 Q. [677] Mais non, vous avez signé une entente avec
4 monsieur Desjardins?

5 R. J'ai signé l'entente, lui il l'a signée aussi.

6 Q. [678] Vous avez copie encore de ce document-là
7 aujourd'hui?

8 R. Vous l'avez pas la lettre?

9 Q. [679] J'ai la lettre de Desjardins qui réclame,
10 mais si vous me dites que vous avez signé une
11 entente avec lui?

12 R. Le dépôt vous l'avez.

13 Q. [680] On a les états financiers, aux livres on a
14 les bordereaux de dépôt, oui?

15 R. Bon, bien c'est... c'est dans ça.

16 Q. [681] Mais, là, vous me parlez d'une entente, elle
17 prévoyait quoi cette entente-là?

18 R. Bien c'est la lettre qui est dans le dépôt, dans
19 les dépôts.

20 Q. [682] Moi j'ai pas vu cette lettre-là, mais...

21 R. Bon bien c'est dans les dépôts, moi je l'ai pas,
22 mais c'est dans les dépôts.

23 Q. [683] Donc, l'entente prévoyait quoi exactement?

24 R. Qui donnait des dépôts pour acheter un condo.

25 Q. [684] Maintenant vous n'êtes pas promoteur, c'est

1 monsieur Pompura qui vend les condos?

2 R. Bien oui, je le sais, mais il a amené ça chez nous.

3 Q. **[685]** Mais pourquoi vous, qu'est-ce que... parce
4 que je veux bien, mais ça explique peut-être
5 pourquoi il y en avait pas eu pour lui des condos
6 puisque fondamentalement quand il vous donne de
7 l'argent d'une part ils sont déjà vendus, d'autre
8 part de toute façon vous êtes pas normalement
9 impliqué dans la vente?

10 R. Non.

11 Q. **[686]** Vous êtes en train de me dire que vous vous
12 êtes occupé de la vente des condos?

13 R. Non, je m'en ai pas occupé, mais dans ce cas-là...

14 Q. **[687]** Dans ce cas-là précis...

15 R. ... c'est de l'argent qu'il m'a amené.

16 Q. **[688]** Dans ce cas-là précis, vous vous êtes occupé
17 de vendre un condo à monsieur Raynald Desjardins?

18 R. Je me suis occupé de recevoir les argents dans le
19 but qu'il achète un condo plus tard.

20 Q. **[689]** Madame Blanchette, juste rapidement l'onglet
21 115 pour dépôt.

22 LA GREFFIÈRE :

23 1326.

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Q. **[690]** Ce sont les pièces justificatives pour le

1 remboursement. Excusez-moi, Madame la greffière.

2 1326.

3

4 113P-1326 : Chèques de remboursement des 24 et 30
5 novembre 2011 de la FIPOE à Desjardins
6 & Compagnie et Groupe Samara, en
7 liasse

8

9 Q. **[691]** Les pièces justificatives de remboursement
10 par FIPOE à Groupe Samara et à Desjardins &
11 Compagnie. À votre départ, dites-moi, Monsieur
12 Lavallée, de la FIPOE est-ce que vous avez reçu une
13 prime de retraite ou une prime de départ?

14 R. Oui.

15 Q. **[692]** Est-ce que vous avez aussi continué à être
16 payé pendant un certain temps par la FIPOE?

17 R. C'est selon mon contrat que j'avais avec eux
18 autres, ils m'ont, ils ont converti ça puis pour
19 qu'ils sauvent de l'impôt, ils m'ont payé tout de
20 suite, puis ça leur faisait sauver de l'argent.
21 Puis j'ai été, j'ai eu une entente sur le montant,
22 puis avec eux autres.

23 Q. **[693]** C'est pas trop indiscret de vous demander
24 combien on vous a donné à votre départ?

25 R. Quatre cent quarante-sept mille (447 000).

1 Q. **[694]** Quatre cent quarante-sept mille (447 000) de
2 prime de départ?

3 R. Oui, après trente-huit (38) ans de service.

4 Q. **[695]** Et est-ce qu'on vous a donné aussi, vous
5 dites quatre cent quarante-sept mille (447 000)
6 c'est l'ensemble de ce que vous avez reçu y compris
7 ce qui était étalé sur plusieurs années?

8 R. Oui. Mais qui a été converti.

9 (15:04:54)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[696]** Qu'est-ce que vous voulez dire qui a été
12 converti?

13 R. C'est qu'on me devait des semaines de vacances, on
14 me devait des arrérages, des choses semblables,
15 puis ils ont pris un paquet, puis ils ont tout mis
16 ensemble, puis ils ont dit c'est ça qu'on te doit,
17 ça je l'ai.

18 Q. **[697]** Combien de semaines de vacances vous devait-
19 il?

20 R. Il y avait, on avait donné un an aux autres qui
21 avaient pris leur retraite, ça fait qu'ils m'ont
22 donné la même chose plus quelques... quelques
23 petites choses qui restaient. Je me rappelle pas
24 par coeur, mais...

25

1 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

2 Q. **[698]** Est-ce que vous étiez un salarié vous à la
3 FIPOE?

4 R. Oui.

5 Q. **[699]** Un salarié qui prend sa retraite, un
6 électricien qui prend sa retraite pour un
7 employeur, est-ce qu'on lui donne une prime de
8 départ?

9 R. Mais c'est dans mon contrat de travail...

10 Q. **[700]** Mais vous êtes un salarié?

11 R. ... Monsieur Lachance. C'est mon contrat de
12 travail.

13 Q. **[701]** Oui?

14 R. Le salarié il a des conditions, moi j'avais des
15 conditions. Puis ça faisait partie de mon contrat,
16 j'ai été là, quasiment quarante (40) ans.

17 Q. **[702]** Là, est-ce que vous avez encore d'autres
18 avantages présentement?

19 R. C'est fini.

20 Q. **[703]** Plus aucun, aucun?

21 R. Non.

22 Q. **[704]** Vous êtes sûr de ça?

23 R. Oui. Je suis sûr de ça, j'ai toutes mes... tout ce
24 qu'il y avait d'avantages j'ai fini depuis le
25 premier (1^{er}) décembre.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [705] J'ai de la difficulté à comprendre comment on
3 a pu vous rembourser un an de vacances alors que
4 vous faisiez trois voyages par année avec monsieur
5 Accurso?

6 R. Ça, Madame, j'avais tout ça d'inscrit dans des
7 choses qu'on a chez nous puis trois, j'ai eu rien
8 de plus que j'ai donné aux autres.

9 Q. [706] Mais combien de vacances par année vous aviez
10 le droit d'avoir?

11 R. J'avais le droit, mon contrat je pense c'est six
12 semaines, quelque chose de même. J'ai le nombre
13 d'années. Vous savez, il y a trente-huit (38), là,
14 il y a pas bien bien de monde qui... qui ont ça
15 dans une même organisation à la même... même place
16 ça fait que je sais que ça paraît gros, mais
17 divisez ça par trente-huit (38) ans, ça fait...
18 puis au début, là, j'avais pas des conditions
19 énormes, c'est juste dans les quatre, cinq
20 dernières années que j'avais des meilleures
21 conditions. Ça faisait partie de mon contrat de
22 travail. Les électriciens ont un contrat de travail
23 puis ils ont des conditions dedans puis ils sont
24 payés selon les conditions qu'ils ont. Mais
25 (inaudible) je vous l'ai dit, quatre cent quarante-

1 sept mille (447 000).

2 Q. [707] Madame Blanchette, onglet 30, on a une
3 dernière écoute à faire jouer et puis ensuite...

4 LA GREFFIÈRE :
5 1327.1, 1327.2.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
7 On va prendre, Madame la Présidente, la pause
8 après, j'aurai peut-être quelques questions au
9 retour de la pause, une ou deux, mais sinon pour
10 l'essentiel.

11
12 113P-1327.1 : Écoute électronique 08-0459-2931
13 du 9 mars 2009

14
15 113P-1327.2 : Transcription de l'écoute
16 électronique 08-0459-2931 du 9
17 mars 2009

18
19 LA PRÉSIDENTE :
20 Vous pouvez la commencer, Madame Blanchette.

21
22 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23
24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :
25 On suspend.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Parfait. Alors, nous allons suspendre une quinzaine
3 de minutes. Est-ce que ça vous va? Ça vous va une
4 quinzaine de minutes?

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Ah! Oui, oui. Absolument. Excusez-moi, je pensais
7 que vous parliez...

8

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11

12 LA GREFFIÈRE :

13 Monsieur Jean Lavallée, vous êtes sous le même
14 serment.

15 R. Merci.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[708]** Monsieur Lavallée, j'ai une dernière
18 question. Compte tenu de ce que la preuve a révélé
19 concernant les allégations de monsieur Lavallée...
20 de monsieur Gaudreau sur le versement demandé, le
21 paiement de deux cent cinquante mille dollars
22 (250 000 \$); concernant... considérant, pardon,
23 aussi l'ensemble de l'écoute électronique,
24 principalement aussi la dernière qu'on vient
25 d'entendre; considérant le fait qu'on a analysé vos

1 déclarations de revenus et qu'on considère que vous
2 êtes détenteur de sommes placées qui excèdent les
3 millions de dollars, sur la base de ça; expliquez-
4 moi comment vous voulez qu'on conclut que vous
5 n'avez pas perçu, pendant toutes ces années, en
6 tenant compte des revenus que vous avez déclarés
7 percevoir, de pots-de-vin en échange de faveurs
8 octroyées à titre de président de la FIPOE, de
9 directeur, pardon, de la FIPOE, de président de
10 SOLIM, de président du... de membre du Fonds... du
11 conseil d'administration du Fonds de solidarité?
12 Comment vous voulez qu'on conclut autrement,
13 Monsieur Lavallée?

14 R. Bon. Bien. Moi, c'est vrai que je me laisserai pas
15 faire de même, là. Je suis un homme honnête, puis
16 l'argent que j'ai, je l'ai gagné. Ma femme a
17 travaillé toute sa vie, puis on a travaillé tous
18 les deux toute notre vie. Vous pourrez aller où que
19 vous voulez, trouvez-moi quelqu'un qui est capable
20 de dire que j'ai accepté de l'argent. J'ai jamais
21 accepté un sou noir. Quand t'es rendu à soixante-
22 quinze (75) ans, soixante-quatorze (74) ans, puis
23 t'as travaillé toute ta vie puis t'as... t'as pas
24 fait le fou - j'ai jamais flashé, puis j'ai jamais
25 essayé de...

1 (15:36:18)

2 LA PRÉSIDENTE:

3 Q. **[709]** Monsieur Lavallée, faites juste essayer de
4 répondre à la question que vient de vous poser...

5 R. Bien, je réponds à la question.

6 Q. **[710]** Non. Comment...

7 R. ... c'est mon intégrité.

8 Q. **[711]** Non. Comment vous avez fait pour ramasser
9 autant d'argent?

10 R. Je vous l'explique le pourquoi. J'ai des immeubles
11 qui m'appartiennent, j'ai fait de l'argent avec les
12 immeubles. Ça fait trente (30) ans que j'ai ces
13 immeubles-là, ils ont payés, puis j'ai fait
14 beaucoup d'argent avec ça. J'ai travaillé toute ma
15 vie. Qu'il vérifie mon rapport d'impôt, vous allez
16 voir, j'ai payé de l'impôt en tabarnouche, puis
17 j'ai jamais caché rien. Puis aller me faire laisser
18 la Commission laisser entendre que... « Comment
19 voulez-vous que je fasse pour expliquer qu'avec
20 tout ce que vous avez que vous avez accepté des
21 pots-de-vin. » J'ai jamais accepté un sou noir de
22 pot-de-vin à nulle part, puis j'ai été honnête
23 toute ma vie, je peux vous dire ça.

24 Faites les enquêtes que vous voulez. La
25 police viendra vérifier toutes mes affaires, j'ai

1 jamais pris un sou noir de personne. Tout le monde
2 bave sur moi, c'est des... des coups de Jarnac,
3 puis c'est des vengeance que ces gens-là ont.

4 Je vous le dis, Madame, ma femme a
5 travaillé toute sa vie, toute sa vie, puis elle
6 a... elle a réussi à mettre de l'argent de côté.
7 Moi aussi, j'ai réussi, puis j'ai travaillé toute
8 ma vie. Puis, là, on va me... laisser entendre à la
9 population du Québec que Jean Lavallée, c'est un
10 gars, à cause qu'il a quelques piastres, qui a
11 accepté des pots-de-vin. J'ai jamais accepté de un
12 sou noir, jamais. Jamais.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. [712] Je n'ai plus de question, Monsieur Lavallée.

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Parfait. Alors, donc le Parti libéral a dit qu'il
17 voulait poser des questions.

18 Me FÉLIX RHÉAUME :

19 C'est bien le cas.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Parfait.

22 R. Puis, il y a du monde qui me connaisse ici, puis il
23 y a des avocats qui me connaissent, puis ils m'ont
24 suivi. Ils savent comment je suis, puis je suis pas
25 un gars qui a... qui a volé le monde, puis j'ai

1 jamais, je me répète, j'ai jamais accepté un sou
2 noir, jamais, de personne.

3 Q. **[713]** Maître Rhéaume.

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me FÉLIX RHÉAUME :

5 Oui. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du Québec.

6 Q. **[714]** Alors, bonjour, Monsieur Lavallée.

7 R. Bonjour.

8 Q. **[715]** Comme je viens de vous dire, mon nom, c'est
9 Félix Rhéaume, je représente le Parti libéral du
10 Québec. Lors de votre interrogatoire, vous avez été
11 questionné au sujet d'un service de sécurité que la
12 FIPOE fournissait au Parti québécois. Vous avez
13 alors répondu :

14 Oui, oui, la Fraternité, lors
15 d'élection, dans certaines
16 circonstances lorsqu'il y avait des
17 grosses manif, le PQ nous demandait de
18 la sécurité.

19 C'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[716]** O.K. Lors du témoignage de Jocelyn Dupuis, ce
22 dernier nous a également fait part que la FTQ
23 Construction fournissait des services au Parti
24 québécois lors des campagnes électorales pour,
25 notamment, la pose de pancartes, l'installation de

1 lignes téléphoniques, le transport d'électeurs, les
2 services juridiques, et caetera. Est-ce que ce type
3 de services étaient également offerts par la FIPOE
4 au profit du Parti québécois?

5 R. C'est surtout de la... de la sécurité qu'on a faite
6 puis des affaires de même. Lors d'élection, aller
7 chercher des... des voteurs, mais c'est surtout ça.

8 Q. [717] Donc, chercher des voteurs, les amener au
9 pôle de votes...

10 R. Oui.

11 Q. [718] ... poser des pancartes.

12 R. Poser des pancartes.

13 Q. [719] O.K. Est-ce qu'il y a d'autres choses?

14 R. À peu près comme Jocelyn disait aussi.

15 Q. [720] O.K. Parfait. Est-ce qu'on ciblait certains
16 comtés en particulier ou est-ce que la FIPOE est
17 impliquée dans l'ensemble du Québec pour ce genre
18 d'activités?

19 R. Souvent la FIPOE était dans l'ensemble du Québec
20 étant donné qu'on a des... des bureaux partout au
21 Québec puis comme on faisait une soirée pancarte,
22 bien, on pouvait pancarter tout le Québec dans...
23 dans une soirée de par nos structures.

24 Q. [721] O.K. Dites-moi, est-ce qu'il y a d'autres
25 avantages, que ce soit de nature logistique ou

1 financière qui étaient fournis au Parti québécois
2 par la FIPOE ou par la FTQ Construction?

3 R. Non. Non.

4 Q. **[722]** Est-ce que certains syndiqués étaient
5 rémunérés pour leur service lorsque ceux-ci étaient
6 effectués sur les heures normales de travail?

7 R. Non.

8 Q. **[723]** Non.

9 R. On était rarement sur les heures normales, c'était
10 surtout le soir ou la fin de semaine ou...

11 Q. **[724]** Donc disons, entre neuf et cinq, là, c'est
12 pas...

13 R. Il y en avait... s'il y en avait, c'était des gens
14 qui étaient sur le chômage puis on... on rémunérait
15 pas personne.

16 Q. **[725]** O.K. Monsieur Lavallée, n'est-il pas exact
17 que les ouvriers qui participaient à ces services
18 pour le Parti québécois bénéficiaient de privilèges
19 dans le placement syndical, c'est-à-dire qu'ils
20 étaient, par la suite, référés en priorité aux
21 employeurs qui cherchaient de la main-d'oeuvre?

22 R. Non. Jamais qu'on a fait ça.

23 Q. **[726]** On a abordé rapidement, lors de votre
24 interrogatoire, la question de vos contributions
25 politiques et on a mentionné que vous avez fait

1 plusieurs contributions au Parti québécois. Est-ce
2 qu'on pourrait afficher à l'écran, Madame
3 Blanchette, l'onglet numéro 15, s'il vous plaît,
4 intitulé « Dons fait par Jean Lavallée et sa
5 conjointe aux partis politiques provinciaux ».

6 LA GREFFIÈRE :

7 Vous allez le produire?

8 Me FÉLIX RHÉAUME :

9 Oui, s'il vous plaît.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Alors, c'est 113P-1328.

12 Me FÉLIX RHÉAUME :

13 113P-1328?

14 LA GREFFIÈRE :

15 Oui, c'est ça.

16 Me FÉLIX RHÉAUME :

17 Merci.

18

19 113P-1328 : PLQ - Tableau des contributions
20 politiques de Jean Lavallée et de sa
21 conjointe depuis 1996

22

23 Me FÉLIX RHÉAUME :

24 Q. [727] Dites, tout d'abord, qui vous sollicitait,
25 qui venait vous demander de faire ces contributions

1 pour le Parti québécois?

2 R. Bien, ma femme travaillait là, c'était... c'est un
3 automatique quand il arrivait de quoi que je
4 donnais. Personne me sollicitait comme tel.

5 Q. **[728]** Qu'est-ce que vous voulez dire par « quand il
6 arrivait de quoi »?

7 R. Pardon?

8 Q. **[729]** Vous avez dit « quand il arrivait de quoi »?

9 R. Quand qu'il arrivait le temps de... de faire les
10 collectes. Mais, moi, Nicole travaille au PQ,
11 j'étais pas un libéral, ça fait que, c'est clair,
12 quand qu'il arrivait des contributions, je le
13 faisais moi-même comme ma femme le faisait.

14 Q. **[730]** Donc, c'est par l'intermédiaire de votre
15 femme, c'est pas quelqu'un...

16 R. Non, non.

17 Q. **[731]** ... soit au Parti québécois ou autre que
18 votre femme ou à la FTQ?

19 R. C'est surtout ma femme qui... sinon on aurait
20 divorcé.

21 Q. **[732]** On constate que votre épouse et vous avez
22 contribué de façon assez régulière au Parti
23 québécois, on le voit ici, à l'écran. Toutefois,
24 vos contributions s'arrêtent en deux mille huit
25 (2008). Ce qui correspond également à votre départ

1 de la FTQ Construction. Pourquoi avez-vous cessé de
2 contribuer à partir de ce moment-là?

3 R. Parce que j'étais moins... moins convaincu de... du
4 PQ puis de sa façon de travailler. C'est la raison.

5 Q. **[733]** O.K. Donc, ça pas à avoir avec votre départ
6 de la FTQ...

7 R. Non, non, non.

8 Q. **[734]** Est-ce que vous, ou votre épouse toujours,
9 avez déjà été remboursé pour vos contributions
10 politiques?

11 R. Non, jamais.

12 Q. **[735]** J'aimerais maintenant revenir sur une
13 conversation, qu'on a entendue ici, du vingt (20)
14 avril deux mille neuf (2009), entre vous et Michel
15 Arsenault, où vous discutez de la tenue potentielle
16 d'une commission d'enquête. Est-ce qu'on pourrait
17 exhiber, Madame Blanchette, s'il vous plaît, la
18 pièce 1252.2. En fait, à la ligne 55. Donc, vous
19 dites, Monsieur Lavallée :

20 J'aimerais qu'on s'voie à cause que
21 j'veux qu'on s'parle de différentes
22 choses par rapport si y veulent faire
23 une enquête sur les syndicats va
24 falloir que toé deux on s'assoie pis
25 parler, à nos amis du PQ.

1 Monsieur Lavallée, de qui parlez-vous lorsque vous
2 dites « nos amis du PQ »?

3 R. Bien, moi, c'est une façon... souvent on dit ça
4 « nos amis », là. « Nos amis du PQ », j'avais pas
5 personne en particulier. Mais je peux vous dire
6 qu'on a pas parlé à nos... moi, j'ai pas parlé à
7 nos amis du PQ.

8 Q. **[736]** Mais, spécifiquement, que vous dites « nos
9 amis du PQ », vous dites que c'est un terme
10 général, vous...

11 R. Oui.

12 Q. **[737]** Vous ne pouvez pas identifier une personne en
13 particulier?

14 R. Non. Non.

15 Q. **[738]** Un peu plus loin, si on descend à la ligne
16 78. On voit Michel Arsenault qui dit :

17 On va parler à Pauline.

18 On fait bien référence, ici, à Pauline Marois,
19 l'actuelle première ministre?

20 R. Bien, j'imagine, mais...

21 Q. **[739]** Bien, c'est vous qui le savez.

22 R. Bien, je le sais pas. « On va parler à Pauline »,
23 lui aussi il dit ça mais c'est pas
24 nécessairement...

25 Q. **[740]** Mais dans votre compréhension à vous dans la

1 conversation?

2 R. Ah! j'imagine que oui.

3 Q. **[741]** Parfait. En octobre deux mille neuf (2009),
4 Monsieur Lavallée, il y a eu un conseil général de
5 la FTQ qui s'est tenu à Montréal, auquel madame
6 Marois a participé. Étiez-vous présent à ce conseil
7 général?

8 R. Octobre?

9 Q. **[742]** Deux mille neuf (2009).

10 R. Je me rappelle pas mais, habituellement, j'en
11 manquais pas.

12 Q. **[743]** O.K. Est-ce que vous vous souvenez si vous
13 avez rencontré madame Marois lors de ce conseil
14 général, qui s'est déroulé à huis clos? Je ne sais
15 pas si ça vous rappelle plus la mémoire
16 (inaudible).

17 R. Non.

18 Q. **[744]** Donc, vous avez pas de souvenir?

19 R. Non, j'ai pas de souvenir. D'habitude...

20 Q. **[745]** Est-ce qu'en général, ça se déroule à huis
21 clos, les conseils généraux ou...

22 R. Non.

23 Q. **[746]** Donc, celui-là était particulier?

24 R. Oui, mais un conseil général, c'est tous les
25 délégués de la FTQ qui sont là puis elle est reçue

1 puis elle parle à un micro en avant. Mais je me
2 rappelle pas de ça.

3 Q. **[747]** Parfait. Je reviens à la même conversation,
4 qu'on voit toujours à l'écran. Si on revient à la
5 ligne 59. Vous dites :

6 Ben faut pas que l'PQ embarque dans ça
7 à cause que, si y'embarque dans ça y
8 vont s'faire ramasser eux autre aussi,
9 c'pour ça.

10 Qu'est-ce que vous voulez dire par « si y'embarque
11 dans ça y vont s'faire ramasser »?

12 R. Bien...

13 Q. **[748]** À quoi faites-vous référence?

14 R. Bien, j'imagine que si... s'ils avaient embarqué
15 dans... dans la Commission, bien... avec le Parti
16 libéral, eux autres aussi ça peut arriver que ça
17 leur tombe sur nez au PQ.

18 Q. **[749]** Qu'est-ce que vous voulez dire par « ça leur
19 tombe sur le nez »?

20 R. Bien qu'ils aient, qu'ils soient peut-être pas
21 blanc comme neige dans tout ça, je ne le sais pas,
22 moi.

23 Q. **[750]** Là, ici, vous avez pas lancé ça à la légère,
24 vous faites forcément référence à des faits dont
25 vous avez une connaissance. Moi je veux savoir

1 c'est quoi ces faits précis sur lesquels vous vous
2 appuyez pour dire qu'ils vont se faire ramasser?

3 R. J'en ai pas de faits précis. J'en ai pas. Je dis
4 que dans une enquête comme ça puis des... des
5 rencontres qui ont lieu, tout le monde peut se
6 faire ramasser. Ils peuvent avoir des choses à se
7 reprocher aussi. Je le sais pas, mais...

8 Q. [751] Est-ce que vous en avez connaissance?

9 R. Non, j'en ai pas connaissance.

10 Q. [752] Donc, vous avez lancé ça comme ça, mais...

11 R. Oui.

12 Q. [753] Vous nous dites que vous, aujourd'hui que
13 vous aviez rien en tête?

14 R. Pardon?

15 Q. [754] Vous nous dites que vous aviez rien en tête?

16 R. Non, pas nécessairement de quoi en tête.

17 Q. [755] O.K. Toute de suite après, à la ligne 60,
18 Michel Arsenault vous répond : « Ben ils sont mal
19 pris parce qu'on a un deal avec Blanchet, là. »

20 R. Ça je l'ai écouté comme vous aujourd'hui, je le
21 sais pas.

22 Q. [756] Juste pour commencer, on parle bien de Claude
23 Blanchet qui est l'ex-PDG du Fonds de solidarité...

24 R. Je sais.

25 Q. [757] ... et le mari de madame Marois?

1 R. Il y en a rien qu'un.

2 Q. **[758]** Parfait. Bien maintenant, Monsieur Lavallée,
3 je vais vous demander c'était quoi ce fameux
4 « deal »-là avec Claude Blanchet?

5 R. Je le sais pas. On a jamais participé, moi j'ai
6 jamais participé à des rencontres avec Michel
7 Arsenault puis Claude Blanchet.

8 Q. **[759]** Mais il vous dit ça, vous avez pas l'air
9 surpris?

10 R. Bien pas l'air surpris, il dit, moi j'ai pas été,
11 je vous le dis j'ai jamais rencontré Claude
12 Blanchet dans des discussions semblables.

13 Q. **[760]** Mais vous demandez pas c'est quoi le
14 « deal », vous dites : « Ben hey, je conterai ça
15 toi là »?

16 R. Bien oui.

17 Q. **[761]** Donc, vous avez l'air de savoir à quoi il
18 fait référence?

19 R. Non, c'est lui qui dit ça. Il va me raconter ça.

20 Q. **[762]** Non, ça c'est vous qui dites ça, ligne 61?

21 R. Oui.

22 Q. **[763]** « Hey, je conterai ça à toé là »?

23 R. J'ai jamais eu de rencontre avec Blanchet, ni avec
24 Michel Arsenault sur ça.

25 Q. **[764]** Bien expliquez-nous pourquoi selon vous le PQ

1 serait mal pris à cause du « deal » entre la FTQ
2 puis Claude Blanchet?

3 R. Je le sais pas. Je sais pas moi le « deal », je le
4 sais pas c'est quoi. S'il y a eu un « deal » ou
5 pas.

6 Q. **[765]** Est-ce que... est-ce que le « deal » en
7 question ça pourrait avoir un lien avec les
8 services fournis au PQ, dont nous venons de
9 discuter, qui serait une forme de retour
10 d'ascenseur pour l'aide que vous fournissiez
11 pendant les campagnes électorales?

12 R. Je penserais pas, je le sais pas. Je le sais pas.

13 Q. **[766]** Je vous soumets une hypothèse, là?

14 R. Non, mais aucune idée.

15 Q. **[767]** O.K. Lors de votre interrogatoire on a fait
16 le survol des nombreux postes que vous avez occupés
17 au cours de votre carrière notamment à la FTQ
18 Construction, Fonds de solidarité et à la SOLIM?

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[768]** J'ai retenu que tous les investissements de
21 la SOLIM devaient être approuvés par vous et bien
22 entendu par les autres membres du comité
23 consultatif, c'est exact?

24 R. Vous avez peut-être bien entendu ça, mais j'ai bien
25 répondu que non, tout était pas accepté par moi,

1 j'ai seulement qu'un vote dans ça.

2 Q. [769] Non, c'est ça que je dis, avec... avec
3 l'approbation des autres membres?

4 R. Oui.

5 Q. [770] C'est bon. J'aimerais aborder avec vous
6 l'investissement que la SOLIM a réalisé en deux
7 mille huit (2008) dans l'entreprise Capital BLF
8 inc. dont le premier actionnaire était alors Claude
9 Blanchet?

10 R. Aucune idée.

11 Q. [771] Est-ce qu'on pourrait, s'il vous plaît,
12 Madame Blanchette, afficher à l'écran l'onglet
13 numéro 14, qui est un communiqué annonçant un
14 placement de deux millions neuf cent quatre-vingt-
15 dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf
16 dollars (2 999 999 \$) dans Capital BLF.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Alors, ça sera 1329.

19

20 113P-1329 : PLQ - Capital BLF confirme la clôture
21 d'un placement privé

22

23 Me FÉLIX RHÉAUME :

24 Q. [772] Vous souvenez-vous de cet investissement,
25 Monsieur Lavallée?

1 R. Non. Je le vois là, puis je me rappelle même pas
2 c'était quoi ça Capital BLF.

3 Q. **[773]** O.K. Je suis un peu surpris parce que depuis
4 cinq jours vous avez une très bonne mémoire de pas
5 mal tous les dossiers qu'on a abordés?

6 R. Non, mais ça je l'ai pas.

7 Q. **[774]** Mais vous l'avez approuvé?

8 R. Je l'ai approuvé, mais je me rappelle le pourquoi
9 qu'est-ce qu'elle faisait.

10 Q. **[775]** Ça c'est une entreprise qui se spécialise
11 dans l'immobilier, plus précisément dans les
12 immeubles résidentiels à revenus et qui était
13 détenue par Claude Blanchet que vous connaissez
14 bien?

15 R. Oui.

16 Q. **[776]** Donc, un investissement dans une compagnie
17 dont Claude Blanchet est l'actionnaire majoritaire
18 ça vous sonne pas une cloche?

19 R. Ça me sonne une cloche...

20 Q. **[777]** O.K.

21 R. ... mais je suis pas au courant c'était quoi ce...
22 ce... ce « deal »-là.

23 Q. **[778]** Bien d'abord pouvez-vous nous expliquer à
24 votre connaissance, au meilleur de votre
25 connaissance, pourquoi un placement de deux

1 millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf
2 cent quatre-vingt-dix-neuf (2 999 999), ce que je
3 veux savoir c'est est-ce que le montant de trois
4 millions de dollars (3 M\$), par exemple,
5 représentait une certaine limite au-delà de
6 laquelle un placement était soumis, par exemple, à
7 plus de contrôle ou à plus de vérification?

8 R. Peut-être, mais je le sais pas.

9 Q. **[779]** Vous savez pas ça non plus?

10 R. Non, bien non. Je sais que...

11 Q. **[780]** Mais je veux dire vous étiez...

12 R. Oui.

13 Q. **[781]** ... vous étiez président de la SOLIM?

14 R. Mais vous me posez une question que je me rappelle
15 pas, puis me dire c'est-tu la raison, je le sais
16 pas si c'est la raison.

17 Q. **[782]** Que ce soit ce dossier-là ou n'importe quel
18 autre, est-ce que la limite de trois millions (3 M)
19 représentait quelque chose dans le fonctionnement
20 des investissements à la SOLIM?

21 R. Oui, en bas de trois millions (3 M) tu as pas à
22 l'amener au Fonds de solidarité, puis...

23 Q. **[783]** O.K.

24 R. C'est uniquement à la SOLIM.

25 Q. **[784]** Donc, on se comprend. Donc, trois millions

1 (3 M), moins de trois millions (3 M) ça serait à la
2 SOLIM?

3 R. C'est ça, mais je le sais pas si c'était le but
4 c'était ça, là, mais je vous dis qu'en bas de trois
5 millions (3 M) ça restait à la SOLIM.

6 Q. [785] Là, on est trente sous (25 ¢) en bas de trois
7 millions (3 M)?

8 R. Bien oui, mais ça je veux dire.

9 Q. [786] Donc, j'imagine que si ça vous revient pas en
10 mémoire vous savez pas c'est qui qui a proposé ce
11 projet-là, c'est qui qui était le porteur de ballon
12 pour utiliser l'expression qu'on a...

13 R. Aucune idée.

14 Q. [787] ... employée devant la Commission?

15 R. Je me rappelle pas ça.

16 Q. [788] Vous nous avez dit que vous référiez toujours
17 à un expert pour déterminer si un investissement
18 était intéressant, généralement un comptable, c'est
19 exact?

20 R. Non. Généralement Guy Gionet.

21 Q. [789] Guy Gionet?

22 R. Oui, c'est Guy qui... je lui demandais si les
23 dossiers étaient corrects, puis si c'était
24 conforme, puis si le risque était calculé, puis
25 tout ça. C'était Guy qui nous conseillait à cause

1 que c'est un gars très compétent.

2 Q. [790] Donc en tenant compte de votre réponse que
3 vous n'avez pas un souvenir particulier de cet
4 investissement-là, je prends pour acquis que c'est
5 monsieur Gionet qui vous amenait ça puis vous,
6 vous... avec les autres membres du comité, vous
7 l'approuviez?

8 R. Je me rappelle pas si c'est Guy, mais il y a
9 quelqu'un qui a amené ça certain, il est venu à
10 nous autres, mais je ne peux pas me rappeler c'est
11 qui.

12 Q. [791] Donc vous avez pas... avez-vous eu des
13 contacts avec Claude Blanchet?

14 R. Non.

15 Q. [792] Michel Arsenault, est-ce que vous avez
16 discuté de cette... ce projet-là?

17 R. Non plus.

18 Q. [793] Et un dernier point, j'imagine, étiez-vous au
19 courant que la SOLIM a revendu une partie des
20 actions dans BLF pour la moitié du prix qu'elle
21 avait payé?

22 R. Non.

23 Q. [794] Encaissant une perte de six cent mille
24 dollars (600 000 \$)?

25 R. Non.

1 Q. **[795]** Vous êtes pas au courant de ça? O.K.

2 J'aimerais maintenant aborder un petit point sur
3 les modifications qu'il y a eu au Fonds de
4 solidarité en deux mille neuf (2009) concernant la
5 gouvernance du Fonds. Il y a un comité d'évaluation
6 indépendant qui a été mis sur pieds pour s'assurer
7 de la conformité des processus d'évaluation des
8 investissements du Fonds dans toutes les
9 entreprises privées. On a vu sur les écoutes
10 électroniques que ça, vous étiez bien au courant de
11 ces modifications-là, c'est exact?

12 R. Bien je suis au courant mais demandez-moi pas c'est
13 quoi les modifications.

14 Q. **[796]** Mais on a vu que ça avait pas l'air de faire
15 votre affaire, là?

16 R. Hein?

17 Q. **[797]** Parce qu'ils amenaient des gens de l'externe
18 et...

19 R. Ah, bien c'est sûr, quand il y a des gens de
20 l'externe, je l'ai toujours dit, moi je veux que le
21 Fonds de solidarité puis SOLIM soit un fonds qui
22 est gouverné par les syndicats puis le monde
23 syndical, la majorité.

24 Q. **[798]** Sur le comité d'évaluation indépendant qui a
25 été mis sur pieds, est-il exact qu'un des trois

1 membres de ce comité était également un dirigeant
2 et un actionnaire de Capital BLF ?

3 R. Je le sais pas.

4 Q. **[799]** Vous le savez pas?

5 R. Non.

6 Q. **[800]** Et si je vous informe que c'est le cas, est-
7 ce que vous trouvez ça préoccupant?

8 R. Oui.

9 Q. **[801]** Qui est un peu à la fois juge et partie des
10 investissements du Fonds.

11 R. Je trouve ça... disons que c'est pas nécessairement
12 normal.

13 Q. **[802]** Dans son témoignage, monsieur Gionet a
14 affirmé que l'actuel PDG du Fonds, Yvon Bolduc,
15 était bien au courant de la présence de Ronald
16 Beaulieu comme partenaire, notamment dans le projet
17 du 10-35. Est-ce qu'à votre connaissance monsieur
18 Bolduc était effectivement informé de la présence
19 de monsieur Beaulieu ou d'autres proches du crime
20 organisé dans certains projets du Fonds ou de la
21 SOLIM?

22 R. Je peux pas vous dire s'il était parfaitement au
23 courant.

24 Q. **[803]** En avez-vous déjà parlé avec lui?

25 R. Non.

1 Q. **[804]** Non?

2 R. Non. C'est très rare que... que je parlais avec
3 Yvon, c'était surtout avec Guy Gionet puis lui,
4 quand il venait au meeting, il posait des questions
5 mais pas plus que ça.

6 Q. **[805]** Sur les partenaires?

7 R. Non, sur le dossier comme tel.

8 Q. **[806]** O.K.

9 R. Mais j'ai jamais eu de longues discussions avec
10 lui.

11 Q. **[807]** Madame Blanchette, est-ce qu'on pourrait
12 afficher à l'écran, s'il vous plaît, la pièce
13 1257.2, c'est une conversation entre vous, Monsieur
14 Lavallée et Denis Vincent, du huit (8) mai deux
15 mille neuf (2009). À la ligne 53, Denis Vincent
16 dit :

17 Mais Bolduc, là, il faut trouver le
18 moyen pour y, ça a pas de bon sens,
19 c'est pas correct qu'est-ce qui fait
20 là, c'est lui qui devrait être sous
21 enquête.

22 On parle bien d'Yvon Bolduc?

23 R. Oui.

24 Q. **[808]** Pourquoi Denis Vincent croit-il qu'Yvon
25 Bolduc devrait être sous enquête?

1 R. Je le sais pas, moi, Denis, souvent, il parle puis
2 il parle puis il se parle.

3 Q. **[809]** Mais il vous dit ça encore une fois puis...

4 R. Je le sais pas pourquoi.

5 Q. **[810]** O.K. Il parle puis vous posez pas de
6 question?

7 R. Bien c'était au téléphone ça?

8 Q. **[811]** Oui.

9 R. Bon. J'ai jamais parlé de ça, moi, avec Denis. Il
10 m'a pas dit pourquoi.

11 Q. **[812]** J'aborde un autre... un autre thème. Est-ce
12 qu'on pourrait afficher à l'écran, s'il vous plaît,
13 la pièce 1292.2, s'il vous plaît, conversation
14 entre Élane Zakaïb et Michel Arsenault?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Avez-vous le numéro de la pièce?

17 Me FÉLIX RHÉAUME :

18 Je pensais que je l'avais déjà dit, pardon, 1292.2.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Madame Blanchette?

21 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

22 Madame la Présidente, j'ai 113P-1293, je crois,
23 c'est peut-être pour ça qu'on ne la trouve pas.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Évidemment, si on lui donne pas la bonne cote,

1 Maître Rhéaume?

2 Me FÉLIX RHÉAUME :

3 Ça facilitera pas les choses.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Non.

6 LA GREFFIÈRE :

7 O.K. La voilà.

8 Me FÉLIX RHÉAUME :

9 Merci, pardon.

10 Q. **[813]** Donc, c'est la conversation au cours de
11 laquelle madame Zakaïb fait mention de dossiers qui
12 aurait été bloqués à cause d'une concurrence avec
13 les entreprises de Tony Accurso. On constate, à
14 l'écoute de cette conversation, qu'en mars deux
15 mille neuf (2009) c'est la première fois où elle
16 informe monsieur Arsenault de cette situation.
17 Monsieur Lavallée, est-ce que madame Zakaïb vous a
18 déjà contacté pour se plaindre du fait que certains
19 dossiers étaient bloqués pour une question de
20 concurrence avec monsieur Accurso?

21 R. Non, elle ne m'a pas contacté là-dessus.

22 Q. **[814]** Elle ne s'est jamais plainte de ça?

23 R. Pardon?

24 Q. **[815]** Elle ne s'est jamais plainte de ça?

25 R. Non. Mais j'écoutais dans ses... encore

1 aujourd'hui, quand Arsenault parle là-dessus, il
2 dit que c'est mal compris puis c'est mal... Moi,
3 j'ai vérifié ça. Puis on me dit que... Nous, ce
4 qu'on faisait à la demande d'Elaine, on vérifiait à
5 cause qu'on avait des contacts à la CCQ pour avoir
6 certains détails sur l'implication des employeurs
7 qu'il y avait dans ça. Est-ce qu'ils payaient les
8 conditions de travail? Est-ce que tout était fait
9 correctement? Mais ce n'était pas dans le but de
10 bloquer personne.

11 (16:02:42)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[816]** Je n'ai pas compris ce que vous venez de
14 dire, là. Vous venez de dire : j'ai écouté ce que
15 monsieur Arsenault a dit...

16 R. Tout à l'heure.

17 Q. **[817]** Monsieur Arsenault tout à l'heure?

18 R. Bien oui, avant, là. Monsieur Arsenault parlait...

19 Q. **[818]** Dans une autre écoute?

20 R. Dans une autre écoute avec Yvon Bolduc. Puis c'est
21 ça qu'il disait. Puis c'est vrai, à cause... On
22 vérifiait. On avait des contacts à la CCQ, ce
23 qu'Élaine n'avait pas. Puis il nous demandait de
24 vérifier ça puis on lui donnait l'information.

25

1 Me FÉLIX RHÉAUME :

2 Q. **[819]** Est-ce que Michel Arsenault a déjà discuté
3 avec vous de la possibilité que des projets
4 auraient été arrêtés ou bloqués pour le bénéfice de
5 monsieur Accurso, comme madame Zakaïb le comprend?

6 R. Non.

7 Q. **[820]** Donc, monsieur Arsenault ne vous a jamais
8 appelé pour dire « hey, c'est quoi cette affaire-
9 là »?

10 R. Non.

11 Q. **[821]** Est-ce que son prédécesseur Henri Massé
12 l'aurait déjà fait?

13 R. Non plus.

14 Q. **[822]** O.K.

15 R. Non plus.

16 Q. **[823]** À la ligne 25, on voit que madame Zakaïb
17 donne un exemple de dossiers qui auraient été
18 bloqués la semaine dernière. Cette conversation
19 date de deux mille neuf (2009). Madame Zakaïb
20 dirige les Fonds régionaux depuis deux mille quatre
21 (2004). Est-ce que c'est votre compréhension,
22 Monsieur Lavallée, que, dans cette conversation
23 ici, avec monsieur Arsenault, madame Zakaïb parle
24 d'une situation qui n'est pas nouvelle, quelque
25 chose qu'elle a vécu pendant une longue période,

1 pendant son mandat à la tête des Fonds régionaux,
2 une situation qui a toujours cours étant donné
3 qu'elle parle d'un cas de la semaine dernière. Je
4 comprends que, selon vous, ce n'est pas comme ça
5 que ça se passait?

6 R. Oui, puis...

7 Q. **[824]** Mais de sa compréhension à elle, c'est
8 quelque chose... ce n'est pas nouveau puis ça se
9 passe encore?

10 R. Oui, mais c'est à sa demande qu'on fait des
11 vérifications, à cause qu'on a des contacts pour
12 les avoir. Puis après on la rappelle. Mais on ne
13 bloque pas les dossiers. On dit ce qu'il en est.
14 C'est elle qui décide.

15 Q. **[825]** Donc, ce que vous appelez votre vérification
16 avec vos contacts à la CCQ, la CSST...

17 R. Oui.

18 Q. **[826]** ... ça a toujours été comme ça?

19 R. Oui.

20 Q. **[827]** Ça n'a jamais changé?

21 R. Ça n'a jamais changé. On a toujours agi à cause des
22 contacts qu'on avait.

23 Q. **[828]** J'en conclus qu'il n'y a rien qui a changé
24 jusqu'à ce que le Fonds se dissocie des
25 investissements avec les entreprises de Tony

1 Accurso? Parce que, après ça...

2 R. Je ne comprends pas ce que tu veux dire.

3 Q. **[829]** Bien, dans la...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Monsieur Lavallée, je vais vous demander de
6 vouvoyer l'avocat s'il vous plaît.

7 PAR LE TÉMOIN :

8 R. Quand tu es rendu à mon âge, tu oublies ça des
9 fois. À cause qu'il est tellement jeune.

10 Me FÉLIX RHÉAUME :

11 Je ne vous en veux pas. C'est correct.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Il mérite quand même d'être vouvoyé.

14 PAR LE TÉMOIN :

15 R. Oui, oui.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Est-ce que vous m'invitez à vous interroger,
18 Monsieur Lavallée?

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Q. **[830]** Ce que je voulais dire, c'est que les
21 investissements... Bien, en fait dans la prétention
22 de madame Zakaïb ici, c'est que ce stratagème-là
23 était fait pour favoriser Tony Accurso. Donc, j'en
24 conclus qu'une fois que le Fonds sort des
25 entreprises de Tony Accurso, il n'y a plus lieu

1 d'être?

2 R. Non, moi, je ne dis pas... ce n'était pas fait pour
3 favoriser Tony Accurso. À cause qu'on faisait ça
4 avec tout le monde. On ne faisait pas ça uniquement
5 avec Tony Accurso. On faisait ça avec les autres
6 pour avoir l'information. Elle a dit qu'elle avait
7 donné dix-huit (18) ou vingt (20) noms de
8 compagnies de la construction. Donc, on faisait ça
9 avec les autres aussi, pas uniquement à Tony.

10 Q. **[831]** Je vais avoir une dernière question pour
11 vous, Monsieur Lavallée. Et j'aimerais s'il vous
12 plaît qu'on affiche la transcription de votre
13 témoignage d'hier, le vingt-deux (22) janvier. Ce
14 n'est pas grave. Je vais vous le lire. Je l'ai pris
15 en note. Hier, dans votre témoignage, vous avez
16 dit, je pense que c'était lorsque vous étiez
17 questionné à propos juste des investissements avec
18 monsieur Accurso, vous avez dit :

19 Mais regardez les rendements qu'on a
20 faits avec Accurso puis regardez avec
21 le Fonds ce qu'il a fait, je jaisais
22 avec l'autre jour puis il m'a dit
23 qu'il a fait au moins cent millions
24 (100 M) de profit avec le Fonds.

25 Ça, c'est dans votre témoignage d'hier.

1 R. Pas lui a fait cent millions (100 M\$) de profit. Le
2 Fonds a fait cent millions (100 M\$) de profit.

3 Q. **[832]** Je le relisais attentivement ce que vous avez
4 dit. C'était « je jaisais avec l'autre jour »,
5 monsieur Accurso.

6 R. Oui.

7 Q. **[833]** Première question. Est-ce que cette
8 conversation-là que vous avez eue avec lui, c'est,
9 vous dites « l'autre jour », est-ce que c'est
10 récent ou?

11 R. Peut-être pas récent, récent, mais ça ne fait pas
12 longtemps.

13 Q. **[834]** On ne parle pas d'il y a des années?

14 R. Non, non. C'est ça que je dis.

15 Q. **[835]** Une couple de mois? Une couple de semaines?

16 R. Oui, une couple de mois. À cause que Tony a dit :
17 « Regarde, on m'a mis de côté, on m'a envoyé, puis
18 ils ont fait cent millions (100 M\$) avec moi. Ils
19 ont fait du rendement. » C'est ça que je voulais
20 dire.

21 Q. **[836]** O.K. Parce que la façon que vous l'aviez dit
22 hier, c'est que c'était monsieur Accurso qui avait
23 fait cent millions (100 M\$) avec le Fonds.

24 R. Ah, bien, ça a été mal exprimé, à cause que c'est
25 l'inverse. Il disait que, avec Tony, lui, il

1 disait : « Le Fonds a fait cent millions (100 M\$)
2 de profit avec moi. »

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître, je dois vous dire que j'avais noté la même
5 chose que vous, mais monsieur Lavallée s'est repris
6 après en disant que le Fonds avait fait cent
7 millions (100 M\$). Alors, ça demeure certainement
8 ambigu. Ce n'est pas aussi clair qu'on peut le
9 croire à première vue.

10 PAR LE TÉMOIN :

11 R. Non, mais, Madame, ce que je voulais dire, c'est
12 que le Fonds avait fait cent millions (100 M\$) avec
13 lui.

14 Me FÉLIX RHÉAUME :

15 Je n'ai pas d'autres questions. Je vous remercie.
16 Merci, Monsieur Lavallée.

17 PAR LE TÉMOIN :

18 R. Merci.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, Maître Tremblay.

21 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

22 Q. **[837]** Bonjour.

23 R. Bonjour.

24 Q. **[838]** Je suis Estelle Tremblay, je représente le
25 Parti québécois, j'ai quelques questions à vous

1 poser. Alors monsieur Lavallée, en premier lieu je
2 vais faire appel à votre mémoire. Combien y avait-
3 il de salariés au sein de la FTQ en avril deux
4 mille neuf (2009)?

5 R. De la FTQ.

6 Q. **[839]** De la FTQ.

7 R. Pas la FTQ Construction.

8 Q. **[840]** Non, la FTQ.

9 R. Ça doit être alentour de... De salariés,
10 d'actionnaires?

11 Q. **[841]** De salariés.

12 R. Je com... Je comprends...

13 Q. **[842]** Est-il exact de dire que la... la FTQ
14 regroupait quarante-quatre pour cent (44 %) de la
15 main-d'oeuvre salariée au Québec en deux mille neuf
16 (2009)?

17 R. Peut-être pas quarante-quatre (44), là, si c'est ça
18 que vous voulez dire, ça...

19 Q. **[843]** Cinq cent mille (500 000), cinq cent mille
20 (500 000) salariés?

21 R. Oui. Quarante-deux (42), quarante-trois (43).

22 Q. **[844]** Et combien y avait-il de salariés au sein de
23 la FTQ Construction en avril deux mille neuf
24 (2009)?

25 R. Avril deux mille neuf (2009), il devait y en avoir

1 alentour de soixante-cinq mille (65 000). Soixante
2 (60), soixante-cinq mille (65 000).

3 Q. **[845]** Combien y avait-il de syndicats affiliés à la
4 FTQ en avril deux mille neuf (2009)?

5 R. Ah... Un bon paquet, mais je me rappelle pas du
6 nombre exact.

7 Q. **[846]** Si je vous suggère vingt (20), est-ce que
8 vous seriez d'accord avec moi?

9 R. Vingt (20)?

10 Q. **[847]** Vingt (20). Vingt (20) grands syndicats
11 affiliés à la FTQ?

12 R. Il devait y en avoir plus que ça. Quatre cents
13 (400)...

14 Q. **[848]** Je parle pas de... Je sais que la FTQ
15 Construction, elle-même... avait elle-même dix-sept
16 (17) syndicats. Mais les syndicats qui font partie
17 du bureau de la FTQ, quels étaient-ils en deux
18 mille neuf (2009)?

19 R. Ah! Du bureau, il y a les TUAC, il y a les
20 Métallos, il y a le SCFP, il y a la FTQ
21 Construction, et il y a... Je me rappelle pas
22 des... tout le monde, là, mais... C'est les gros
23 syndicats de la FTQ qui siègent sur le bureau.

24 Q. **[849]** Alors seriez-vous d'accord avec moi pour dire
25 qu'en avril et mai deux mille neuf (2009), les

1 salariés affiliés à la FTQ provenaient de
2 différents milieux, et non pas seulement de
3 l'industrie de la construction?

4 R. Non. C'est sûr. Ils font partie de différents
5 milieux.

6 Q. **[850]** Alors vous, comme président de la FTQ
7 Construction, vous siégiez au bureau de la FTQ.

8 R. Oui.

9 Q. **[851]** Qui est l'instance décisionnelle.

10 R. Entre les congrès.

11 Q. **[852]** Et je comprends qu'à partir de novembre deux
12 mille huit (2008), vous ne siégiez plus...

13 R. Au bureau.

14 Q. **[853]** ... au bureau de la FTQ.

15 R. C'est exact.

16 Q. **[854]** Parce que vous n'étiez plus président de la
17 FTQ Construction.

18 R. C'est ça.

19 Q. **[855]** À partir de deux mille huit (2008), vous êtes
20 demeuré le directeur financier de la FIPOE.

21 R. Directeur général, secrétaire financier de la
22 FIPOE.

23 Q. **[856]** Et à ce moment-là vous êtes demeuré dans
24 cette fonction-là jusqu'au mois de mars deux mille
25 dix (2010).

1 R. Non. Jusqu'au mois de juin...

2 Q. **[857]** Juin deux mille dix (2010).

3 R. Dix (10).

4 Q. **[858]** Maintenant, dans la FIPOE il y avait quatorze
5 mille (14 000) membres, avez-vous dit, à l'époque?

6 R. À la... À l'époque, quinze mille (15 000), je
7 pense.

8 Q. **[859]** À l'époque des conversations, là...

9 R. Oui.

10 Q. **[860]** ... qu'on a entendues.

11 R. Oui.

12 Q. **[861]** Et avant que la FTQ décide de s'opposer à la
13 tenue d'une enquête dans l'industrie de la
14 construction, est-ce que j'ai raison de dire que
15 c'est une décision qui est prise par le bureau?

16 R. Ça a été... J'étais pas présent à cette rencontre-
17 là, mais je pense que ça doit être le bureau.

18 Q. **[862]** Ai-je raison de dire qu'au moment des
19 conversations sur lesquelles maître Rhéaume vous a
20 questionné, vous ne faisiez plus partie du bureau
21 de la FTQ?

22 R. À quelle date, ça?

23 Q. **[863]** En avril, mai deux mille neuf (2009)...

24 R. Oui.

25 Q. **[864]** ... vous ne siégiez plus au bureau.

1 R. Non.

2 Q. **[865]** Donc, vous n'aviez pas voix au chapitre pour
3 décider si oui ou non on s'opposerait à la tenue
4 d'une enquête publique, puisque vous ne siégiez
5 plus au bureau depuis novembre deux mille huit
6 (2008).

7 R. Oui.

8 Q. **[866]** C'est ça?

9 R. Mais par contre, je pouvais en discuter pareil avec
10 mon syndicat, puis à ce moment-là faire des
11 représentations pareil.

12 Q. **[867]** Mais vous ne faisiez pas partie des
13 décideurs.

14 R. Non.

15 Q. **[868]** Et est-ce exact de dire qu'au moment de ces
16 conversations, en avril et mai deux mille neuf
17 (2009), le bureau de la FTQ n'avait pas encore pris
18 la décision de s'opposer à la tenue d'une enquête?

19 R. Je pense que vous avez raison.

20 Q. **[869]** Donc, votre conversation avec monsieur
21 Arsenault était une conversation qui a été tenue
22 avant que le bureau de la FTQ ne prenne la
23 décision.

24 R. Oui.

25 Q. **[870]** Pourriez-vous afficher, Madame Blanchette, la

1 pièce 96P-856? Alors il s'agit de la structure de
2 deux sociétés en commandite : la société en
3 commandite immobilière SOLIM, et la société en
4 commandite... société en commandite immobilière
5 SOLIM II. Vous vous retrouvez?

6 R. Oui.

7 Q. [871] Alors je vois que le commandité est le Fonds
8 de solidarité de la FTQ. N'est-ce pas?

9 R. Oui.

10 Q. [872] Et que en... de... en deux mille neuf (2009),
11 au moment des événements, le commandité était une
12 compagnie à numéro dont monsieur Gionet était
13 l'administrateur.

14 R. Oui.

15 Q. [873] Alors je vois que vous, votre rôle, c'est
16 d'être au conseil consultatif.

17 R. Oui.

18 Q. [874] C'est pour ça que vous dites, parce que vous
19 avez parfois pris l'expression conseil
20 d'administration mais je vois que vous étiez le
21 représen... un des représentants du Fonds au comité
22 consultatif.

23 R. Oui.

24 Q. [875] C'est ça?

25 R. Oui.

1 Q. [876] Bon, alors le commandité qui dirigeait la
2 société en commandite, c'était une compagnie
3 dirigée par monsieur Guy Gionet. Ai-je raison?

4 R. C'est-tu Guy...

5 Q. [877] À l'époque?

6 R. ... qui était là à l'époque?

7 Q. [878] Entre deux mille quatre (2004) et deux mille
8 neuf (2009). Si vous voulez lui montrer deux mille
9 quatre (2004) Madame Blanchette. Là nous sommes à
10 quatre-vingt-seize (1996), alors si on va en deux
11 mille quatre (2004).

12 R. C'était pas Richard... ah! c'est Guy Gionet...

13 Q. [879] Non ça c'est... Alors là en deux mille cinq
14 (2005)...

15 R. Oui on le voit ici.

16 Q. [880] Vous voyez que c'était Richard Marion le
17 commandité.

18 R. Oui, oui.

19 Q. [881] Et puis là ça devient pour le commandité Guy
20 Gionet, le commandité...

21 R. Oui O.K.

22 Q. [882] ... étant 9141-0415 Québec inc.

23 R. Oui.

24 Q. [883] Alors le président est Guy Gionet,
25 l'actionnaire et Gestion Gionet inc.

1 R. Oui.

2 Q. [884] Vous me suivez?

3 R. Oui.

4 Q. [885] Alors ça cette situation-là de commandité
5 dirigé par monsieur Gionet s'est étendue de deux
6 mille quatre (2004) à mai deux mille neuf (2009)
7 environ. Est-ce que ça correspond à votre souvenir?

8 R. Pas exactement mais je pense que ça peut être ça.

9 Q. [886] Vous Monsieur, est-ce que vous avez quitté la
10 SOLIM en même temps que monsieur Gionet?

11 R. Avant, avant je pense.

12 Q. [887] Monsieur Gionet a quitté en mai deux mille
13 neuf (2009). Vous, est-ce que vous avez quitté
14 avant ou dans la foulée, là, du scandale lié à
15 l'administration de monsieur Gionet?

16 R. Je pense que c'est peut-être un petit peu avant.

17 Q. [888] Un petit peu avant.

18 R. Pas longtemps.

19 Q. [889] Pas longtemps. Ce qui veut dire, Monsieur
20 Lavallée, qu'au moment des fameuses conversations,
21 vous n'étiez plus président de la FTQ Construction,
22 n'est-ce pas?

23 R. C'est à quelle date ça?

24 Q. [890] Novembre deux mille huit (2008).

25 R. Novembre...

1 Q. [891] Vous n'étiez plus membre du bureau de la FTQ,
2 n'est-ce pas?

3 R. Hum, hum.

4 16:28:23

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Attendez, si vous voulez qu'il y ait des réponses à
7 vos questions, il faut que le témoin réponde et que
8 ce soit enregistré.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Oui, j'ai entendu « hum, hum ». Mais...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est difficile dans les transcriptions.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Mais je peux attendre, je peux attendre qu'il fasse
15 un oui plus clair, oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est difficile dans les...

18 Me ESTELLE TREMBLAY :

19 Oui.

20 Q. [892] Alors vous n'étiez plus membre du bureau de
21 la FTQ n'est-ce pas?

22 R. Non, non.

23 Q. [893] Au moment de ces conversations, vous n'étiez
24 plus au comité consultatif de la SOLIM I et de la
25 SOLIM II n'est-ce pas?

1 R. J'étais plus à nulle part.

2 Q. [894] Vous n'étiez plus membre du conseil
3 d'administration du Fonds de solidarité, n'est-ce
4 pas?

5 R. C'est exact.

6 Q. [895] Vous n'étiez plus à la CSST, n'est-ce pas?

7 R. C'est exact.

8 Q. [896] Vous n'étiez plus à la CCQ, n'est-ce pas?

9 R. C'est exact.

10 Q. [897] Vous demeuriez directeur financier de la
11 FIPOE, n'est-ce pas?

12 R. Directeur général et secrétaire financier.

13 Q. [898] Bref, comme vous avez dit dans la
14 conversation du mois d'avril deux mille neuf (2009)
15 à Michel Arsenault, « je suis tassé de partout »,
16 n'est-ce pas?

17 R. Exact.

18 Q. [899] Alors c'est la situation des fonctions que
19 vous avez lorsque vous avez cette fameuse
20 conversation avec monsieur Arsenault.

21 R. Oui.

22 Q. [900] Vous êtes seulement directeur financier de la
23 FIPOE.

24 R. Oui mais j'ai de l'influence encore.

25 Q. [901] Vous croyez que vous avez de l'influence mais

1 vous ne pouvez pas influencer la FTQ et les membres
2 du bureau puisque vous ne siégez pas au sein du
3 bureau.

4 R. Non mais je peux leur parler puis en discuter avec
5 eux autres.

6 Q. [902] Vous pouvez leur parler mais vous n'avez plus
7 de poste qui vous donne la décision en quoi que ce
8 soit.

9 R. Non.

10 Q. [903] N'est-ce pas? Bon. Maintenant je vais faire
11 une petite parenthèse pour les services de sécurité
12 que la FIPOE donnait à... au Parti québécois...

13 R. Oui.

14 Q. [904] ... dont vous avez parlé tout à l'heure. Je
15 voudrais m'assurer d'une chose avec vous. Est-ce
16 que les personnes qui faisaient le travail que vous
17 avez décrit agissaient bénévolement?

18 R. Oui.

19 Q. [905] Alors on va arriver à la fameuse conversation
20 que vous avez eue avec monsieur Arsenault. Madame
21 Blanchette, pourriez-vous s'il vous plaît afficher
22 la conversation qui est déposée comme pièce 1252.2
23 à la ligne 55. Je vais relire à haute voix avec
24 vous ou préféreriez-vous vous entendre monsieur
25 Lavallée? Préfériez-vous ré-entendre votre

1 conversation ou...

2 R. Oui, oui, oui.

3 Q. [906] ... préférez-vous la lire?

4 R. Oui. À la 55?

5 Q. [907] Oui. Madame Blanchette, pourriez-vous s'il
6 vous plaît nous faire écouter de la ligne 55 à
7 ligne 66? Ce n'est pas possible? Alors je vais la
8 relire avec vous tranquillement, Monsieur Lavallée,
9 parce que j'ai quelques questions à vous poser.

10 R. Bien lisez-moi la, je vais vous écouter.

11 Q. [908] Vous allez m'écouter?

12 R. Oui.

13 Q. [909] Alors, on commence à la ligne 55. C'est vous
14 qui parlez. Vous dites :

15 Pis j'aimerais qu'on s'voiyé à cause
16 que j'veux qu'on s'parle là de, de,
17 de, de différentes choses par rapport
18 si y veulent faire une enquête là, sur
19 eue, les syndicats là va falloir que
20 toé deux on s'assoiyé pis parler, à
21 nos amis du PQ.

22 Monsieur Arsenault vous répond :

23 Ouen, mais eue.

24 Vous dites :

25 Mmh.

1 Ensuite monsieur Arsenault vous dit :

2 Mon autre, mon autre problème c'est ça
3 là, ça l'air qui vont sortir de quoi
4 avec le PQ là.

5 Et là vous dites :

6 Ouen, ben faut pas que, que l'PQ
7 embarque dans ça à cause que, si
8 y'embarque dans ça y vont s'faire
9 ramasser eux autre aussi, c'pour ça.

10 Monsieur Arsenault vous dit :

11 Ben y sont mal pris en osti, parce
12 qu'on a un deal avec Blanchet là.

13 Et vous répondez :

14 Ben pu, pas rien que ça moi, heille,
15 j'te conterai ça à toé là.

16 Je vous répète :

17 Ben pas rien ça moi, j'te conterai ça
18 à toé là.

19 Ça c'est vous qui avez dit ça. Monsieur Arsenault
20 vous dit :

21 Ok.

22 Là vous dites, en riant :

23 Comprend. Heille.

24 Monsieur Arsenault vous dit :

25 Ouen.

1 Et là vous dites :

2 Entre toé, pis moé.

3 Monsieur Arsenault dit :

4 Mmh, mmh.

5 D'accord? Est-ce que vous... est-ce que j'ai été
6 suffisamment explicite?

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[910]** J'ai évité... j'ai évité de sacrer.

9 R. Oui, c'est une bonne habitude.

10 Q. **[911]** Pour que ça soit plus facile à comprendre.

11 R. Oui.

12 Q. **[912]** Alors, je remarque que dans cette
13 conversation, Monsieur Lavallée, que c'est vous qui
14 prenez l'initiative de proposer une stratégie
15 politique à monsieur Arsenault. C'est vous qui...
16 parce que, avant, vous parliez de Bernard Girard,
17 c'est vous qui amenez cette idée de... d'avoir une
18 stratégie, c'est pas Michel Arsenault. Si vous
19 prenez, par exemple, à la ligne 55, hein, vous
20 veniez de terminer de parler avec monsieur
21 Arsenault sur d'autres sujets et vous dites :

22 Pis j'aimerais qu'on s'voiyé à cause
23 que j'veux qu'on s'parle de
24 différentes choses par rapport si y
25 veulent faire une enquête sur les

1 syndicats il va falloir que toé deux
2 on s'assoie pis parler, à nos amis du
3 PQ.

4 Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que c'est
5 vous qui prenez l'initiative?

6 R. Bien, peut-être que oui, mais...

7 Q. **[913]** Bien, c'est ça, hein?

8 R. ... je l'ai... Oui, mais...

9 Q. **[914]** C'est ça. Oui.

10 R. ... je l'ai expliqué aujourd'hui à la Commission.

11 Q. **[915]** Puis dans toutes les autres... laissez-moi
12 vous poser toutes les questions, parce que dans les
13 autres conversations aussi, vous prenez toujours
14 l'initiative de vouloir parler au PQ. Est-ce que
15 vous voulez qu'on regarde les autres
16 conversations...

17 R. Non, mais...

18 Q. **[916]** ... pour vous démontrer ça?

19 R. ... j'ai été tellement des années à m'occuper du PQ
20 que ça se peut que j'aie l'habitude de dire ça.

21 Q. **[917]** Alors, là, là, vous, là, vous prenez cette
22 initiative-là, vous parlez avec monsieur Arsenault.
23 Qui voulez-vous protéger?

24 R. Je veux pas protéger personne.

25 Q. **[918]** Est-ce que vous voulez vous protéger?

1 R. Pourquoi je voudrais me protéger?

2 Q. **[919]** Est-ce que vous voulez protéger monsieur
3 Arsenault?

4 R. Non plus.

5 Q. **[920]** Est-ce que vous voulez protéger la FTQ?

6 R. Non plus, je veux... je veux qu'on discute puis on
7 a rien fait de ça, c'est ça que j'ai dit.

8 Q. **[921]** Mais pourquoi ne voulez-vous pas qu'il y ait
9 une enquête, vous voulez vous protéger?

10 R. On veut pas se protéger. Moi, je l'ai dit à la
11 Commission, que ce genre d'enquête là j'étais pas
12 pour à cause que ça détruit des réputations. Je
13 l'ai bien exprimé. Puis regardez ce qui se passe
14 avec moi, on est en train... si on a pas déjà
15 détruit ma... ma réputation. C'est pour ça que j'ai
16 dit... la police aurait pu faire la même enquête...
17 Puis si j'ai fait mal puis si j'ai été tout croche,
18 qu'ils m'arrêtent. Mais pas sur des... des ouï-dire
19 comme il se passe puis sur n'importe qui qui bave
20 sur toi puis qui... qui veulent régler des comptes.

21 Q. **[922]** Dans le fond, Monsieur Lavallée, vous ne
22 vouliez pas subir le test de la vérité?

23 R. Bien, non, pensez-vous que c'est rien que la vérité
24 qui sort ici?

25 Q. **[923]** C'est un exercice, Monsieur Lavallée, qui a

1 pour but d'établir la vérité.

2 R. En tout cas, je suis pas pour.

3 Q. **[924]** L'exercice n'est pas terminé mais l'exercice
4 a pour but d'établir la vérité. Moi, je comprends
5 que vous ne vouliez pas que la vérité se fasse.
6 Est-ce que j'ai raison?

7 R. Non.

8 Q. **[925]** Vous ne vouliez pas que les choses demeurent
9 secrètes, Monsieur Lavallée?

10 R. Non.

11 Q. **[926]** Non?

12 R. Non. Qu'il y ait des enquêtes de police puis qu'ils
13 fassent leur job, c'est correct. Mais là, avec...
14 n'importe qui dit n'importe quoi puis on est
15 coupable. Automatique.

16 Q. **[927]** Monsieur, quand on ne veut pas qu'une enquête
17 se fasse c'est parce qu'on ne veut pas que la
18 vérité se sache.

19 R. Une enquête de police, oui, mais pas ce genre
20 d'enquête là, que n'importe qui dit n'importe quoi
21 puis... ils viennent déblatérer puis ils disent
22 n'importe quoi sur toi puis on a tendance à les
23 croire.

24 Q. **[928]** Est-il possible, Monsieur Lavallée, que vous
25 ne vouliez pas que la vérité se sache des autres

1 syndicats?

2 R. Non.

3 Q. **[929]** Que vous ne vouliez pas que les autres
4 syndicats, affiliés à la FTQ, qui viennent de
5 différents autres milieux, ne... vous ne vouliez
6 pas qu'ils sachent ce que vous aviez fait avec la
7 FIPOE, ce que vous aviez fait avec la SOLIM?

8 R. Avec... avec qui que ce soit, non, Madame.

9 Q. **[930]** Vous ne vouliez pas qu'il y ait...

10 R. Oui, je...

11 Q. **[931]** ... d'enquête.

12 R. Non, je voulais pas qu'il y ait d'enquête.

13 Q. **[932]** Bon. Mais à quel type d'enquête vous faites
14 référence? Parce qu'à cette époque-là, Monsieur, il
15 n'y avait pas encore de motion de quiconque pour la
16 tenue d'une enquête publique sur l'industrie de la
17 construction. Donc, vous utilisez le mot
18 « enquête », moi, je comprends que vous êtes même
19 contre une enquête policière, Monsieur?

20 R. Bien, non.

21 Q. **[933]** Bien, vous dites que vous ne voulez pas
22 d'enquête.

23 R. Une enquête policière « runnée » avec les normes de
24 la loi.

25 Q. **[934]** Dans chaque conversation, Monsieur, vous

1 paraissez prêt à utiliser des informations que vous
2 détenez personnellement sur des personnes pour les
3 faire chanter ou faire pression sur elles. Est-ce
4 que j'ai raison?

5 R. Non.

6 Q. **[935]** Alors, on va aller voir la conversation
7 1254.2 et je vais regarder avec vous les lignes 83
8 à 88. Petit problème, c'est 1253, Madame
9 Blanchette. Alors, cette conversation-là a lieu
10 entre vous et monsieur Arsenault le vingt-huit (28)
11 avril deux mille neuf (2009). Je lis tranquillement
12 à la ligne 83, monsieur Arsenault vous dit :

13 Moi, je l'sais. Moi non plus, [...],
14 penses-tu quand j'ai pogné ma gratte
15 au Conseil général.

16 Vous dites :

17 Bin non.

18 Michel Arsenault dit :

19 Y a personne d'assis en avant qui m'a
20 aidé pis prendre ma part.

21 Vous répondez :

22 Je l'sais. Je l'sais.

23 Monsieur Arsenault dit :

24 Ouais. Pas un [...].

25 Vous dites :

1 Je l'sais, pis y a bin de ces gars-là
2 que je peux couler demain matin si je
3 veux, toute la gang, [...].

4 Est-ce qu'on voit pas chez vous, Monsieur Lavallée,
5 la volonté d'utiliser des informations sur des gens
6 pour les faire chanter dans le but de n'avoir
7 aucune enquête sur ce que vous avez fait?

8 R. Non, Madame, on parle des fois puis on dit des mots
9 qui peut dépasser notre pensée, mais c'est pas mon
10 but de... de faire chanter le monde. J'ai jamais
11 fait chanter le monde.

12 Q. **[936]** Étiez-vous prêt, Monsieur Lavallée, à faire
13 un chantage sur une élue de l'assemblée nationale,
14 parce que c'est ce que je comprends des deux
15 conversations que vous avez eues?

16 R. Bien non.

17 Q. **[937]** Que vous êtes prêt à utiliser des
18 informations, des ententes, des « deals »,
19 n'importe quoi pour faire chanter un élu de
20 l'assemblée nationale. Est-ce que j'ai raison?

21 R. Non, Madame.

22 Q. **[938]** Vous vouliez pas faire chanter personne...

23 R. Non.

24 Q. **[939]** ... en disant ça?

25 R. Non.

1 Q. [940] Vous vouliez faire quoi, Monsieur Lavallée?

2 R. J'essayais de voir comment on pourrait poser des
3 gestes pour faire empêcher une commission, point
4 final.

5 Q. [941] Alors, poser des gestes, c'était faire
6 chanter les gens, n'est-ce pas?

7 R. Non, non, vous appelez ça chanter, je fais pas
8 chanter personne. J'ai jamais fait chanter
9 personne.

10 Q. [942] Quelle autre interprétation pourrait-on
11 donner, Monsieur, à cette conversation?

12 R. Ah, je le sais pas. Donnez, donnez l'interprétation
13 que vous voulez.

14 Q. [943] Non, je vous demande vous?

15 R. J'en ai pas.

16 Q. [944] Qu'est-ce que vous aviez en tête en faisant
17 ça...

18 R. J'avais rien en tête.

19 Q. [945] ... à part de faire chanter madame Marois?

20 R. Non, voyons donc. Faire chanter madame Marois.

21 Q. [946] Vous l'avez pas fait, n'est-ce pas?

22 R. Pardon?

23 Q. [947] Vous l'avez pas fait?

24 R. Bien non. Puis comment...

25 Q. [948] Parce que vous saviez à quel point c'était

1 grave de faire chanter une élue?

2 R. Mais je pouvais pas faire chanter madame Marois,
3 voyons donc.

4 Q. **[949]** Vous saviez... vous saviez, Monsieur, que
5 faire chanter un élu c'est... comporte des
6 conséquences très graves...

7 R. J'ai jamais pensé...

8 Q. **[950]** ... c'est pour ça que vous l'avez pas fait?

9 R. J'ai jamais... non, j'ai jamais pensé faire chanter
10 un élu. C'est pas par rapport aux conséquences,
11 j'ai jamais pensé ça.

12 Q. **[951]** Monsieur Lavallée, je reviens à la
13 conversation du vingt (20) avril deux mille neuf
14 (2009), onglet 14.2, pièce 1252.2, et
15 particulièrement je vous relis une ligne qui parle
16 à mon point de vue à moi à toute personne de bon
17 sens. Monsieur Arsenault vous dit à la ligne 60 :

18 Ben y sont mal pris en [...], parce
19 qu'on a un deal avec Blanchet là.

20 Et là, vous répondez vous, Monsieur :

21 Ben pu, pas in'qu'ça moi, heille, j'te
22 conterai ça à toé là.

23 Tout le monde comprend, Monsieur Lavallée, que vous
24 savez de quel « deal » il est question. Alors, je
25 vais être le troisième avocat à vous le demander.

1 R. Je...

2 Q. **[952]** De quoi est-ce que vous parlez qui est à ce
3 point important qu'une élue de l'assemblée
4 nationale cesserait son travail politique?

5 R. Là, vous parlez de monsieur Blanchet, j'ai jamais,
6 jamais, jamais...

7 (16:33:03)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[953]** Non, elle ne parle pas de monsieur Blanchet,
10 elle parle de d'autre chose que vous savez ou peut-
11 être au sujet de monsieur Blanchet aussi?

12 R. Mais je ne sais pas d'autre chose puis j'ai pas
13 essayé de faire chanter personne, personne,
14 personne.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[954]** Mais, Monsieur, vous vous exprimez clairement
17 à monsieur Arsenault puis vous lui dites que vous
18 savez des choses, puis que ces choses-là vont
19 empêcher le Parti québécois, en particulier madame
20 Marois, de poursuivre son engagement politique.
21 C'est grave ça, Monsieur?

22 R. Bien non, j'ai jamais pensé ça, puis j'ai jamais
23 voulu dire ça. C'est votre interprétation que vous
24 y donnez.

25 Q. **[955]** Monsieur, est-ce que je dois comprendre que

1 c'est une opinion personnelle?

2 R. Non, j'ai jamais eu d'opinion personnelle là-
3 dessus, puis j'ai jamais eu dans l'idée de faire
4 chanter qui que ce soit.

5 Q. [956] C'est une affaire...

6 R. Encore moins madame... madame la première ministre.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. [957] Donc, quand vous dites que vous savez des
9 choses, c'est pour vous rendre important?

10 R. Peut-être.

11 Q. [958] Vous parlez à travers votre chapeau?

12 R. Peut-être des fois on dit des choses qu'on veut pas
13 faire.

14 Q. [959] Et vous parlez à travers votre chapeau?

15 R. Des fois.

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Q. [960] C'est de la vantardise?

18 R. C'est pas de la vantardise.

19 Q. [961] De la vantardise masculine?

20 R. Des fois... des fois on jase entre nous puis on dit
21 des choses que... qu'on devrait pas dire puis on va
22 loin des fois, mais j'ai... j'ai rien derrière la
23 tête, surtout pas d'essayer de faire chanter madame
24 la première ministre.

25 Q. [962] De la vantardise du genre : « Elle comprend

1 rien, puis on va parler à son mari »?

2 R. Bien non, bien non. Vous savez...

3 Q. **[963]** Ça ressemble pas à ça?

4 R. Vous savez que j'ai été, puis je suis encore aussi
5 péquiste, j'ai jamais essayé de faire chanter
6 madame la première ministre. J'ai travaillé
7 tellement pour cette organisation-là. Vous me
8 traitez pareil comme si j'essayais de détruire le
9 PQ.

10 Q. **[964]** Monsieur, comment pouvez-vous encore
11 persister après avoir dit des choses aussi énormes,
12 à nous dire que vous le savez pas de quoi vous
13 parliez?

14 R. J'ai pas dit des choses énormes, j'ai dit des
15 choses que j'aurais peut-être pas dû sortir, mais
16 j'ai jamais eu dans l'intention de faire mal au PQ,
17 jamais.

18 Q. **[965]** Aviez-vous l'intention, Monsieur, d'utiliser
19 un investissement public du Fonds de solidarité
20 dans une société cotée à la bourse pour faire
21 chanter madame Marois et le Parti québécois?

22 R. Bien non, bien non, Madame.

23 Q. **[966]** Est-ce que vous savez que c'est grave, ça?

24 R. Bien voyons, je le sais mais jamais...

25 Q. **[967]** Vous savez que c'est grave?

1 R. ... j'ai jamais voulu faire ça, voyons.

2 Q. **[968]** Alors finalement, là, vous avez parlé en
3 l'air, comme on dit dans le langage populaire?

4 R. Oui, des fois on parle en l'air.

5 Q. **[969]** Donc vous avez parlé en l'air?

6 R. Des fois, oui.

7 Q. **[970]** Mais vous dites à monsieur Arsenault: « On va
8 se reparler de ça. » C'est vous qui l'invitez à se
9 reparler de ça puis vous l'avez dit ailleurs, dans
10 une autre conversation.

11 R. On s'est même pas reparlé.

12 Q. **[971]** Est-ce que vous vous êtes reparlé de ça?

13 R. Non, Madame.

14 Q. **[972]** Tout à l'heure, vous avez été questionné par
15 Maître Rhéaume, l'avocat du Parti libéral sur
16 Capital BLF. Est-ce que vous avez été impliqué en
17 deux mille huit (2008) dans l'achat d'un placement
18 boursier de la société en commandite SOLIM II dans
19 la société publique cotée en bourse Capital BLF?

20 R. Non.

21 Q. **[973]** Donc, si je vous pose des questions, vous
22 serez pas capable de répondre à ce sujet-là?

23 R. Non.

24 Q. **[974]** Vous serez pas capable de me dire la date?

25 R. Non. Non.

1 Q. [975] Vous serez pas capable de me dire si, comme
2 le dit Maître Rhéaume, c'est un placement
3 majoritaire ou minoritaire?

4 R. Non.

5 Q. [976] Vous serez pas capable de dire ça?

6 R. Non.

7 Q. [977] Vous serez pas capable de me dire non plus
8 qu'il a été fait avant que madame Marois devienne
9 chef de l'opposition?

10 R. Ça se peut, mais je le sais pas.

11 Q. [978] Vous le savez pas?

12 R. Non.

13 Q. [979] Dans le fond, si je vous pose des questions,
14 vous saurez rien là-dessus?

15 R. Non.

16 Q. [980] Vous avez aucun souvenir de ça?

17 R. J'ai un souvenir du nom, mais je me rappelle pas
18 de... de qu'est-ce qui a été discuté.

19 Q. [981] Dans les conversations que vous avez eues
20 avec monsieur Arsenault, vous allez... vous avez
21 également évoqué le soutien du Parti libéral,
22 n'est-ce pas?

23 R. Le soutien?

24 Q. [982] Oui, vous avez... vous avez mentionné, je
25 vais vous donner la... la conversation.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je pense qu'elle se trouve juste un peu au-dessus
3 de celle qui est à l'écran, si c'est ce à quoi vous
4 faites référence.

5 Me ESTELLE TREMBLAY :

6 Je pense... là j'ai en mai la conversation 1254.2,
7 onglet 16.2, avec monsieur Trudel, cependant. Si
8 vous voulez afficher cette conversation, Madame...
9 à la ligne 28 :

10 Ah oui, oui je sais mais Normand, me
11 qu'on revienne, va falloir qu'on se
12 parle avec le PQ pour pas qu'il aille
13 faire en sorte... je pense pas le
14 Parti libéral en veut une enquête dans
15 la construction, ça va bien dans la
16 construction, il y a pas de marde du
17 côté syndical dans ça.

18 Normand Trudel vous dit :

19 Ah non, ça va bien comme ça a jamais
20 été bien.

21 Monsieur Lavallée, vous dites :

22 Oui, ça fait que va falloir parler au
23 PQ.

24 Vous voyez, vous avez encore l'initiative de parler
25 au Parti québécois mais quand même, vous considérez

1 que le Parti libéral est votre allié ou l'allié de
2 la FTQ?

3 R. Il est certainement pas mon allié.

4 Q. **[983]** Mais c'est le seul parti politique, n'est-ce
5 pas, qui était contre la tenue d'une enquête
6 publique?

7 R. Oui mais ça veut pas dire que c'est mon allié.

8 Q. **[984]** Est-ce que vous, à votre connaissance, il y a
9 eu des démarches qui ont été faites...

10 R. Non.

11 Q. **[985]** ... par vous?

12 R. Non, à nulle part.

13 Q. **[986]** D'accord. Donc c'est encore une conversation
14 en l'air?

15 R. Bien on n'a pas... on n'a pas rediscuté.

16 Q. **[987]** Vous avez pas rediscuté de ça. Pourquoi,
17 Monsieur, parler au Parti québécois ou à Pauline
18 Marois puisque vous aviez le support plein et
19 entier du gouvernement libéral? Qu'est-ce que ça
20 vous aurait apporté?

21 R. Bien, ça nous aurait apporté, si on avait réussi à
22 jaser avec le PQ puis les... les faire changer
23 d'idée, qu'il y en aurait pas, il y aurait pas eu
24 d'enquête.

25 Q. **[988]** Est-ce à votre connaissance qu'au cours des

1 deux années et demie qui ont suivi vos
2 conversations, le Parti québécois et madame Marois
3 n'ont jamais cessé de réclamer la tenue d'une
4 enquête publique dans l'industrie de la
5 construction?

6 R. Je suis d'accord.

7 Q. **[989]** Donc, pour terminer sur ces conversations,
8 Monsieur Lavallée, je comprends que ce que vous
9 proposez à monsieur Arsenault ou à monsieur Trudel,
10 c'est personnel, ce n'est pas une action de la FTQ?

11 R. Non.

12 Q. **[990]** N'est-ce pas? Je comprends que, au moment où
13 vous avez exprimé ces choses-là, vous n'avez pas
14 pensé aux conséquences très graves que ça aurait eu
15 de mettre à exécution un pareil scénario?

16 R. Bien, pourquoi ça aurait eu des conséquences
17 graves?

18 Q. **[991]** Bien, parce que, Monsieur, vous vouliez faire
19 chanter une élue.

20 R. C'est pas chanter une élue. Le PQ, je les connais,
21 c'est pas d'hier. Puis Normand Trudel avec. Puis on
22 a siégé sur des comités de placement avec eux
23 autres, tout. Je ne voulais pas la faire chanter.
24 Je voulais essayer de la convaincre. C'est tout.

25 Q. **[992]** Mais vous sembliez avoir des informations...

1 R. Quand je vous écoute, vous dites « je voulais la
2 faire chanter ».

3 Q. [993] Vous sembliez avoir des informations qui
4 allaient la convaincre drôlement, Monsieur
5 Lavallée?

6 R. Bien, aviez-vous peur que je la convaincs?

7 Q. [994] Moi, je n'étais pas dans le débat à cette
8 époque-là, Monsieur Lavallée.

9 R. Bon.

10 (16:41:50)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Et vous ne posez pas les questions à l'avocate non
13 plus.

14 R. Oui.

15 Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. [995] Vous avez parlé de votre épouse, Monsieur
17 Lavallée. Vous avez dit qu'elle avait travaillé au
18 bureau du premier ministre.

19 R. Oui.

20 Q. [996] Mais je pense que vous faites erreur. Elle a
21 travaillé pour le Parti québécois jusqu'en mil neuf
22 cent quatre-vingt-quinze (1995). Est-ce que j'ai
23 raison?

24 R. Oui. Mais elle a travaillé au bureau du premier
25 ministre.

1 Q. **[997]** En quelle année?

2 R. Bien, elle est icitte en arrière, demandez-lui.

3 Q. **[998]** Je vous demande à vous.

4 R. Je le sais pas. Je sais qu'elle a été dix ans. Elle
5 a travaillé avec...

6 Q. **[999]** Au Parti québécois?

7 R. Pardon?

8 Q. **[1000]** Au Parti québécois?

9 R. Bien oui.

10 Q. **[1001]** Pas au bureau du premier ministre?

11 R. Oui, elle a travaillé pour monsieur Bouchard. Elle
12 a travaillé pour les autres premiers ministres, au
13 bureau pour monsieur Lévesque. Elle a travaillé au
14 référendum. Puis elle a travaillé dix ans au PQ.

15 Q. **[1002]** Est-ce que c'est à votre connaissance que,
16 au cours de l'année deux mille neuf (2009), deux
17 mille dix (2010), deux mille onze (2011), le Parti
18 québécois a présenté dix motions à l'Assemblée
19 nationale pour la création ou la tenue d'une
20 enquête publique dans l'industrie de la
21 construction?

22 R. Deux mille dix (2010), deux mille onze (2011)...

23 Q. **[1003]** Deux mille neuf (2009), deux mille dix
24 (2010), deux mille onze (2011).

25 R. Deux mille dix (2010)...

1 Q. **[1004]** Dix motions.

2 R. Deux mille dix (2010), deux mille onze (2011),
3 j'étais à l'hôpital. On m'a opéré pour le coeur.

4 Q. **[1005]** Donc vous ne le savez pas?

5 R. Donc, j'avais d'autre chose à m'occuper.

6 Q. **[1006]** Est-ce que vous savez qu'en deux mille neuf
7 (2009), juste à l'automne deux mille neuf (2009),
8 le Parti québécois a présenté deux motions pour la
9 tenue d'une enquête publique dans l'industrie de la
10 construction?

11 R. Bien, je vous obstine pas.

12 Q. **[1007]** Est-ce que vous le savez?

13 R. Je m'obstine pas. J'ai entendu parler de ça. Puis
14 je sais que le Parti québécois était pour une
15 enquête publique. C'est pour ça qu'on disait qu'on
16 va essayer de les convaincre de pas en faire.
17 C'était pas du chantage.

18 Q. **[1008]** Est-ce que vous seriez d'accord avec moi
19 pour dire, Monsieur Lavallée, que vos efforts,
20 s'ils avaient été mis à exécution, auraient été
21 voués à l'échec quand on regarde ce qui s'est passé
22 par la suite?

23 R. Oui.

24 Q. **[1009]** Vous seriez d'accord avec ça?

25 R. Oui.

1 Q. **[1010]** Est-ce que c'est à votre connaissance que la
2 FTQ s'est ralliée à la position du Parti québécois
3 le dix-sept (17) novembre deux mille dix (2010)?

4 R. C'est à cause qu'il y avait des pressions des
5 syndicats à l'interne.

6 Q. **[1011]** Mais vous ne pouvez pas le savoir, vous
7 n'étiez pas au bureau?

8 R. Non, non, mais on se parle.

9 Q. **[1012]** Mais vous n'étiez pas au bureau, vous...

10 R. Quand même je n'étais pas au bureau!

11 Q. **[1013]** ... n'êtes pas partie des décideurs, hein?

12 R. Quand même j'étais pas au bureau, on savait que la
13 FTQ appuyait ses syndicats, puis qu'il y avait des
14 discussions pour qu'ils acceptent une commission
15 puis qu'ils approuvent une commission.

16 Q. **[1014]** Monsieur Lavallée, est-ce que le vingt (20)
17 octobre deux mille neuf (2009), il est à votre
18 connaissance que madame Marois a rencontré le
19 conseil général de la FTQ pour expliquer qu'elle
20 allait poursuivre ses efforts en vue de la tenue
21 d'une enquête publique dans l'industrie de la
22 construction?

23 R. C'est ça que... on m'avait posé la question. Je me
24 rappelle pas nécessairement, mais je le croirais.

25 Q. **[1015]** Madame Blanchette, pourriez-vous afficher le

1 document...

2 R. Non, mais, Madame...

3 Q. **[1016]** ... que j'ai remis à la Commission?

4 R. Je le croirais.

5 Q. **[1017]** Oui, mais je veux juste montrer à la
6 Commission que c'est un événement public qui a été
7 rapporté dans le journal Le Devoir le vingt et un
8 (21) octobre deux mille neuf (2009). L'onglet 26.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Alors ce sera 1330.

11

12 113P-1330 : Article Le Devoir Enquête publique
13 Marois veut ratisser large 21 octobre
14 2009

15

16 Me ESTELLE TREMBLAY :

17 Q. **[1018]** Alors, vous voyez dans cet article, là, que
18 madame Marois a rencontré la FTQ.

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[1019]** Vous n'étiez pas présent, si j'ai bien
21 compris votre témoignage?

22 R. Il me semble.

23 Q. **[1020]** Vous n'étiez pas présent.

24 R. D'habitude...

25 Q. **[1021]** C'était le conseil général?

1 R. Oui.

2 Q. **[1022]** Est-ce que vous avez le droit d'assister au
3 conseil général...

4 R. Oui.

5 Q. **[1023]** ... comme directeur de la FIPOE?

6 R. Oui. Mais j'étais...

7 Q. **[1024]** Étiez-vous malade à ce moment-là?

8 R. Je ne me rappelle pas si j'étais...

9 Q. **[1025]** Vous ne vous rappelez pas.

10 R. ... présent. Mais j'ai entendu parler de ça.

11 Q. **[1026]** Parfait. On va faire un peu d'histoire,
12 Monsieur Lavallée. Est-ce que vous vous souvenez de
13 la crise économique de mil neuf cent quatre-vingt-
14 un (1981) dans l'industrie de la construction?

15 R. Oui.

16 Q. **[1027]** Est-ce que vous vous souvenez, tout comme
17 moi je me souviens, que les travailleurs devaient
18 investir dans l'entreprise de leurs employeurs pour
19 préserver leur emploi?

20 R. Oui, il me semble.

21 Q. **[1028]** Vous souvenez-vous de ça?

22 R. Oui.

23 Q. **[1029]** Que, pour maintenir son emploi, le
24 travailleur devait investir à même ses économies
25 dans l'entreprise de son employeur, vous souvenez-

1 vous de ça?

2 R. J'ai entendu de ça puis...

3 Q. **[1030]** Parce que vous êtes dans les créateurs du
4 Fonds avec monsieur Laberge.

5 R. Laberge, oui. Puis Laberge disait d'investir dans
6 plusieurs, mais pas dans sa propre emploi pour
7 mettre en péril, les dangers de perdre son salaire.

8 Q. **[1031]** Vous souvenez-vous qu'on voyait très souvent
9 des travailleurs qui perdaient non seulement leur
10 emploi, mais toutes leurs économies...

11 R. Oui.

12 Q. **[1032]** ... après avoir investi dans l'entreprise de
13 leur employeur?

14 R. Oui. Il y avait le cas de Tricofil, je pense.

15 Q. **[1033]** Est-ce que vous vous souvenez qu'une des
16 raisons pour le gouvernement péquiste de l'époque
17 de créer le Fonds de solidarité était justement de
18 protéger les travailleurs contre cet abus?

19 R. Oui.

20 Q. **[1034]** Vous vous souvenez de ça? Vous confirmez ça
21 pour l'avoir vécu?

22 R. Oui.

23 Q. **[1035]** Vous vous souvenez qu'une des raisons pour
24 créer le Fonds était de mutualiser le risque,
25 éviter les pertes économiques des travailleurs qui

1 investissaient...

2 R. Dans le...

3 Q. **[1036]** ... dans les entreprises de leur
4 employeur...

5 R. Oui.

6 Q. **[1037]** ... puis la création ou le maintien des
7 emplois dans l'industrie de la construction. Vous
8 vous souvenez de ça? Oui?

9 R. Oui.

10 Q. **[1038]** Vous trouvez que c'est... ce sont des bons
11 buts encore?

12 R. Certainement.

13 Q. **[1039]** Bon. Est-ce que vous considérez que la
14 FIPOE, en plaçant dans les entreprises de monsieur
15 Accurso, a usurpé le rôle du Fonds de solidarité?

16 R. Non. Elle n'a pas usurpé, puis la raison pour
17 laquelle on a investi dans les entreprises de
18 monsieur Accurso, c'était du rendement, du bon
19 rendement, et d'autres entreprises aussi.

20 Q. **[1040]** Considérez-vous que vous avez mis à risque
21 les contributions des travailleurs en investissant
22 dans des entreprises privées?

23 R. Non.

24 Q. **[1041]** Vous parlez de rendement. Mais la Commission
25 a fait une analyse de votre rendement. Madame

1 Blanchette, pourriez-vous s'il vous plaît afficher
2 la pièce 113P-1305? Les analystes de la Commission,
3 Monsieur Lavallée, arrivent à la conclusion que le
4 rendement de la FIPOE, en ce qui concerne les prêts
5 aux entreprises privées, de septembre deux mille
6 trois (2003) à octobre deux mille treize (2013), a
7 été de quatre virgule quatre-vingt-seize pour cent
8 (4,96 %), alors que si vous aviez, Monsieur
9 Lavallée, placé votre argent dans un fonds mutuel à
10 faible risque, vous auriez fait un rendement de
11 quatre virgule quatre-vingt-treize pour cent
12 (4,93 %) ?

13 R. Ça c'est les chiffres de la Commission, c'est pas
14 les chiffres que les... les gens chez nous me
15 donnent.

16 Q. **[1042]** En définitive, Monsieur Lavallée, est-ce
17 qu'on peut dire, au fond, que la seule personne
18 gagnante de cette stratégie de jouer à la banque a
19 été les entreprises privées, comme celles de
20 monsieur Accurso?

21 R. Absolument pas. On a fait des rendements
22 importants. Si j'avais investi dans les banques, on
23 aurait fait du trois (3), quatre pour cent (4 %).
24 Maximum.

25 Q. **[1043]** Considérez-vous, Monsieur Lavallée, qu'en

1 faisant jouer un rôle de banque à la FIPOE, vous
2 avez trahi votre engagement syndical militant
3 depuis les quarante (40) dernières années?

4 R. Absolument pas. C'est pas le seul syndicat qui fait
5 ça.

6 Q. **[1044]** Donc vous, Monsieur Lavallée, dans le fond
7 vous utilisez un sophisme, qui est un faux
8 raisonnement, c'est-à-dire puisque les autres le
9 font, je le fais. C'est la rationalité de votre
10 action?

11 R. Non. Mais vous dites, « Savez-vous qu'il y a vous
12 autres qui faites ça? » Il y a pas rien que moi. Il
13 y en a d'autres syndicats.

14 Q. **[1045]** Oui. Alors donc...

15 R. Ici, au Canada, puis aux États-Unis, puis à bien
16 des places.

17 Q. **[1046]** Donc vous, Monsieur, si les autres le font,
18 vous le faites.

19 R. Arrêtez donc.

20 Q. **[1047]** C'est ça? C'est ça votre raisonnement?

21 R. Arrêtez donc.

22 Q. **[1048]** C'est tout, je n'ai plus de questions.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci, Maître Tremblay. Qui serait la prochaine
25 personne? D'abord... Juste un instant, Maître

1 Laurin. Maître Joncas, vous n'étiez pas là tantôt.
2 Est-ce que vous avez un contre-interrogatoire à
3 faire?

4 Me LUCIE JONCAS :

5 Bien oui, effectivement, maître Dumais va avoir un
6 contre-interrogatoire après maître Laurin.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait.

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN :

10 Q. **[1049]** Rebonjour. Je vais essayer de pas trop
11 fausser le jeu avant que maître Dumais interroge.

12 Me ANDRÉ DUMAIS :

13 Gênez-vous pas.

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Q. **[1050]** Comme à l'habitude... Bonjour Monsieur
16 Lavallée.

17 R. Bonjour.

18 Q. **[1051]** Robert Laurin, FTQ Construction, je pense
19 que vous me connaissez, du moins, peut-être
20 vaguement?

21 R. Depuis quarante (40) ans.

22 Q. **[1052]** Depuis quarante (40) ans. Vous avez cité des
23 avocats tantôt, je me suis senti interpellé. Comme
24 à l'habitude, j'ai pas l'intention d'interroger sur
25 tous les sujets et répéter, surtout à cette heure-

1 ci, les sujets qui ont été abordés, mais cependant,
2 certains éclaircissements, à mon avis, qui... qui
3 ont le mérite d'être apportés, ou qui auraient le
4 mérite d'être apportés.

5 Je vais commencer par le point le plus
6 chaud de votre témoignage, et c'est la dernière
7 question et la dernière réponse. Je pourrais
8 l'aborder un peu plus tard, mais pendant que les
9 gens sont encore un peu éveillés, je pense que
10 c'est important d'en parler. Évidemment, on aura
11 tous compris...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Laurin...

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Je me passe vraiment de vos commentaires.

18 Me ROBERT LAURIN :

19 Ah oui?

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Je pense que tout le monde est réveillé, tout le
22 monde est aux aguets...

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Tout le monde est réveillé?

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... et tout le monde est... travaille bien.

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Excellent.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Alors, à moins que vous ayez...

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Oui, tout le monde travaille bien.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 À moins que vous ayez besoin d'une pause?

11 Me ROBERT LAURIN :

12 Tout le monde travaille bien. Non, j'ai pas besoin
13 d'une pause.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 Q. **[1053]** On va parler de... Voyez-vous, la question,
18 c'était que monsieur... monsieur Bolduc nous disait
19 que madame Janie, et j'aurai des questions dans
20 cette séquence, lui avait dit que monsieur Marion
21 lui avait dit que vous preniez des pots-de-vin.
22 C'était la dernière question, à laquelle vous avez
23 réagi fortement. Je ne vous demanderai pas de
24 répéter votre réaction, mais ça a été la finale de
25 votre témoignage. Bon. Madame Janie, rappelez-nous

1 c'est qui, ça, madame Janie?

2 R. Janie Béïque. C'était une...

3 Q. **[1054]** Et elle fait quoi, Janie Béïque?

4 R. Elle était l'avocate-conseil de...

5 Q. **[1055]** De?

6 R. Du Fonds de solidarité.

7 Q. **[1056]** O.K. Et on réfère, monsieur Bolduc réfère à
8 ce que madame Janie a dit, concernant des paroles
9 rapportées de monsieur Marion.

10 R. Oui.

11 Q. **[1057]** À l'époque monsieur Marion, quelle était
12 votre relation? Parce que la conversation ici
13 c'est, ça date du mois de mars, le neuf (9) mars
14 deux mille neuf (2009). Quelle était votre relation
15 avec monsieur Marion à l'époque?

16 R. Bien ça commençait à se détériorer.

17 Q. **[1058]** Et ça se manifestait comment?

18 R. Par des différences d'opinion.

19 Q. **[1059]** Par des divergences d'opinion. Mais encore?

20 R. On s'entendait pas sur plusieurs sujets puis c'est
21 là que ça a commencé. Je sais pas s'il m'en voulait
22 mais on a définitivement eu des... certaines prises
23 de bec mais c'était...

24 Q. **[1060]** Et suivant ce que l'un dit à l'autre qui dit
25 à l'autre, à la fin, bien c'est-à-dire, à un moment

1 donné, il est dit, et c'est monsieur Bolduc - vous
2 avez entendu la conversation, c'est tout récent :

3 Johnny y s'est jamais trop caché.

4 R. Voyons donc.

5 Q. [1061] Il disait que vous preniez des pots-de-vin
6 et que vous vous en êtes jamais trop caché.

7 Évidemment, vous allez, vous savez déjà quelle est
8 ma question. Est-ce que vous avez déjà dit à
9 quelqu'un que vous preniez des pots-de-vin?

10 R. Jamais, jamais, puis j'en ai jamais pris.

11 Q. [1062] Pensez plus particulièrement, si ça peut
12 vous aider ou à vous mémoriser, à Janie. Avez-vous
13 parlé de ça à Janie?

14 R. Jamais, jamais j'ai parlé à Janie.

15 Q. [1063] Monsieur Marion avec lequel vous semblez
16 avoir une relation tiède mettons, est-ce que vous
17 avez déjà parlé à monsieur Marion de ça, que vous
18 preniez...

19 R. Jamais, jamais, jamais.

20 Q. [1064] Je m'excuse de vous le demander...

21 R. Non.

22 Q. [1065] ... mais évidemment, est-ce que vous aviez
23 déjà parlé de ça à monsieur Bolduc?

24 R. Jamais.

25 Q. [1066] Et de façon générale, parce que je ferai pas

1 le tour du Québec, est-ce que vous aviez déjà posé
2 la question à une quelconque personne...

3 R. À personne.

4 Q. [1067] ... pour vous vanter, parce que c'est ça
5 l'expression, non, vous vous êtes pas trop caché,
6 vous vous en êtes pas trop, vous vous en êtes
7 jamais trop caché.

8 R. Jamais, jamais puis j'en ai jamais pris encore une
9 fois.

10 Q. [1068] O.K. Maintenant, je vais aborder des sujets
11 qui relèvent plutôt et surtout du fonctionnement
12 syndical. Je reviendrai pas sur la partie de SOLIM
13 et l'intervention de la FIPOE et bon. C'est un
14 sujet qui a déjà été abordé dont directement par la
15 Commission. Mais il y a cependant, certaines choses
16 qui appellent des précisions. Par exemple, on fait
17 un peu votre historique. Évidemment, ça fait un
18 bout de temps que vous êtes ici comme témoin. Vous
19 expliquez qu'au début de votre... de votre carrière
20 syndicale, il y avait plus de conflits. On vous a
21 posé la question sur des « slow-downs », vous avez
22 dit oui, il y en avait, il y avait des grèves, et
23 cetera, et ça s'est amélioré dans le temps. Vous
24 avez même dit que vous étiez un acteur là-dedans.
25 Vous avez dit que... bon. Expliquez-nous, sans en

1 faire un grand chapitre, expliquez-nous en quoi et
2 comment votre intervention a aidé au climat des
3 relations de travail dans la construction? Parce
4 que vous avez expliqué qu'à la fin ou pour les
5 dernières années, il y a eu très peu de conflits de
6 travail dans la construction. D'ailleurs, c'était
7 particulier. Il y en avait fort peu. Ça fait que,
8 expliquez-nous, mais encore une fois, sans faire un
9 grand chapitre, en quoi votre démarche syndicale a
10 permis d'améliorer les conditions... pas les
11 conditions de travail mais les relations de
12 travail.

13 R. On a... Moi je suis un modéré. J'ai jamais été pour
14 casser puis briser et puis... J'ai toujours été
15 pour faire de la relation de travail, de la
16 discussion avec les employeurs, dire à notre monde
17 chez nous, écoutez, arrêtez de faire des
18 accrochages avec les employeurs. J'ai toujours été
19 un modéré. Je disais ça dans mes assemblées
20 syndicales. J'ai passé bien des heures et des
21 heures à convaincre notre monde à cause qu'il y
22 avait une période de temps, vous êtes au courant,
23 vous étiez là dans le temps, que c'était grève
24 après grève puis bataille après bataille. Donc moi
25 j'étais un modéré puis c'est par ma situation puis

1 mes attitudes que j'ai pris comme président de la
2 FTQ Construction d'avoir un comportement qui était
3 beaucoup plus pratique que des chicanes.

4 Q. [1069] Avec les employeurs, vous faisiez comment,
5 vous gériez comment les relations de travail avec
6 les employeurs? Vous faisiez quoi de particulier,
7 si vous faisiez quelque chose de particulier avec
8 les employeurs dans le contexte de l'amélioration
9 des conditions de tra... des relations de travail?

10 R. On avait beaucoup de dialogue ce qui était pas le
11 cas...

12 16:58:48

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [1070] Monsieur Lavallée, Monsieur Lavallée, juste
15 une... On m'avise de vous demander de ne pas
16 frapper sur le bureau parce ça fait de...

17 R. Ah! oui, ça fait de l'interférence.

18 Q. [1071] Oui.

19 R. Dans le temps, vous vous rappelez du temps qu'on...

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Q. [1072] Bien je suis pas témoin.

22 R. Non mais, quand t'es là...

23 Q. [1073] Puis je veux pas l'être non plus.

24 R. Depuis quarante (40) ans, mais...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [1074] Je me demande bien pourquoi?

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Q. [1075] Vous trouveriez ça ennuyeux.

5 R. On avait un dialogue de... pas d'affrontement, un
6 dialogue de collaboration. Puis ça on a travaillé
7 beaucoup avec les employeurs. Rappelez-vous un
8 temps, puis on avait des grèves puis des... des
9 accrochages à toutes les minutes, sur les
10 chantiers, il y avait des problèmes. Moi, j'étais
11 contre ça, puis j'ai réussi à inculquer ça puis les
12 employeurs, ils se sont aperçus qu'on était capable
13 de le faire. D'ailleurs, je pense qu'on a été
14 vingt-cinq (25) ou vingt-huit (28) ans, il y a eu
15 trois... trois heures... trois jours de grève. Ça
16 fait qu'on a réussi à changer le climat par rapport
17 à l'attitude que j'ai réussi à convaincre les...
18 les travailleurs chez nous et certains employeurs
19 d'arrêter de se confronter avec nous autres, puis
20 ça a créé de l'harmonie.

21 Q. [1076] Prenons le chantier Alouette, je ne veux pas
22 être long là-dessus...

23 R. Hum, hum.

24 Q. [1077] ... mais je veux qu'on comprenne quand même
25 comment ça fonctionne. Prenons Alouette, ça a bien

1 été, monsieur Lombard est content.

2 R. Oui.

3 Q. **[1078]** Ça se termine plus tôt que prévu. Bon. Dans
4 les budgets... Je comprends que vous avez eu une
5 rencontre, il en a été question ici, vous avez eu
6 une rencontre préalable ou préliminaire avec
7 monsieur... Mais, est-ce que c'est tout? Ça a
8 arrêté là parce que vous avez eu une rencontre
9 préliminaire, après ça, le chantier, ça a été...

10 R. Ah! Non, il fallait y aller régulièrement sur le
11 chantier pour éviter qu'il y ait des conflits. Et
12 quand qu'il y avait un supposé conflit qui s'en
13 venait, on le réglait avant. Surtout, vous
14 connaissez bien les relations de travail, surtout
15 les... les...

16 Q. **[1079]** C'est noté par la Commission.

17 R. ... les conflits de juridiction, c'est ça qui amène
18 les problèmes sur les chantiers. Et on se
19 rencontrait à peu près à tous les quinze (15)
20 jours.

21 Q. **[1080]** Je vais y revenir à ça, les conflits de
22 travail, brièvement aussi. Moi, je pense plus aux
23 employeurs. Parce qu'on vous a vu dans toutes...
24 toutes les poses sur le bateau de monsieur Accurso.
25 On vous a vu avec nombre d'employeurs. Est-ce que

1 ça avait un lien avec les... les relations de
2 travail ou est-ce que c'étaient des vacances par-
3 dessus vacances? Je veux pas vous suggérer la
4 réponse, je veux que vous nous expliquiez comment
5 ça fonctionnait avec les employeurs.

6 R. Oui. Il y a certaines poses, j'aurais aimé mieux
7 qui paraissent pas ça aussi. C'est assez difficile
8 à regarder. Mais, ça allait bien avec les
9 employeurs. Quand on se rencontrait, c'était pour
10 discuter de certains problèmes. Quand qu'on est
11 allé sur le bateau, c'était... c'était réellement
12 une vacance, là. On n'a pas...

13 Q. **[1081]** Mais, donnez-nous un exemple. « On
14 discute », c'est beau, c'est parce que c'est des
15 généralités « on discute avec les employeurs, on
16 s'entend ». Avez-vous un exemple à nous donner?

17 R. Juridictions...

18 Q. **[1082]** De quoi vous discutez avec les employeurs?

19 R. Juri...

20 Q. **[1083]** Est-ce que vous leur dites « on va vous
21 faire une aubaine sur la convention collective »
22 ou...

23 R. Non, jamais. Ce qu'on... ce qu'on discute surtout
24 avec les employeurs, c'est les juridictions de
25 métiers.

1 Q. **[1084]** Bon. Juridictions.

2 R. Ça, c'est clair que la source de conflits sur les
3 gros chantiers industriels...

4 Q. **[1085]** C'est les juridictions.

5 R. ... c'est les juridictions de métiers.

6 Q. **[1086]** Bon. On vous a posé la question, sur les
7 juridictions, les conflits de juridictions, en vous
8 demandant si le fait que la FIPOE, qui est un des
9 plus gros syndicats à la FTQ Construction et dans
10 la construction, si le fait que vous étiez un gros
11 syndicat, ça vous permettait de... bah! Je dirais
12 de bousculer - c'est pas l'expression qui a été
13 utilisée, mais c'est un peu ce que ça veut dire -
14 de bousculer parce que vous étiez un syndicat qui
15 était plus gros que d'autres syndicats.

16 R. Non.

17 Q. **[1087]** Vous comprenez ma question?

18 R. Oui, on n'est pas un syndicat qui bouscule, on est
19 un syndicat qui dialogue.

20 Q. **[1088]** Bon. Quand...

21 R. Puis on essaie de régler les problèmes.

22 Q. **[1089]** Vous avez un mécanisme qui s'appelle le
23 « markup » préalablement au chantier.

24 R. C'est ça.

25 Q. **[1090]** J'ai compris ça. Mais, on s'entend pas

1 toujours.

2 R. Non.

3 Q. **[1091]** Et quand on s'entend pas, est-ce qu'il y a
4 un véhicule ou un mécanisme pour décider des
5 conflits de juridictions?

6 R. Ça, habituellement, on s'entend.

7 Q. **[1092]** Oui, je comprends.

8 R. Les... les...

9 Q. **[1093]** Je comprends qu'habituellement...

10 R. Mais...

11 Q. **[1094]** ... mais heureusement pour les avocats dont
12 je suis, parfois vous vous entendez pas.

13 R. Oui. Oui, mais...

14 Q. **[1095]** Et est-ce qu'il y a un forum pour décider
15 des conflits de juridictions?

16 R. Bien, oui, il y a un forum.

17 Q. **[1096]** Vous souvenez-vous lequel? À votre époque,
18 je vais vous aider - si la Commission voit pas
19 d'inconvénient - il y a dans les conventions un
20 Comité de résolution des conflits.

21 R. Résolution des conflits.

22 Q. **[1097]** Ça existait à votre époque?

23 R. Oui.

24 Q. **[1098]** Et si le Comité de résolution des conflits
25 ne règle pas le problème, il y a eu le Conseil

1 d'arbitrage et il y a maintenant la Commission des
2 relations de travail. C'est à votre connaissance?

3 R. Oui.

4 Q. **[1099]** Est-ce que le fait, dans les dossiers, vous
5 avez été impliqué, vous, la FIPOE, le fait d'être
6 un gros syndicat, ça pouvait avoir un impact sur le
7 mécanisme décisionnel, soit du Comité de conflits
8 de compétence ou de la CRT ou Conseil d'arbitrage.

9 R. Ça n'avait pas de... ça n'avait pas de conséquence.

10 Q. **[1100]** Et vous dites « dans la majorité des cas -
11 vous l'avez dit, vous l'avez répété, vous le
12 redites - dans la majorité des cas, ça se
13 réglait. »

14 R. Oui.

15 Q. **[1101]** Pourquoi ça se réglait? Parce que vous êtes
16 Jean Lavallée? Parce que c'est un gros syndicat?
17 Parce que ça ne serait pas impossible que...

18 R. Non, à cause que...

19 Q. **[1102]** La prestance du syndicat?

20 R. Non, mais on connaît les juridictions. Les
21 syndicats avec qui on a certains problèmes, on a
22 les livres de juridictions, puis c'est défini les
23 tâches et...

24 Q. **[1103]** Il y a des...

25 R. ... c'est sur les changements de... de compétence

1 que des fois on s'entend pas, et c'est là que ça
2 va...

3 Q. **[1104]** Pour les fins de la Commission, le livre,
4 c'est le Règlement sur la formation
5 professionnelle?

6 R. Oui.

7 Q. **[1105]** Qui définit chacun des métiers.

8 R. Oui.

9 Q. **[1106]** Arrivent des conflits lorsque les métiers ou
10 les techniques...

11 R. Changent.

12 Q. **[1107]** ... changent et évoluent.

13 R. Je donnais l'exemple de heat tracing puis de steam
14 tracing.

15 Q. **[1108]** O.K.

16 R. On savait que les plombiers étaient pour chialer à
17 cause que...

18 Q. **[1109]** Et sur...

19 R. ... ils avaient changé le steam... le heat
20 tracing...

21 Q. **[1110]** Oui.

22 R. ... puis c'était le steam tracing, ça fait que, là,
23 à ce moment-là, c'était pas le même métier qui le
24 faisait, c'était électrique. Ça fait qu'il fallait
25 que ce soit l'électricien qui le fasse.

1 Q. **[1111]** Sur le placement syndical, le placement
2 syndical, est-ce que c'est la FTQ? Parce que, là,
3 vous, vous aviez deux chapeaux. Vous étiez à la
4 fois, on le sait, à la FTQ Construction, à la fois
5 à la FIPOE. Sur le placement quelle... quelle
6 instance ou quelle organisation à l'intérieur
7 s'occupe de placements, est-ce que c'est la FTQ
8 Construction ou les syndicats affiliés?

9 R. Chaque syndicat affilié s'occupe de son placement.

10 Q. **[1112]** Je comprends que vous dites, même, ou avez
11 dit qu'en matière de placements c'est pas la FTQ
12 Construction mais il vous est arrivé, par exemple,
13 sur le chantier Alouette...

14 R. Oui.

15 Q. **[1113]** ... de traiter de placements. C'est ce que
16 vous disiez?

17 R. Oui.

18 Q. **[1114]** Est-ce que vous traitiez de placements en
19 disant : « On va placer monsieur X, monsieur Y et
20 son frère » ou c'était discuté de façon plus large?

21 R. C'était discuté de façon plus large, on avait pas
22 de favoritisme. On plaçait selon les compétences
23 puis selon la demande de l'employeur.

24 Q. **[1115]** Vous rappelez vous qu'à la FIPOE, il y a eu
25 une plainte, à un moment donné, de faite contre la

1 FIPOE, qui est passée à la Commission des droits de
2 personne où il y a eu une enquête sur votre tableau
3 de placement, la façon que se faisait le placement
4 et que, finalement, la Commission a dit qu'il y
5 avait aucun problème avec votre méthode de
6 placement?

7 R. Oui, il me semble, ça fait longtemps.

8 Q. **[1116]** Si je vous donne le nom de monsieur Jacques
9 Perron, ça veut dit-tu quelque chose ça?

10 R. Oui, mais ça fait longtemps de ça.

11 Q. **[1117]** Ça fait longtemps, effectivement. C'est pas
12 quelque chose qui vous revient à la mémoire?

13 R. C'était-tu dans le bout de La Tuque, ça, ce
14 conflit-là?

15 Q. **[1118]** C'était pas dans le bout de La Tuque.

16 R. Ah! oui, ça...

17 Q. **[1119]** Mais j'insiste pas pour vous faire dire des
18 choses...

19 R. Je me rappelle pas.

20 Q. **[1120]** ... ou des détails que vous ne connaissez
21 pas. À un moment donné, toujours dans le cadre du
22 placement, vous dites : « Bien, écoutez, on... on
23 réfère à des employeurs qui nous demandent. » On
24 comprend que c'est pas tous les employeurs qui
25 s'adressent à la FIPOE, même si vous êtes un très

1 gros syndicat, avec une grosse représentativité,
2 pour vous demander de la main-d'oeuvre, c'est
3 exact?

4 R. Oui. On a peine... on place à peine treize pour
5 cent (13 %).

6 Q. **[1121]** Vous placez à peine treize pour cent (13 %).

7 R. Le reste...

8 Q. **[1122]** Ce que les gens ne savent pas, d'ailleurs.

9 R. Le reste, là, ça se fait entre employeurs, les plus
10 petits employeurs qui se connaissent, ils
11 transfèrent leurs gars, tout. Mais on place...

12 Q. **[1123]** Est-ce que... Oui, excusez-moi.

13 R. ... uniquement treize pour cent (13 %) puis c'est
14 sur les gros chantiers, les chantiers industriels.

15 Q. **[1124]** Est-ce que l'employeur peut s'adresser
16 directement aux travailleurs?

17 R. Oui.

18 Q. **[1125]** Il peut le faire?

19 R. Oui.

20 Q. **[1126]** Est-ce qu'il peut s'adresser à un autre
21 employeur?

22 R. Oui.

23 Q. **[1127]** Par exemple, un employeur qui va terminer un
24 contrat, il peut... il est pas obligé de passer par
25 la partie syndicale?

1 R. Non. Non.

2 Q. **[1128]** Ceux qui vous appellent, j'imagine que c'est
3 ceux avec lesquels vous avez une bonne relation?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[1129]** Il y a, j'imagine, aussi, dans le groupe,
6 des employeurs avec lesquels vous avez de mauvaises
7 relations?

8 R. Oui.

9 Q. **[1130]** Pas Jean Lavallée, je parle toujours du
10 syndicat.

11 R. Oui.

12 Q. **[1131]** Ceux-là avec qui vous êtes, entre
13 guillemets, en chicane, est-ce qu'ils vous
14 appellent pour avoir de la main-d'oeuvre?

15 R. Pas souvent.

16 Q. **[1132]** Pas souvent. Parce que la question posée
17 mais... elle était pas biaisée pour autant mais la
18 question posée c'est : Est-ce que vous utilisez le
19 fait que vous contrôlez une certaine main-d'oeuvre
20 pour envoyer une mauvaise main-d'oeuvre à certains
21 employeurs? Mais ma question c'est : Est-ce que
22 certains employeurs, avec lesquels vous avez une
23 mauvaise relation, vous appelaient pour avoir de la
24 main-d'oeuvre?

25 R. C'est arrivé.

1 Q. **[1133]** C'est arrivé. Est-ce que vous leur avez
2 fourni, parce que les relations étaient plus ou
3 moins bonnes, de la mauvaise main-d'oeuvre?

4 R. Non, c'est...

5 Q. **[1134]** On veut savoir la vérité.

6 R. La raison pour laquelle on leur envoie de la... un
7 employeur qu'on est en trouble avec eux autres puis
8 qu'il nous appelle, on est content, on lui envoie
9 de la bonne main-d'oeuvre, c'est certain, pour être
10 sûr qu'il va nous rappeler. Pour que cet employeur-
11 là prenne l'habitude de nous appeler pour... afin
12 qu'il sache qu'on fait pas exprès puis qu'on va lui
13 fournir de la bonne main-d'oeuvre.

14 Q. **[1135]** Je vais poser une question qui, peut-être,
15 surprendra personne mais en tout cas. Est-ce que
16 vous auriez avantage à envoyer à un employeur, quel
17 qu'il soit, de la mauvaise main-d'oeuvre?

18 R. Bien, non, c'est l'inverse, il nous appellera plus
19 jamais.

20 Q. **[1136]** Mais, vos membres, c'est pas tous des
21 champions...

22 R. Non.

23 Q. **[1137]** ... vous en avez quinze mille (15 000),
24 hein, ils gagnent pas tous des concours de vitesse
25 puis...

1 R. Non.

2 Q. **[1138]** Ça fait que ça fonctionne comment pour
3 placer... Parce que, chez vous, vous avez des gens
4 qui sont moins habiles, qui ont moins de
5 spécialité. Spécialité, on a compris, c'est plus
6 facile à comprendre. Mais vous avez aussi des gens
7 plus âgés?

8 R. Oui.

9 Q. **[1139]** Vous avez des électriciens qui avancent en
10 âge. Vous avez des électriciens qui sont
11 handicapés, ça les empêche pas de travailler, mais
12 qui ont des handicaps physiques. Vous faites quoi
13 pour placer ce monde-là, parce que vous les placez
14 ces gens-là?

15 R. Je l'expliquais à la Commission en disant, ce qu'on
16 fait, quand il y a des gros chantiers, mettons
17 qu'on a un chantier qui va en avoir deux cents
18 (200) personnes. On dit à l'employeur : « Écoute,
19 on va t'en envoyer deux ou trois, tu les placeras
20 sur le tirage de câbles ou tu le placeras dans le
21 " store ", le magasin pour faire... donner les
22 outils. » C'est ça qu'on fait, on en place.

23 Q. **[1140]** Oui. M'a vous dire ce qui m'a pas
24 impressionné dans votre réponse, avec tout le
25 respect, Monsieur Lavallée. Et je vous dis ça de

1 façon sympathique. Mais vous nous dites : « J'en
2 place deux. »

3 R. Bien, deux...

4 Q. **[1141]** Deux... vous viderez pas votre tableau
5 d'handicapés, personnes âgées, et caetera, avec
6 deux.

7 R. Non, je donne un exemple, deux. Si je lui en envoie
8 dix (10) sur neuf (9)... dix (10) sur dix (10), il
9 m'appellera plus jamais.

10 Q. **[1142]** Non, sur dix (10)...

11 R. Bon. Ça fait que si j'envoie deux, trois, quatre,
12 cinq...

13 Q. **[1143]** Une proportion.

14 R. Une proportion quelconque.

15 Q. **[1144]** Mais le dites-vous aux employeurs?

16 R. Oui, (inaudible).

17 Q. **[1145]** « Je vais te passer... »

18 R. Oui, on lui dit.

19 Q. **[1146]** Ou « Je vais t'envoyer... », vous lui dites?

20 R. Oui, on leur dit.

21 Q. **[1147]** Pourquoi?

22 R. À cause que si on envoie quelqu'un puis on lui dit
23 pas qu'il... qu'il le place pas en hauteur à cause
24 qu'il est pas capable de y aller, il y a un
25 problème dans les jambes, si on dit rien des... de

1 certains travailleurs qui ont des problèmes de,
2 comme tu dis, santé... comme vous dites. Excusez-
3 moi, Madame la Présidente.

4 Q. **[1148]** Moi aussi, ça s'applique à moi aussi.

5 R. Cet employeur-là nous rappellera plus.

6 (17:10:58)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Et je prends la balle au bond, si vous me
9 permettez, Maître Laurin.

10 Me ROBERT LAURIN :

11 Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[1149]** Est-ce que ça vous arrive quand un employeur
14 vous dit : « Bien j'ai besoin de vingt personnes ». Et vous lui dites : « D'accord. Je vais t'en
15 envoyer vingt, mais je vais t'en envoyer cinq aussi
16 avec qui sont de moins bonne compétence, donc, ça
17 va en faire vingt-cinq (25) »?

18 R. Non. Il faut le prendre parmi le nombre qu'il
19 demande. On peut pas dire : « Tu as besoin de vingt
20 gars, je vais t'en envoyer vingt-cinq (25). »

21 Q. **[1150]** Mais ça vous arrive pas de dire : « Oui, je
22 vais t'envoyer tes vingt, puis je vais t'en envoyer
23 vingt bons, mais tu vas en prendre cinq de plus qui
24 sont moins performants », disons?
25

1 R. Bien ça peut arriver des fois tu dis : « Prends-
2 moi-en donc une couple de plus à cause que ça va
3 m'aider. »

4 Q. **[1151]** O.K.

5 R. Des fois il va dire oui, mais c'est pas, d'habitude
6 c'est à travers le nombre qu'il nous demande.

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Q. **[1152]** C'était ma première question que je complète
9 suivant ma mauvaise habitude. Parce
10 qu'effectivement c'est beau ça de dire l'employeur
11 bien : « Êtes-vous prêt à en prendre un peu plus »,
12 puis bon?

13 R. Oui.

14 Q. **[1153]** Surtout si c'est un gros chantier, il en
15 prend déjà X. Bon, il trouvera bien le moyen de les
16 faire travailler. Mais la question est c'est parce
17 qu'aussi dans l'opinion populaire, c'est une
18 question qui peut se poser ou certains... bon. Est-
19 ce que vous vous servez de votre position dans la
20 construction par rapport aux électriciens pour
21 forcer l'utilisation d'une main-d'oeuvre dont ils
22 n'ont pas besoin?

23 R. Non.

24 Q. **[1154]** Vous me comprenez bien?

25 R. Oui.

1 Q. **[1155]** À un moment donné, on a entendu ça je sais
2 pas où, mais ça se promenait à un moment donné que
3 le syndicat forçait l'employeur à prendre de la
4 main-d'oeuvre dont il n'a pas besoin?

5 R. C'est arrivé ça que ça sortait voilà vingt ans,
6 vingt-cinq (25) ans.

7 Q. **[1156]** Ah, mais ça a sorti?

8 R. Dernièrement?

9 Q. **[1157]** Ah, peut-être pendant que vous étiez à
10 l'hôpital, mais ça... ça a sorti aussi. Mais ça moi
11 indépendamment de ça où ça sort, je veux savoir si
12 c'est le cas, parce que la FIPOE c'est un gros
13 syndicat, est-ce que vous vous serviez de ça pour
14 forcer...

15 R. Non.

16 Q. **[1158]** ... à prendre de la main-d'oeuvre...

17 R. Non.

18 Q. **[1159]** ... dont l'employeur n'a pas besoin, on se
19 comprend aussi, là, je veux dire?

20 R. Non.

21 Q. **[1160]** L'employeur n'a pas besoin, mais tu vas
22 prendre, vous dites non?

23 R. Non. Tu sais un chantier comme, exemple, on avait
24 mille (1000) électriciens. Là, on pouvait négocier
25 avec l'employeur pour en envoyer un paquet, mille

1 (1000) électriciens quand même il y en aurait
2 quarante (40), cinquante (50) qui... qui ne donnent
3 pas le rendement que les autres...

4 Q. **[1161]** Là, on parle... on parle de ceux qui sont
5 moins...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Laissez-le terminer, Maître Laurin.

8 Me ROBERT LAURIN :

9 Q. **[1162]** Excusez-moi, vous avez raison.

10 R. Ce qu'on donne, on va demander à l'employeur, on va
11 t'en envoyer une cinquantaine là-dessus pour que
12 l'on puisse comme tu dis, on en place deux, on
13 pourra jamais aider nos membres handicapés pas
14 handicapés, moins performants.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Je vais vous dire, Maître Lavallée (sic), ça va
17 sans doute faire plaisir à maître Laurin...

18 Me ROBERT LAURIN :

19 Allez-y.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... mais vous devez le vouvoyer lui aussi.

22 R. Bien j'essaie, mais c'est...

23 Me ROBERT LAURIN :

24 Q. **[1163]** Il l'a fait un bout de temps.

25 R. C'est à cause...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais tantôt le critère était large.

3 Me GÉRALD SOULIÈRES :

4 Quand vous dites maître Lavallée, je pense que lui
5 aussi ça lui fait plaisir.

6 R. Moi aussi elle m'a fait.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Excusez-moi, Monsieur Lavallée.

9 Me GÉRALD SOULIÈRES :

10 Il n'y a pas eu de réaction.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Monsieur Lavallée.

13 R. Vous avez vu j'ai pas... j'ai pas répliqué à ça.

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Q. **[1164]** Évidemment on a parlé, je vais être vraiment
16 court là-dessus, des services que donnent les
17 unions locales, les unions affiliées à leurs
18 membres, on a parlé, on a parlé plus d'une fois.

19 J'en parle, là, c'est parce que vous en avez parlé,
20 mais il y a plusieurs services dont vous ne parlez
21 pas. Je vous en tiens pas trop reproche, mais, à un
22 moment donné, vous avez pas parlé d'arbitrage. Est-
23 ce que les syndicats locaux, pas la FTQ
24 Construction, mais les syndicats locaux s'occupent
25 d'arbitrage de griefs?

1 R. Pas tout le monde.

2 Q. **[1165]** Non, pourquoi? Ils en font pas tous.

3 R. Ils ont... ils ont peut-être pas les gens dans leur
4 personnel assez compétent pour faire ça, mais...

5 Q. **[1166]** Mais est-ce que c'est...

6 R. ... ils donnent ça... ils donnent ça à des avocats.

7 Q. **[1167]** Oui. Je me sens pas visé, je me sens pas
8 visé. Non, mais la question c'est plus : est-ce que
9 c'est à eux dans les unions locales, est-ce que ça
10 fait partie de leurs fonctions de s'occuper de
11 ça...

12 R. Oui.

13 Q. **[1168]** ... s'il y a des griefs à faire?

14 R. Oui, c'est dans leurs fonctions, mais un syndicat
15 comme le nôtre on a du monde, on a assez de
16 compétence pour le faire à l'interne.

17 Q. **[1169]** L'assurance-emploi?

18 R. Ça aussi je l'ai dit l'assurance-emploi, la CSST,
19 nomme-les toutes.

20 Q. **[1170]** Excusez-moi, j'ai la mauvaise habitude, mais
21 vous me surveillez, ça me rassure. Vous avez été
22 sur bien des comités, CSST, CCQ, est-ce qu'il y a
23 eu des reproches pendant les années où vous y avez
24 été, même après concernant le fait que vous auriez
25 mal exécuté les mandats qui vous étaient donnés ou

1 votre activité sur ces comités-là?

2 R. Jamais.

3 Q. **[1171]** Et surtout est-ce qu'on vous a fait reproche
4 d'utiliser votre présence sur de nombreux comités
5 et les pouvoirs que ça pouvait donner, les pouvoirs
6 d'influence à tout le moins que vous auriez mal
7 utilisé cet... les pouvoirs émanant du fait que
8 vous êtes un peu partout dans le milieu?

9 R. Non.

10 Q. **[1172]** Non?

11 R. J'ai jamais été critiqué, c'est l'inverse, on m'a
12 toujours fait des...

13 Q. **[1173]** Évidemment vous êtes... oui, excusez-moi?

14 R. On m'a toujours fait des compliments.

15 Q. **[1174]** Évidemment vous êtes conscient que vous
16 donnez des réponses et que si jamais c'était pas le
17 cas ça pourrait sortir et jouer contre vous
18 éventuellement...

19 R. Hum hum.

20 Q. **[1175]** Mais je comprends que ce sont les réponses
21 que vous nous donnez.

22 R. Oui.

23 Q. **[1176]** Je fais juste un petit coup d'oeil rapide
24 parce que j'ai... je veux éviter de... je veux
25 éviter des questions qui nous donneraient peut-être

1 de l'information mais sur des sujets qui sont pas
2 vraiment... ah oui, il y a monsieur Pigeon, parce
3 qu'à un moment donné il est question de monsieur
4 Pigeon. Oui, vous avez parlé de monsieur Pigeon
5 avec monsieur Arsenault puis il disait il était
6 poursuivi puis il devait passer à la Cour puis il
7 avait quatorze (14) jours...

8 R. Ah oui.

9 Q. **[1177]** ... de procès de prévu, vous vous souvenez
10 de ça?

11 R. Oui, mais...

12 Q. **[1178]** Vaguement?

13 R. ... c'était dans... dans le conflit entre le local
14 116 puis la FTQ Construction qu'il y avait... il y
15 avait un conflit dans ça puis il était supposé
16 passer à la Cour puis il y a pas été.

17 Q. **[1179]** Êtes-vous au courant qu'il a passé à la
18 Cour, qu'ils ont eu vingt (20) jours de procès à la
19 Cour Supérieure et qu'il a tout gagné de A à Z?

20 R. Ah, j'étais pas au courant de ça.

21 Q. **[1180]** Parce qu'on accroche son nom au passage.
22 C'est tout, j'ai pas d'autres questions, je vous
23 remercie.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait. Est-ce que Monsieur Lavallée vous avez

1 besoin de... d'une suspension?

2 R. Non, je suis correct. J'ai assez hâte de m'en aller
3 que... que je veux pas faire durer le plaisir.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait, Maître Dumais?

6 (17:18:44)

7 Me SIMON LAPLANTE :

8 Madame la Présidente, avec votre... avec votre
9 permission, juste vous indiquer qu'au niveau de...
10 pour l'ACRGTO Maître Houle m'avise qu'on n'aura pas
11 de questions compte tenu que le témoignage se
12 terminera aujourd'hui mais qu'il garde ses... ses
13 questions en tête fidèle à son habitude.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Grand bien lui fasse!

16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUMAIS :

17 Q. **[1181]** Bonjour Monsieur Lavallée, André Dumais pour
18 le Conseil provincial international.

19 R. Oui, bonjour.

20 Q. **[1182]** Bonjour. J'aimerais que l'on réfère, s'il
21 vous plaît, à la transcription de l'audience du
22 vingt (20) janvier deux mille quatorze (2014),
23 volume 158, plus particulièrement au passage
24 débutant à la ligne 11 de la page 33. Et on va
25 référer cette transcription jusqu'en haut de page

1 39, ligne 5.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Vous lui avez donné la pièce?

4 Me ANDRÉ DUMAIS :

5 Je viens de mentionner, c'était le cahier, oui,
6 mais est-ce que je... c'est parce que j'aimerais
7 que le monsieur puisse visionner le texte.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Non mais attendez. D'où provient... est-ce que
10 c'est une écoute qu'on a fait jouer?

11 Me ANDRÉ DUMAIS :

12 C'est la transcription de l'audience du vingt (20)
13 janvier.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Alors est-ce que Madame Blanchette... non? On
16 ne l'a pas? C'est pas encore fait, Maître.

17 Me ANDRÉ DUMAIS :

18 Mais je l'ai, moi.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Vous l'avez?

21 Me ANDRÉ DUMAIS :

22 C'est sur le site.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ah bon.

25

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Depuis deux jours.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Attendez. Est-ce que ça vient? Est-ce que vous
5 pouvez répéter exacte...

6 Me ANDRÉ DUMAIS :

7 Oui.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... la pièce ou le témoin... le vingt (20) janvier,
10 donc, quelle page?

11 Me ANDRÉ DUMAIS :

12 C'est le volume 158.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 O.K.

15 Me ANDRÉ DUMAIS :

16 Et c'est à compter de la page 33, ligne 11, jusqu'à
17 la page 39, ligne 5.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Êtes-vous obligé de commencer par cette question-
20 là?

21 Me ANDRÉ DUMAIS :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui?

25

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 C'est pas pour vous embêter.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 On va attendre.

5 Me ANDRÉ DUMAIS :

6 En fait, toutes mes questions vont porter sur cet
7 extrait-là.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait, on va attendre. Il y a combien de pages?

10 Me ANDRÉ DUMAIS :

11 Cinq, mais un petit peu plus de questions.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui, peut-être que vous pourriez lire le texte, en
14 attendant, je veux dire juste lire la portion du...
15 non, non, mais...

16 Me ANDRÉ DUMAIS :

17 Oui, oui, ça va.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 S'il y a une question que vous êtes capable de
20 poser en lisant, on va pas mettre en doute qu'est-
21 ce que vous lisez et...

22 Me ANDRÉ DUMAIS :

23 J'espère. Et je vais vous donner les pages...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Voilà.

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Oui? On y arrive? Bon. Donc à la ligne 11,

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Merci, Madame Blanchette.

5 Me ANDRÉ DUMAIS :

6 Merci.

7 Q. **[1183]** Donc, dans l'extrait en question, les pages
8 33 à 38, il a été question d'une grève qui s'est
9 déroulée dans un secteur d'activité avec des
10 entrepreneurs, c'était, je ne vous en fais pas
11 reproche, mais c'était vraiment pas clair, mais
12 j'aimerais ça qu'on mette ça au clair en ce qui
13 concerne d'abord les parties qui sont en cause.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Je comprends que c'est la grève de trois jours,
16 qu'il s'est entendu avec l'employeur.

17 Me ANDRÉ DUMAIS :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Et que l'employeur lui a dit : « Fais-moi donc une
21 grève de trois jours. »

22 Me ANDRÉ DUMAIS :

23 « Une petite grève de trois jours ». Oui.

24 R. Exact.

25 Q. **[1184]** Donc, toujours en rapport avec la petite

1 grève, j'aimerais que vous me confirmiez ce qui
2 suit, lorsque vous avez mentionné en page 39...
3 Excusez-moi! Page 38 aux lignes 15 à 17 qui se lit
4 ainsi :

5 C'était la partie patronale, c'était
6 les Routes et grands travaux qui
7 agissait dans tout le Québec, qui
8 avait refusé.

9 Là, j'aimerais, pour le bénéfice de la Commission,
10 que ce soit clair. Dans le domaine de la
11 construction l'on ne négocie pas directement avec
12 un employeur?

13 R. Non, non.

14 Q. **[1185]** Mais avec l'association d'employeurs?

15 R. C'est ça.

16 Q. **[1186]** Bon. Et l'association d'employeurs, ça
17 varie, les associations, dépendant des secteurs
18 d'activité de l'industrie de la construction. Ça
19 va. Les secteurs de l'industrie de la construction
20 sont notamment, et on le retrouve à l'article de la
21 Loi R-20, qui est la Loi sur les relations de
22 travail dans l'industrie de la construction, à
23 1.v). Et 1.v), c'est le secteur génie civil et
24 voirie, que ça se lit ainsi :

25 Le secteur de la construction

1 d'ouvrages d'intérêt général d'utilité
2 publique ou privée, y compris les
3 installations, les équipements et les
4 bâtiments physiquement rattachés ou
5 non à ces ouvrages, notamment la
6 construction de routes, aqueducs,
7 égouts, ponts, barrages, lignes
8 électriques et gazoducs.

9 On s'entend bien là-dessus? Si l'on réfère à
10 l'article 1.c2) de la même loi, là, on nous décrit
11 quelles sont les associations sectorielles
12 d'employeurs. Et, là, on nous dit que, pour le
13 secteur génie civil et voirie, il s'agit de
14 l'Association des constructeurs de routes et grands
15 travaux du Québec. C'était bien de ça qu'il était
16 question comme partie intervenante...

17 R. Oui.

18 Q. **[1187]** ... à ces négociations-là? Donc, eux
19 représentent une série d'employeurs qui oeuvrent
20 dans ce secteur-là. Vous êtes en période de
21 négociations?

22 Me LUCIE JONCAS :

23 Je m'excuse d'intervenir, Madame la Présidente,
24 mais c'est le même commentaire que tout à l'heure.
25 Il faudrait que le témoin réponde, parce que les

1 hochements de tête ne se lisent pas sur les notes
2 sténographiques.

3 R. O.K. Oui. Vous avez raison.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Vous avez raison, mais je pensais que la question
6 n'était pas finie.

7 Me LUCIE JONCAS :

8 Ça fait quelques questions...

9 Me ANDRÉ DUMAIS :

10 Là, j'ai eu peur, parce que je pensais que maître
11 Joncas s'objectait à mes questions. Là, ça aurait
12 été mal, pour moi.

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Pour elle.

15 Me ANDRÉ DUMAIS :

16 Peut-être après.

17 VOIX DANS LA SALLE :

18 Puis qu'elle soit accordée.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Je note qu'il est cinq heures trente (5 h 30) et
21 que c'est sans doute pour ça.

22 Me ANDRÉ DUMAIS :

23 Q. **[1188]** Donc, vous avez dans cet extrait-là de cinq
24 pages, vous avez eu de la difficulté à situer dans
25 le temps le moment de cette grève. Moi, je vais

1 vous faire la proposition suivante. C'est en deux
2 mille un (2001)?

3 R. C'est possible, oui, mais...

4 Q. **[1189]** O.K. Je pourrais vous référer à des
5 documents, mais si on travaillait...

6 R. Non, non.

7 Q. **[1190]** ... avec cette hypothèse-là?

8 R. Oui, oui, je suis d'accord.

9 Q. **[1191]** Deux mille un (2001).

10 R. C'est la seule.

11 Q. **[1192]** Eh voilà!

12 R. Seule grève.

13 Q. **[1193]** Et en deux mille un (2001), cette grève-là,
14 je vous suggère qu'elle a eu lieu en août...

15 R. Oui.

16 Q. **[1194]** ... pour une semaine? Je vous suggère
17 qu'elle a été d'une durée de six jours?

18 R. De six jours...

19 Q. **[1195]** O.K.

20 R. Je ne m'obstine pas avec toi.

21 Q. **[1196]** Non, non.

22 R. Je sais que ça a été court, court, court.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Monsieur Lavallée.

25 R. Oui, je le sais. C'est à cause que c'est du monde

1 que je connais puis... disons que j'ai de la
2 misère.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K.

5 Me ANDRÉ DUMAIS :

6 Q. **[1197]** Vous avez de la misère avec moi?

7 R. Non, non, à m'habituer à ça.

8 Q. **[1198]** O.K. Excusez-moi! C'est parce que vous
9 dites : « C'est du monde que je connais, puis j'ai
10 de la misère. »

11 R. Non, non, j'ai de la misère à dire « vous ».

12 Q. **[1199]** O.K. Je vais... Madame Blanchette, c'est
13 l'onglet 17 auquel je vais référer, et plus
14 particulièrement à sa page 67. C'est un document
15 qui s'intitule, Madame la Présidente, Monsieur le
16 Commissaire « Étude comparative des régimes de
17 relation de travail dans la construction au
18 Canada », un document qui date de mars deux mille
19 six (2006), qui a été préparé, réalisé par monsieur
20 Louis Delagrave. Celui qui a déjà précédé...

21 LA GREFFIÈRE :

22 Ce sera 1331.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ce document-là, ça, c'est le document qui a plus de
25 cent pages?

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Oui, mais je réfère seulement qu'à la page 67.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Mais je comprends que ce document-là a été vu
5 par les procureurs de la Commission?

6 Me ANDRÉ DUMAIS :

7 On a fait parvenir ça il y a deux jours à la
8 Commission. C'est d'ailleurs pourquoi je demande à
9 madame Blanchette.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait.

12 Me ANDRÉ DUMAIS :

13 Ça va.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Donc page 67.

16 Me ANDRÉ DUMAIS :

17 On a fait nos devoirs.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Coté 1331.

20

21 113P-1331 : Delagrave, Louis- Etude comparative
22 relations du travail dans la
23 construction (Canada) - Mars 2006

24

25

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Q. **[1200]** Je vous réfère, Monsieur Lavallée, à la page
3 67. Et dans cet extrait-là, on fait référence aux
4 incidents d'arrêts de travail dans la construction
5 de quatre-vingt onze (91) à deux mille quatre
6 (2004). Et j'aimerais que vous jetiez un coup
7 d'oeil au tableau.

8 R. Mais je l'ai pas. Je le vois pas. Ah, O.K.

9 Q. **[1201]** On y arrive. Et celui, là, qui est... qui
10 est entouré de lignes.

11 R. Oui.

12 Q. **[1202]** L'on voit, sous la colonne « jours perdus
13 par travailleur touché », et là on travaille, et si
14 vous êtes pas d'accord je vais vous référer à
15 d'autres documents, mais on est en deux mille un
16 (2001). D'accord?

17 R. Oui.

18 Q. **[1203]** On est en août deux mille un (2001).

19 R. Oui.

20 Q. **[1204]** Il y a six jours de travail qui ont été
21 perdus.

22 R. O.K. Ça va.

23 Q. **[1205]** Ça va?

24 R. Je suis d'accord avec ces statis...

25 Q. **[1206]** Bon. Dans ce secteur-là, trente et un mille

1 quatre cent quatre-vingt-quinze (31 495)
2 travailleurs ont été touchés.

3 R. Oui.

4 Q. **[1207]** Est-ce que ça a du bon sens...

5 R. Oui oui.

6 Q. **[1208]** ... que dans le secteur génie civil et
7 voirie, à cette époque-là il y avait...

8 R. Oui.

9 Q. **[1209]** Ça va?

10 R. Oui.

11 Q. **[1210]** Ce qui constitue, au total des jours perdus,
12 de cent soixante-dix-sept mille (177 000) heures
13 perdues.

14 R. Oui.

15 Q. **[1211]** Êtes-vous d'accord avec moi qu'à cette
16 époque-là, en deux mille un (2001), le salaire
17 moyen, et je peux vous référer notamment à celui
18 des électriciens, le salaire moyen d'un com... Pas
19 le moyen. Le salaire d'un compagnon était d'environ
20 vingt-six dollars (26 \$) l'heure.

21 R. Possible, oui.

22 Q. **[1212]** Et on peut s'entendre que pour l'ensemble
23 des métiers, mis à part quelques cents de
24 différence, les salaires sont à peu près
25 comparables d'un métier à l'autre...

1 R. Oui.

2 Q. [1213] ... à cette époque-là.

3 R. Oui.

4 Q. [1214] Je comprends donc que ce que vous nous avez
5 dit, qu'à la demande de la partie patronale, les
6 représentants de l'ACRGTQ, on vous a demandé, vous,
7 d'entreprendre des démarches visant à ce qu'il y
8 ait une grève dans le secteur pour faire débloquer
9 les négociations. C'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. [1215] Bon.

12 R. Mais il y avait pas juste moi, là.

13 Q. [1216] Non non, mais on va commencer avec le
14 fait...

15 R. O.K.

16 Q. [1217] ... puis si vous pouvez préciser, on
17 précisera. Lorsque vous entreprenez des
18 négociations - travaillons avec votre section
19 locale à l'époque, la FIPOE - c'est exact de dire,
20 Monsieur Lavallée, qu'avant même d'entreprendre des
21 négociations vous faites une tournée, qu'on appelle
22 provinciale, et vous soumettez les demandes qui
23 vont être proposées à la partie patronale. C'est
24 exact?

25 R. Oui.

1 Q. **[1218]** Et qu'à ces mêmes assemblées-là vous
2 proposez également que l'on vous accorde un droit
3 de grève, à l'époque, qui serait jugé approprié par
4 les négociateurs. Est-ce que c'est exact, ça aussi?

5 R. Oui.

6 Q. **[1219]** Donc, je comprends que vous avez entrepris
7 ces négociations-là, ayant déjà en main un mandat
8 de grève.

9 R. Oui, mais on avait déjà... On était au moment où on
10 avait eu le vote. Le vote avait été fait. On avait
11 eu le mandat, il avait été fait.

12 Q. **[1220]** C'est ça.

13 R. Mais il avait été refusé par la...

14 Q. **[1221]** Non. Là je parle pas de leur partie
15 patronale. On va y revenir.

16 R. Ah...

17 Q. **[1222]** Je parle de la partie syndicale. Je parle de
18 la FIPOE. Vous faites, avant de commencer les
19 négociations... Vous vous en allez négocier, vous
20 avez des demandes.

21 R. Oui oui.

22 Q. **[1223]** Vous allez dans les sections locales.
23 Prenons la vôtre, puis on va s'entendre pour
24 conclure que c'est comme ça pour toutes les
25 sections locales.

1 R. Oui. O.K.

2 Q. **[1224]** Vous faites une tournée provinciale.

3 R. Oui.

4 Q. **[1225]** Vous allez soumettre aux membres les
5 demandes que vous allez proposer à la partie
6 patronale?

7 R. Oui.

8 Q. **[1226]** Et vous demandez, à ce moment-là, avant même
9 de commencer la négociation, un vote de grève pour
10 pouvoir l'utiliser en temps opportun si nécessaire.

11 R. Mais peut-être pas nécessairement avant la
12 négociation.

13 Q. **[1227]** Bien, je vous parle en deux mille un (2001).

14 R. On négocie.

15 Q. **[1228]** En deux mille un (2001), est-ce que c'est
16 pas ça qui s'est passé, que vous aviez déjà un vote
17 de grève en main avant de commencer, parce que les
18 membres vous l'avaient accordé lors des tournées
19 provinciales?

20 R. Moi je me rappelle pas exactement ça. Ce que
21 j'essaie de vous dire, j'avais un vote, le, le...
22 le vote a été pris, puis c'est la partie patronale
23 qui a refusé. C'est là que la demande de, de...
24 des...

25 Q. **[1229]** Là vous êtes rendu trop loin, Monsieur

1 Lavallée.

2 R. Bon.

3 Q. **[1230]** On n'a même pas commencé à négocier. Vous
4 faites une tournée provinciale, vous prenez les
5 demandes de vos membres. Vous vous en allez
6 négocier. Vous preniez des demandes, vous leur
7 soumettez.

8 R. Bien oui.

9 Q. **[1231]** Puis à ce même moment-là, c'est connu que
10 dans l'industrie, du côté syndical, on demande un
11 vote de grève à ce moment-là, qui pourrait être
12 utilisé au moment jugé utile, le cas échéant.

13 R. Pas toujours.

14 Q. **[1232]** Cette fois-là, est-ce que c'était ça ou
15 c'était pas ça, en deux mille un (2001)?

16 R. Bien, je me rappelle pas, mais si...

17 Q. **[1233]** Moi je vous propose que c'est ça.

18 R. Si tu me prop... vous me proposez que c'est ça, je
19 vais l'accepter.

20 Q. **[1234]** Bon. Et c'est comme ça dans toutes les
21 sections locales.

22 R. Oui.

23 Q. **[1235]** Parce qu'on uniformise la méthode. Ça va?

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[1236]** Donc vous entreprenez une négociation, et

1 dans le processus de négociation, je comprends que,
2 comme moyen de pression, la partie patro...
3 syndicale peut utiliser un droit... son droit de
4 grève. C'est exact?

5 R. Tu peux aller jusqu'à la grève, oui.

6 Q. **[1237]** C'est quoi le moyen, du côté patronal, pour
7 faire de la pression pour obtenir ce que l'on
8 souhaiterait dans le cadre d'une négociation, qui
9 peut être la contre-partie d'une grève, ça serait
10 un lock-out?

11 R. Un lock-out.

12 Q. **[1238]** En plus de ça, est-ce que c'est exact de
13 dire qu'avant de se rendre jusque-là, vous pouvez,
14 en vertu de la loi, demander la conciliation,
15 c'est-à-dire la médiation?

16 R. Oui.

17 Q. **[1239]** Qu'on peut également aller en conseil
18 d'arbitrage?

19 R. Oui.

20 Q. **[1240]** Qu'on l'arbitre. Et vous savez également
21 qu'en vertu de la loi, s'il y a une entente de
22 principe au niveau de la médiation, le médiateur en
23 prend acte. Vous savez ça?

24 R. Oui.

25 Q. **[1241]** Si je comprends ce que vous nous avez dit,

1 c'est qu'à la table de négociation, l'ACRGTQ et la
2 partie syndicale avaient convenu d'une entente de
3 principe.

4 R. Oui.

5 Q. **[1242]** Sauf que ça doit être ratifié par les
6 membres.

7 R. Oui.

8 Q. **[1243]** Vous n'aviez pas été en médiation, vous
9 n'aviez pas été en arbitrage, là on vous dit :
10 « Aide-moi parce que mes membres, c'est-à-dire les
11 entrepreneurs, donnent pas suite à l'entente de
12 principe qu'on a convenue. » C'est bien ça?

13 R. Ils ont voté contre.

14 Q. **[1244]** Exact. Et on comprend aussi que ceux qui
15 sont... qui décident, ce sont les membres, en vertu
16 de la loi toujours, les membres qui sont présents
17 et qui exercent le droit de vote.

18 R. Oui.

19 Q. **[1245]** Compte tenu de toutes les possibilités qui
20 existent pour en arriver à convenir d'une
21 convention collective, excusez l'expression, mais
22 pourquoi avoir porté l'odieux de déclencher une
23 grève avec des conséquences que l'on voit au
24 tableau? Trente et un mille quatre cent quatre-
25 vingt-quinze (31 495) travailleurs pendant six

1 jours, ce que vous avez qualifié de petite grève,
2 cent soixante et dix-sept mille (177 000) jours
3 perdus alors que l'employeur lui avait dans sa
4 poche plusieurs éléments pour donner suite à
5 l'acceptation de conditions de travail dont le
6 lock-out, dont la médiation, dont l'arbitrage, sans
7 compter que vous pouviez, vous, réviser vos
8 demandes et soumettre autre chose qui aurait pu
9 permettre la conclusion d'une convention
10 collection. Expliquez-moi comment vous en arrivez
11 vous à assumer du côté syndical cette
12 responsabilité-là finalement qui vous échoit pas
13 avec ce que vous nous avez raconté.

14 R. Maître, la raison pour laquelle j'ai fait ça, nous
15 on avait passé le vote puis on avait dit on
16 l'accepte. C'est la partie patronale qui m'a dit,
17 va la... montre-leur puis va partir une petite
18 grève, tu vas voir après ça on va régler. C'est pas
19 moi, là. Tant...

20 Q. [1246] J'ai pas compris ça, mais c'est vous qui
21 l'avez faite la grève du côté syndical.

22 R. Bien oui c'est moi à cause, à cause, à votre
23 demande.

24 Q. [1247] Bien moi je suis pas du côté patronal, là.

25 R. Bien non, je le sais. Mais je veux dire...

1 Q. [1248] J'ai bien des défauts, mais pas celui-là.

2 R. C'est... vous représentez le syndicat, là.

3 Q. [1249] Oui, oui.

4 R. Donc c'est pour ça. Moi, c'est pas moi qui voulait
5 la faire la grève. J'avais voté pour l'accepter.
6 Mes membres avaient voté pour l'accepter.

7 Q. [1250] Ça vous a pas tenté d'y dire, fais donc un
8 lock-out si ça te tente tant que ça de faire
9 changer d'idée tes membres?

10 R. Bien non, moi il me demand... Moi j'ai essayé dans
11 ça de répondre à ce que l'employeur m'avait
12 demandé. Fais-moi une petite grève puis tu vas
13 voir, on va avoir un règlement. C'est ça qu'on a
14 fait, une petite grève, on appelle ça une petite
15 grève... Si je vais...

16 Q. [1251] Mais...

17 17:36:58

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Dumais, Maître Dumais.

20 Me ANDRÉ DUMAIS :

21 Excusez Madame.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je trouve ça fort intéressant. Vraiment intéressant
24 mais quel est le lien avec le mandat?

25

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Moi, je vous dis sincèrement, ça m'apparaît être de
3 la collusion.

4 R. De la collusion avec l'employeur.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Expliquez-moi ça.

7 Me ANDRÉ DUMAIS :

8 Vous avez un entrepreneur qui va demander à un
9 syndicat de lui faire une grève pour lui. Je sais
10 pas. Je trouve ça assez particulier. Moi ça fait
11 trente-quatre (34) ans que j'oeuvre dans le
12 domaine. Vous avez sursauté, mais moi également à
13 ma place quand j'ai entendu qu'un employeur ou une
14 association d'entrepreneurs ou d'employeurs
15 demandait au syndicat de lui faire une grève, qu'il
16 accepte, et que lui a « full » d'outils dans son
17 coffre...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Mais je conviens avec vous que c'est certainement
20 très particulier.

21 Me ANDRÉ DUMAIS :

22 Et j'ai d'autres questions qui vont venir, qui va
23 être courte, je peux la poser tout de suite si vous
24 voulez.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 C'est parce que le témoin a touché de lui-même le
3 sujet...

4 Me ANDRÉ DUMAIS :

5 Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... mais autrement, on est comme lié avec les
8 témoins... les réponses de la question puis moi je
9 vois vraiment pas le lien avec le mandat, là.

10 Me ANDRÉ DUMAIS :

11 Bien écoutez. Je viens de vous donner mon
12 explication. Moi le client que je représente,
13 représente plusieurs milliers de membres dans
14 l'industrie de la construction. Je pense qu'ils
15 sont en droit de savoir ce qui se passe au niveau
16 des tables de négociations, ce qui s'est passé.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui, mais je suis pas dans les tables de
19 négociations, là, puis je vois pas... Est-ce qu'on
20 me parle de corruption? Est-ce qu'on me parle de...

21 Me ANDRÉ DUMAIS :

22 Bien moi je vous ai donné, je vous ai qualifié ça,
23 c'est ma perception.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, mais...

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Mais évidemment je suis pas à votre place mais je
3 trouve ça assez particulier de voir que...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 ... c'est de la collusion dans l'octroi des
6 contrats. Pas de la collusion dans tout ce qui se
7 passe dans la fonction... dans la construction.

8 Me ANDRÉ DUMAIS :

9 Mais savez-vous, je comprends que c'est pas un
10 con... Bien ça en est un gros contrat, c'est une
11 convention collective qui va gérer les conditions
12 de travail de tout ce que vous discutez, dans tous
13 les secteurs, y compris celui-là. Quand vous allez
14 parler d'exécution des contrats...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Regardez. Je vais le prendre sous réserve. Je vous
17 donne cinq minutes. O.K.?

18 Me ANDRÉ DUMAIS :

19 Compris.

20 Q. [1252] Top chrono. Vous avez accepté de faire cela.
21 Est-ce que, pour avoir accepté cela, il y a eu un
22 retour d'ascenseur à un moment donné. Vous avez
23 rendu service à la partie patronale. Est-ce qu'il y
24 a eu un retour d'ascenseur...

25 R. Il y a pas eu de retour d'ascenseur. Quand est

1 arrivé le temps qu'il y a eu une entente de
2 principe, il est retourné devant les membres puis
3 nous autres aussi puis il a fait accepter. C'est...
4 J'ai pas voulu... J'ai pensé bien faire puis
5 aujourd'hui je me fais critiquer par rapport...

6 Q. [1253] Je vous critique pas Monsieur, je vous pose
7 des questions...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Je vais rallonger votre temps, Maître, si vous, les
10 conventions collectives dans les contrats publics.

11 Me ANDRÉ DUMAIS :

12 D'accord, mais juste pour vous rappeler, là, puis
13 je peux vous donner des exemples, là. Allons voir
14 c'est quoi ce secteur d'activités-là, si vous me
15 permettez. Pour les contrats publics, je vais vous
16 référer, bien pas vous, là, mais tout le monde, à
17 quoi ça ressemble ces contrats-là. Qu'est-ce que ça
18 vise. D'abord à l'onglet 19, Madame Blanchette.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Excusez-moi, mais la dernière pièce était 1331 au
21 lieu de 1330.

22 Me ANDRÉ DUMAIS :

23 Ah! merci Madame.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je vous le dis. Continuez dans votre lignée.

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Ah! j'ai plus que cinq minutes, là?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui c'est ce que je vous ai dit.

5 Me ANDRÉ DUMAIS :

6 O.K. Il m'en restait deux et demie (2 1/2).

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Non, non, mais c'est ce que je vous ai dit.

9 Me ANDRÉ DUMAIS :

10 C'est bon. Ça va, ça va.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Si on réussit, si vous réussissez à ...

13 Me ANDRÉ DUMAIS :

14 Oui, à vous démontrer la pertinence.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, dans les contrats publics.

17 Me ANDRÉ DUMAIS :

18 Voilà. Donc je vais m'y appliquer. Je voudrais,
19 d'abord, je vous ai dit l'onglet 18 hein? Juste un
20 moment, si vous permettez, 19. Madame Blanchette,
21 je vous ai donné 19?

22 LA GREFFIÈRE :

23 Est-ce que c'est 18 ou 19?

24 Me ANDRÉ DUMAIS :

25 19, c'est... c'est celui-là.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Alors, c'est 1332.

3 Me ANDRÉ DUMAIS :

4 Hum, hum.

5

6 113P-1332 : 57e congrès de l'ACRGTQ, président,
7 perspectives, nouveaux membres, 2001-
8 2002

9

10 Je m'adresse à vous, Madame la Présidente, là,
11 c'est... pour votre question, si vous allez en
12 milieu de page, la première, vous voyez, ça, c'est
13 un extrait de... de publication qui émane de
14 l'ACRGTQ. Et vous avez en milieu de page les
15 perspectives à venir en deux mille un (2001) et
16 deux mille deux (2002). Et regardez le type de
17 projets qui concerne cette association
18 d'entrepreneurs-là et vous verrez que
19 essentiellement ce sont des barrages
20 hydroélectriques, donc... Ça va? Quinze (15)
21 minutes? Pas tant que ça. Donc, on...

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Prenez le temps qu'il vous faut.

24 Me ANDRÉ DUMAIS :

25 Q. [1254] Merci. Donc, on ne parle que - et si on peut

1 le visualiser - c'est l'ACRGTQ qui s'exprime sur le
2 sujet à l'époque pertinente de la négociation de la
3 convention collective qui est en cause, on parle de
4 projets hydroélectriques comme la centrale
5 hydroélectrique de Grand-Mère, un projet de quatre
6 cent cinquante-quatre millions (454 M\$), Eastman I,
7 Toulnostouc, un projet de six cents millions
8 (600 M\$), un projet de dérivation de la Rivière,
9 toujours des projets hydroélectriques. Donc, la
10 centrale, vous avez posé le geste que vous avez
11 posé. J'ai pas à en juger, j'essaie de comprendre
12 qu'est-ce que ça a donné, ça, que vous fassiez ça?
13 Que la partie syndicale porte l'odieuse d'une grève
14 alors que la partie patronale avait tous les outils
15 pour pouvoir faire en sorte que les négociations
16 continuent, mais différent de vos demandes, que vos
17 demandes ne soient pas nécessairement acceptées et
18 que vous peut-être vous vous retrouviez dans une
19 situation à devoir faire ce que vous devez faire si
20 vous le jugez approprié, c'est de faire une grève.
21 Mais, qu'est-ce que ça a donné ça que la partie
22 patronale vous demande de faire ce qu'elle pouvait
23 faire de son côté avec un vocable qu'on appelle
24 « lock-out »? Il y a rien qui s'est passé par la
25 suite?

1 R. Non.

2 Q. **[1255]** Puis...

3 R. Moi, là, j'ai pensé à ce moment-là que la partie
4 patronale, vu qu'elle nous demandait ça, c'était
5 pas nous autres qui étaient en cause, c'était la
6 partie patronale qui avait de la misère.

7 Q. **[1256]** Hum, hum.

8 R. Puis le négociateur en chef vient nous dire :
9 « écoute, ils l'ont refusée, bien, fais-moi une
10 grève, puis tu vas voir qu'ils vont finir par
11 l'accepter puis m'écouter ». C'est ça qu'il m'a...
12 Moi, j'ai pensé bien faire. Si... si c'était demain
13 matin que la même chose se passerait, à vous
14 écouter, je refuserais tout, puis je m'en irais
15 soit voter en « lock-out » ou sers-toi de tes
16 autres...

17 Q. **[1257]** Ou en médiation ou en arbitrage.

18 R. Bien, oui, mais j'ai pensé bien faire, puis...
19 exactement

20 (17:43:58)

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Q. **[1258]** Oui, mais... oui, mais vous avez fait la
23 grève sur le dos des syndiqués...

24 R. Oui, puis...

25 Q. **[1259]** ... alors que vous aviez pas vidé, si j'ai

1 bien compris...

2 R. Bien, non, on avait...

3 Q. **[1260]** ... toutes les ressources que vous aviez à
4 votre disposition pour travailler pour négociier.

5 R. On avait... on avait... Nous, on avait vidé, c'est
6 la partie patronale qui était dans le trouble,
7 c'était pas nous autres. Nous autres, on avait...
8 on avait fait la demande, là, ça se revire contre
9 moi. J'aimerais ça que ce soit demain matin.

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[1261]** Non, mais ce que je comprends, Monsieur
12 Lavallée, là, c'est, dans les faits, les
13 négociateurs pour l'Association patronale...

14 R. Oui.

15 Q. **[1262]** ... ces négociateurs-là...

16 R. Oui.

17 Q. **[1263]** ... dans les faits, se sont vus refuser
18 l'entente qu'ils avaient convenue avec vous
19 probablement parce que les employeurs trouvaient
20 qu'on vous en avait peut-être un peu trop donné.

21 R. Ah! Bien, là...

22 Q. **[1264]** Et pour que ça passe, ce négociateur-là est
23 venu vous dire « bien, faites une petite grève, ça
24 va leur faire peur, ils vont vous donner ce qu'on
25 s'est entendu », c'est comme ça que vous avez vu ça

1 un peu.

2 R. Oui, mais il nous a... on est revenu, on n'a pas
3 changé nos demandes.

4 Q. **[1265]** Non, c'est ça. Donc, vos gains étaient assez
5 bons que, dans les faits, les patrons avaient de la
6 misère à les accepter...

7 R. Bien...

8 Q. **[1266]** ... mais après une grève...

9 R. Mais, moi...

10 Q. **[1267]** ... ils ont dit « oui ».

11 R. Non, mais, moi, je savais pas que les patrons le
12 refuseraient. Moi, j'avais respecté ma parole, puis
13 j'avais amené devant nos membres puis dire « c'est
14 une entente de principe qu'on a, puis je vous
15 recommande ».

16 Me ANDRÉ DUMAIS :

17 Q. **[1268]** Mais, quand vous dites que ça vous concerne
18 pas, là, il y a trente-cinq mille (35 000)
19 travailleurs, ça, c'est vos membres, là, qui ont
20 été six jours sans toucher de salaire parce que
21 l'employeur vous l'avait demandé. Vous êtes
22 conscient de cela?

23 R. Oui. Puis les employeurs aussi ils ont souffert de
24 ça, il y a pas juste les... les salariés. Si les
25 salariés travaillent pas, les employeurs, ils

1 travaillent pas non plus, puis c'est à leur
2 demande. C'est... c'est ça que...

3 Q. **[1269]** C'était qui qui avait fait la demande du
4 côté de l'ACRGTQ?

5 R. Vous voulez que je vous le dise?

6 Q. **[1270]** Oui.

7 R. Franco Fava.

8 Q. **[1271]** Franco Fava qui était président du comité
9 des relations de travail de l'ACRGTQ, c'est bien
10 cela?

11 R. Qui était le négociateur.

12 Q. **[1272]** C'est ça.

13 R. Hum.

14 Q. **[1273]** Est-ce qu'il est toujours, à votre
15 connaissance, à l'emploi de l'ACRGTQ ce monsieur-
16 là?

17 R. Je pense pas, c'est... c'est... je sais pas ce
18 qu'il fait aujourd'hui, ça fait longtemps que j'y
19 ai pas parlé, mais c'était le négociateur.

20 Q. **[1274]** Donc, Madame la Commissaire, ça termine nos
21 questions. On a tenté de vous amener un éclairage
22 particulier ou, en tout cas, plus complet sur la
23 petite grève de deux mille un (2001).

24 LA PRÉSIDENTE:

25 Vous ne vous sentez pas limité dans vos questions,

1 là.

2 Me ANDRÉ DUMAIS :

3 Oui, oui, oui.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Vous vous sentez pas limité dans vos questions.

6 Me ANDRÉ DUMAIS :

7 Non, je me sens pas limité.

8 LA PRÉSIDENTE:

9 O.K.

10 Me ANDRÉ DUMAIS :

11 Merci. Donc, c'était l'histoire de la petite grève
12 de deux mille un (2001).

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Merci. Est-ce que d'autres parties veulent
15 interroger monsieur Lavallée?

16 Q. **[1275]** Ça termine donc votre témoignage, Monsieur
17 Lavallée. Merci.

18 R. Merci.

19 Q. **[1276]** Et donc les travaux vont reprendre lundi
20 prochain, les audiences plutôt.

21

22 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

23

24 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

25

1

2

SERMENT

3

Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et ROSA FANIZZI

4

sténographes officielles, certifions que les pages

5

qui précèdent sont et contiennent la transcription

6

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

7

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

8

qualité dudit enregistrement.

9

10

Le tout conformément à la loi.

11

12

Et nous avons signé,

13

14

15

16

Odette Gagnon

17

Sténographe officielle

18

19

20

21

Rosa Fanizzi

22

Sténographe officielle

23